RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Rapport National sur la Mise en Œuvre des ODD







Rapport National sur la Mise en Œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD)





Tables des matières

Tables des matières
Sigles et abréviations
Liste des Graphiques
Liste des Figures
Préface
Avant-Propos
Investir dans les données statistiques permettra d'accélérer les progrès vers les ODD
Note à propos des données statistiques
Introduction
Objectif 1. Pas de pauvreté
Objectif 2. Faim « zéro »
Objectif 3. Bonne santé et bien être
Objectif 4. éducation de qualité
Objectif 5. égalité entre les sexes
Objectif 6. Eau propre et assainissement
Objectif 7. Energie propre et d'un coût abordable
Objectif 8. Travail décent et croissance économique
Objectif 9. Industrie, Innovation et infrastructure
Objectif 10. inégalités Réduites
Objectif 11. Ville et communautés durables
Objectif 12. consommation et de production responsables
Objectif 13. Mesure relatives à la lutte contre les changements climatiques
Objectif 14. Vie aquatique
Objectif 15. Vie terrestre
Objectif 16. Paix, justice et institutions efficaces
Objectif 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs
Conclusions et recommandations
Bibliographie
Annexes



Sigles et abréviations

AFAT Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres

ANAQ Agence Nationale de l'Assurance Qualité

ANSER Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux rural et périurbain

APD Aide Publique au Développement

ARE Autorité de Régulation de l'Electricité

ASS Afrique Sub-Sahérienne

CAFI Central African Forest Initiative

CASS Cellule d'Analyse en Sciences Sociales

CCNVCC Convention-Cadre des Nations-Unies sur le Changements Climatiques.

CDN Contribution déterminée au niveau national

CH Cadre Harmonisé

CIEAS Cellule indépendante d'Evaluation des Acquis Scolaires

CNSS Caisse Nationale de Sécurité Sociale

CNSSAP Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'État

CPN Consultation prénatale

CSU Couverture Santé Universelle

DCT Diphtérie, coqueluche et tétanos

DIFORE-BG Direction chargée de la formation des enseignants et des bureaux gestionnaires

DPT Diphtérie, de tétanos et de coqueluche

EDS Enquête Démographique et de Santé

EGI-ODD Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD

EGMA Early Grade Mathematics Assessment

EGRA Early Grade Reading Assessment

EMCS Evaluation de la méthodologie en matière de capacités statistiques

EPPCS Score de l'évaluation de la périodicité et de la ponctualité en matière de capacités statistiques

ESDCS Score de l'évaluation des sources de données en matière de capacités statistiques

ESU Enseignement Supérieur et Universitaire



ETD Entités Territoriales Décentralisées

FHA Fièvre hémorragique d'Argentine

PEPFAR Plan d'Urgence Présidentiel de Lutte contre le SIDA

GES Gaz à effet de serre

GNAFC Global Network Against Food Crises (Réseau mondial contre des crises alimentaires)

IDE Investissement Direct Etranger

IFP Perforation Forestières Isolées

INRB Institut National de Recherche Biomédicale

INS Institut National de la Statistique

IPC Indice de perception de corruption

IPC Integrated Food Security Phase Classification

IPM Intensité de la pauvreté multidimensionnelle

UNHCR United Nations High Commissioner for Refugees (Haut Commissariat des Nations unies

pour les réfugiés)

LAYS Learning Adjusted Years of Schooling

MEPST Ministère de l'enseignement primaire secondaire et technique

MICS Multiple Indicator Cluster Surveys (Enquête par Grappes à Indicateurs Multiple)

MIP Maladies infectieuses et parasitaires

MRV Mesure, Notification et Vérification

MST Maladies sexuellement transmissibles

MTN Maladies Tropicales Négligées

NGCS Niveau global de la capacité statistique

OACI Organisation de l'aviation civile internationale

OCDD Observatoire Congolais du Développement Durable

ODD Objectifs de Développement Durable

OMS Organisation Mondiale de la Santé

ONEM Office National d'Emploi

ONU Organisation des Nations-Unies

ONUSIDA Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida





PANA Programme National d'Adaptation aux Changements Climatiques

PARBDS Projet d'Appui au Renforcement général de la population et de renforcement des Bases

de Données Sociales

PPA Parité Pouvoir d'Achat

PAQUED Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Éducation

PASEQ Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs

PCV 3 Programme Elargi de Vaccination 3

PED Programme Emploi Diplômé

PEJAB Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agrobusiness

PEV Programme Elargi de Vaccination

PFNL Produits Forestiers Non Ligneux

PIB Produit Intérieur Brut

PME Petites et Moyennes Entreprises

PNCNS Programme National de Comptes Nationaux de la Santé

PNDS Plan National de Développement Sanitaire

PNMLS Programme National Multisectoriel de Lutte contre le Sida

PNUD Programme des Nations-Unies de Développement

POME Programme Observatoire du Marché de l'Emploi

POPS Programme d'Orientation Professionnelle en milieu Scolaire

PRRIS Projet de Réhabilitation et de Reconstruction des Infrastructures Scolaires

PTRE Programme sur les Techniques de Recherche d'Emploi

QUIBB Enquête à Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être

RAMAA Recherche-Action sur la Mesure des Apprentissages en Alphabétisation

RCE Expansions du Complexe Rural

RDC République Démocratique du Congo

REDD Reduced Emissions from Deforestation and Forest Degradation

RGE Recensement Général des Entreprises

RSI Règlements Sanitaires Internationaux

SCPT Société Congolaise des Transports et des Ports



SIDA Syndrome d'Immunodéficience Acquise

SMIG Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

SNCC Société nationale des chemins de fer du Congo

SNEL Société National d'Electricité

SPACE Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination du secteur de l'Éducation

SSEF Stratégie Sectorielle de l'Education et de Formation

TENAFEP Test National de Fin d'Études Primaires

TNN Tétanos Néonatal

TPE Très Petites Entreprises

TPM Taux de Pauvreté Multidimensionnelle

UNICEF United Nations Children's Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)

USD United States Dollar (Dollar des Etats-Unis d'Amérique)

VAR Vaccin contre la Rougeole

VIH Virus de l'Immunodéficience Humaine

ZEE Zone Économique Exclusive

Liste des Graphiques

- Graphique 1.1. Evolution de la pauvreté
- Graphique 1.2. Evolution de la pauvreté multidimensionnelle
- Graphique 1.3. Pauvreté multidimensionnelle dans les provinces
- Graphique 1.4. Etat de protection sociale
- Graphique 1.5. Evolution des rentes et pensions
- Graphique 1.6. Evolution des cotisations
- Graphique 1.7. Evolution des allocations pro-pauvres
- Graphique 2.1. Impact de la Covid-19 sur la sécurité alimentaire
- Graphique 2.2. Soutien au secteur agricole
- Graphique 3.1. Cas confirmés de COVID-19 (par million de personnes, lissage)
- Graphique 3.2. Décès liés à la COVID-19 (par million de personnes, lissage)
- Graphique 3.3. Indice de sévérité des mesures de confinement
- Graphique 3.4. Santé procréative, maternelle et de prime enfance
- Graphique 3.5. Evolution du VIH et de l'objectif 90-90-90
- Graphique 3.6. Evolution du paludisme
- Graphique 3.7. Evolution de l'incidence des MIP
- Graphique 3.8. Evolution du personnel de la santé et de l'aide extérieure
- Graphique 3.9. Répartition spatiale des professionnels de la santé
- Graphique 3.10. Vaccination et qualité de prise en charge
- Graphique 4.1. Niveau de scolarisation
- Graphique 4.2. Qualité de l'éducation
- Graphique 4.3. Niveau d'alphabétisation
- Graphique 4.4. Participation aux programmes d'alphabétisation
- Graphique 4.5. Qualité des infrastructures scolaires
- Graphique 4.6. Qualité des enseignants par niveau d'études
- Graphique 4.7. Impact de la Covid-19 sur la qualité d'éducation
- Graphique 4.8. Evolution des allocations pour l'éducation
- Graphique 5.1. % de la population âgée de 15 ans et plus selon le niveau d'éducation actuel
- Graphique 5.2. Rémunération des employés en 2020
- Graphique 5.3. Profil genre des chefs d'Unité Economiques
- Graphique 5.4. % des femmes dans les Assemblées nationales de l'Afrique subsaharienne
- Graphique 5.5. Accès des femmes aux postes de responsabilité
- Graphique 5.6. Call center 122 : Typologie des cas
- Graphique 6.1. % Pop. ayant accès à l'eau de boisson provenant d'une source améliorée
- Graphique 6.2. Production, consommation et abonnés de la Régideso



- Graphique 6.3. Consommation annuelle de l'eau par abonné de la Régideso (en milliers de m3)
- Graphique 6.4. Limite de l'opérationnalisation de la loi relative à l'eau
- Graphique 6.5. % de la population selon le type des toilettes
- Graphique 7.1. % de la population ayant accès à l'énergie électrique
- Graphique 7.2. Typologie des acteurs privés dans les secteurs de l'électricité
- Graphique 8.1. Evolution de la croissance
- Graphique 8.2. Evolution du chômage
- Graphique 8.3. Précarité du marché du travail
- Graphique 8.4. Evolution de la chômage
- Graphique 8.5. Evolution de mégabit
- Graphique 8.6. Evolution du nombre d'emplois crée
- Graphique 8.7. Evolution des dépenses de lutte contre chômage
- Graphique 9.1. Qualité des infrastructures de transport [1 (bas) 7 (élevé)]
- Graphique 9.2. Incidents opérationnels de la SNCC
- Graphique 9.3. Flotte opérationnelle dans le bassin du fleuve congo en RDC
- Graphique 9.4. Transport aérien, voyageurs transportés
- Graphique 9.5. Contribution dans le PIB des différents secteurs et sous-secteurs
- Graphique 9.6. Répartition de l'emploi par branche
- Graphique 10.1. Evolution des inégalités générales
- Graphique 10.2. Situation de l'inégalité salariale
- Graphique 10.3. Evolution des inégalités salariales dans les institutions publiques
- Graphique 10.4. Evolution des inégalités interprovinciales
- Graphique 10.5. Flux de capitaux extérieurs
- Graphique 11.1. Présence des taudis
- Graphique 11.2. Evolution de la population urbaine
- Graphique 11.3. Part du budget pour 2 déplacements en transport public 2018
- Graphique 11.4. Evolution des infrastructures en RDC et KINSHASA
- Graphique 11.5. Mobility in Kinshasa
- Graphique 12.1. Dechets municipaux générés en RDC, en tonnes
- Graphique 12.2. Quantité totale annuelle de dechets générés par an, en tonnes
- Graphique 12.3. Quantité totale de dechets générées annuelement par habitant, en tonnes
- Graphique 12.4. Dépenses publiques, % du PIB
- Graphique 13.1. Température moyenne de la RDC
- Graphique 13.2. Fonds climatiques à destinantion de l'Afrique entre 2003-2020 (en millions de USD)
- Graphique 13.3. Besoin de financement du CDN 2016 et CDN 2021 (en milliards de USD)



- Graphique 15.1. Part de la RDC dans le trafic illicite des espèces sauvages
- Graphique 16.2. Nombre d'incidents et des victimes y relatives
- Graphique 16.3. Situation humaintaires en RDC
- Graphique 16.4. Evolution de la corruption
- Graphique 16.5. Evolution de l'état des droits
- Graphique 17.1. Evolution de la pression fiscale
- Graphique 17.2. Structure de recettes publiques
- Graphique 17.3. Evolution du cours du cuivre
- Graphique 17.4. Recettes courantes, en millions de USD
- Graphique 17.5. Evolution des resources de l'APD reçues en RDC
- Graphique 17.6. Structure de l'APD par bailleurs (2018-2021)
- Graphique 17.7. Taxes sur les biens et services (% des revenus), 2019
- Graphique 17.8. Taux consolidé, moyenne simple, tous produits (%), 2019
- Graphique 17.9. Performance du système statistique de la RDC

Liste des figures

- Figure 1.1. % de la population vivant avec moins de 1,90 \$ par jour
- Figure 1.2. % de la pop. bénéficiant des socles ou systèmes de protection sociale
- Figure 2.1. Analyse de l'IPC en RDC (février-juillet 2021)
- Figure 5.1. Pays ayant adoptés des quotas électoraux des femmes
- Figure 6.1. Les dix facteurs de risque de mort et d'invalidité combinés
- Figure 6.2. Limites institutionnelles transsectorielles et sectorielles et carences de services clés en résultant
- Figure 7.1. Répartition spatiale du potentiel énergique
- Figure 7.2. Estimation des pertes globales sur le réseau électrique de la SNEL
- Figure 9.1. Cartographie du réseau routier
- Figure 9.2. Cartographie du réseau fluvial Congolais
- Figure 16.1. Localisation des groupes armés
- Figure 17.1. Répartition de l'aide par province (en millions de USD)



Préface



La RDC est au tournant sur le chemin de son développement durable. Le pays fait face à des problèmes urgents qui appellent à agir de manière plus approfondie, rapide et ambitieuse afin de provoquer une transformation structurelle de l'environnement économique et social nécessaire pour accélérer l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici à 2030. Le défi à relever étant de mettre en œuvre des actions et projets susceptibles booster les investissements transformationnels pour atteindre les ODD dans moins de dix.

Le Présent Rapport sur la mise en œuvre des ODD, édition 2021, fournit des éléments d'informations pour répondre à cette question. Sur la base des données les plus récentes, il montre que si des avancées ont été obtenues dans certains domaines, il reste encore des problèmes immenses à résoudre sur le chemin à parcourir.

Pour répondre de manière efficace aux défis liés à la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement s'est engagé

dans les réformes structurelles et la mise en œuvre des solutions idoines guidées entre autres par la priorisation des ODD. Il s'agit notamment de la réforme en cours sur la couverture sanitaire universelle, des investissements accrus dans les services publics de base (y compris la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement, l'électricité et d'autres services de base), les actions d'envergure pour mettre un terme à l'insécurité à l'est du pays, des engagements récents dans le cadre de la COP 26, notamment celui de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 21% d'ici à 2030, etc.

De même, il est unanimement admis que, pour parvenir à une transformation structurelle, les actions et stratégies de développement doivent être menée au niveau local pour que les populations à la base en tirent les dividendes. Ainsi, les efforts dans la localisation des ODD placent les entités locales au centre de l'action dans la mise en œuvre des politiques publiques. C'est dans cette perspective que le Gouvernement de la RDC a lancé le Programme



de Développement Local des 145 territoires (PDL-145T). Il s'agit d'un Programme ciblant les populations des 145 territoires (en milieu rural) afin d'accroître l'offre publique des services sociaux de base, améliorer la résilience des populations locales, réduire les inégalités et renforcer les institutions publiques au niveau local.

Par ailleurs, au regard de la portée des défis à relever pour l'atteinte des ODD, l'engagement et les interventions soutenues de l'Etat dans la durée sont plus que nécessaires. Pour preuve, le niveau de la pauvreté est certes légèrement inférieur aujourd'hui à ce qu'il était il y a une décennie mais plus de sept congolais sur dix vivent toujours avec moins 1,9\$ par jour. La malnutrition touche encore des pans entiers de nos populations : près de 7 congolais sur dix vivent dans une insécurité alimentaire modérée à sévère. Plusieurs enfants n'ont toujours pas la chance de dépasser leur cinquième anniversaire et les mères continuent à connaître la mort en donnant la vie.

Les maladies endémiques et de masse continuent d'être des fléaux inquiétants : le paludisme demeure en tête des motifs de consultations médicales, l'incidence de la tuberculose est encore importante, en dépit d'une tendance légèrement à la baisse et plusieurs maladies tropicales, dites « négligées », continuent à causer du tort à la population. L'accès aux services sociaux de base reste dans des proportions inquiétantes nonobstant des progrès significatifs enregistrés : plus de 4 congolais sur dix n'ont toujours pas accès à une source d'eau de boisson améliorée et moins de 3 congolais sur dix ont accès à une énergie durable de cuisson et d'éclairage. Le chômage, principalement des jeunes, reste très élevé et constitue la cause principale de la pauvreté.

Face à ce tableau préoccupant et l'ambition du Gouvernement d'atteindre les ODD en 2030, tout est mis en œuvre pour réaliser ce monde que nous voulons. Les constatations et les données contenues dans ce Rapport mettent en évidence des domaines qui nécessitent une attention urgente pour des progrès plus rapides, afin de réaliser la vision à long terme du Programme 2030. Ainsi, pour plus d'efficacité et de cohérence dans les interventions, j'encourage les secteurs concernés à plus de synergies dans la formulation et la mise en œuvre des politiques/stratégies ciblées à travers les investissements d'envergure en vue d'atteindre les résultats escomptés d'ici à 2030.

Christian MWANDO NSIMBA KABULO

Ministre d'Etat, Ministre du Plan



Avant-propos



La RDC s'engage activement à trouver des solutions et moyens idoines pour une mise en œuvre efficace de l'Agenda 2030. Des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines, entre autres, en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base, la réhabilitation et construction des infrastructures économiques et l'égalité entre les sexes. Le pays met aussi en œuvre des réformes essentielles notamment en ce qui concerne la couverture sanitaire universelle et l'accès à l'éducation pour tous. Mais de toute évidence, la RDC n'est pas engagée sur la voie de la réalisation des ODD, d'ici à 2030. Dans plusieurs autres domaines les progrès ont soit stagné ou carrément régressé. La pandémie de la COVID-19 est venue aggraver la situation. Elle a brusquement perturbé la mise en œuvre de nombreux ODD et, dans certains cas, réduit à néant des progrès enregistrés.

Les défis pour réaliser l'Agenda 2030 sont donc immenses, principalement pour un pays comme la RDC. Ce Rapport sur les ODD, édition 2021 décrit certains défis importants dans des nombreux domaines. Le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) se range aux côtés du Gouvernement et d'autres parties prenantes pour procéder aux transformations qui s'imposent pour tenir la promesse de réalisation des ODD d'ici à 2030. À la lumière de la crise de la COVID-19, et fidèle à ses engagements depuis l'adoption de l'Agenda 2030, le PNUD a apporté un soutien financier et technique dans la conduite des reformes en vue d'accélérer la mise en œuvre des ODD, l'élaboration et la mise en œuvre des interventions d'urgence, ainsi que la préparation de stra-

tégies d'atténuation et de rétablissement post-COVID-19. Reconnaissant l'importance cruciale des données statistiques des qualités, actualisées et suffisamment désagrégées, le PNUD a appuyé le Gouvernement, à travers l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD) et l'Institut National de la Statistique (INS), pour assurer la poursuite des opérations statistiques.

Ces avancées ne devraient nullement laisser place au triomphalisme. Il est davantage urgent d'agir pour engager des actions d'envergure pour s'inscrire dans la trajectoire des ODD. Au-delà de ses effets négatifs dévastateurs, la COVID-19 a aussi montré qu'avec une volonté et un engagement politique fort, les progrès sont possibles. Aussi, si le changement de paradigme envisagé par l'Agenda 2030 avait été pleinement réalisé durant les six dernières années, la RDC aurait été mieux préparée face à la crise de COVID-19, avec des systèmes de santé plus solides, un système de protection sociale plus large, des services publics efficaces et un environnement sain. Il y a donc des raisons d'espérer. Avec un leadership au plus haut niveau politique et l'ancrage de plus en plus local des actions du Gouvernement, à travers notamment le Programme de Développement Local des 145 territoires (PDL-145T), la RDC peut encore espérer réaliser les ODD ou plusieurs d'entre eux. Toutefois, il s'avère nécessaire que le Gouvernement s'implique davantage pour assurer une reprise post-COVID-19 qui réduise les émissions de carbone, préserve les ressources naturelles, crée des meilleurs emplois, fasse progresser l'égalité entre les sexes et fasse reculer la pauvreté et les inégalités. Et le PNUD ne ménagera aucun effort pour être au cœur de l'action.

Dominic SAM

Représentant Résident du PNUD-RDC



Investir dans les données statistiques permettra d'accélérer les progrès vers les ODD



Plus de six ans depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, communément appelé Agenda 2030, il est davantage évident qu'une mise en œuvre efficace des Objectifs de Développement Durable (ODD) est tributaire d'un mécanisme efficace de suivi et examen. Mais, du fait de sa très large portée et de l'appel à ne laisser personne pour compte, l'Agenda 2030 représente un défi majeur en matière de suivi des résultats pour l'ensemble des pays, particulièrement pour la République Démocratique du Congo (RDC).

Si des avancées ont été obtenues dans certains domaines, il reste encore des problèmes immenses à résoudre. Le suivi et examen des ODD fait face à de graves lacunes en matière de données de qualité, à jour et comparables à l'échelle internationale. Malgré des progrès considérables réalisés par l'Institut National de la Statistique (INS), il existe encore des insuffisances significatives dans les données de tous les domaines des ODD en ce qui concerne la couverture géographique, l'actualité et le niveau de ventilation requis, et il faut redoubler d'efforts pour les combler. Alors que la COVID-19 se poursuit et que le pays s'éloigne de plus en plus de la réalisation des ODD à l'horizon 2030, des données actualisées et de qualité sont plus essentielles que jamais.

Cette crise a montré que même les données les plus élémentaires en matière de santé, de société et d'économie manquent souvent dans notre système statistique nationale. Cette situation complique un suivi systématique et efficace des progrès accomplis dans la réalisation des ODD.

Pour répondre de manière efficace à ce problème, le Gouvernement de la RDC a décidé de conduire une enquête ménage pour collecter les données relatives aux indicateurs des ODD. C'est ainsi qu'à partir de 2019, l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD) a collaboré avec l'INS pour la conduite de l'Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD (EGI-ODD). L'EGI-ODD a permis ainsi de mettre à jour plusieurs données, notamment celles relatives à la pauvreté, et de se doter de nouvelles données fiables. Combinées avec des données issues de l'enquête MICS 2018, la RDC a, à ce jour, une base appréciable pour le suivi et l'examen des ODD. Ce Rapport repose essentiellement sur ces données. Le défis est d'assurer cette disponibilité des données par la conduite, à intervalles courtes et régulières, des enquêtes, recensement et de s'investir dans la collecte des données administratives.

En dépit de ces avancées, il reste encore de nombreuses données qui font défaut pour un suivi et examen efficace des ODD, principalement les données environnementales. se rapportant aux ODD 12, 13, 14 et 15. Ces données exigent des techniques et compétences innovantes pour leur collecte, traitement et analyse. Aussi, malgré les efforts très appréciables de l'INS pour la collecte des données administratives contenues dans les différents annuaires statistiques, il existe toujours plusieurs données administratives qui échappent au système statistique national. Ce qu'il faut maintenant, ce sont de nouveaux investissements dans l'infrastructure des données et de l'information, ainsi que la capacité humaine d'engager des réponses plus rapides, d'anticiper les besoins futurs et de concevoir les mesures urgentes qui s'imposent pour réaliser l'Agenda 2030. Il faudra ainsi mobiliser des ressources internationales et nationales supplémentaires si nous voulons reconstruire en mieux après la crise de COVID-19 et accélérer la mise en œuvre des ODD.

Aussi, il est important que les données collectées soient largement accessibles et diffusées auprès de toutes les parties prenantes. C'est dans cette perspective que l'OCDD compte implémenter une plateforme ouverte de données et informations se rapportant aux ODD, en utilisant notamment « Open SDG », une plateforme libre et gratuite pour la gestion et la publication de données et de statistiques liées aux ODD. L'OCDD compte aussi travailler avec toutes les parties prenantes pour les accompagner dans la recherche des solutions efficaces, basées sur les évidences, afin d'accélérer la mise en œuvre des ODD.

Modeste NYEMBO KAKANDA

Coordonnateur National de l'OCDD



Note à propos des données statistiques

Le présent Rapport repose sur les données mises à jour et harmonisées de l'appareil statistique national. Plus concrètement, il s'agit des données qui proviennent essentiellement de l'Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD (EGI-ODD 2020), de l'Enquête MICS 2018, des annuaires statistiques de l'Institut National de la Statistique (INS) et des Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo. Certaines données statistiques proviennent des bases de données des agences des Nations-Unies, du Fonds Monétaire International, de la Banque mondiale ainsi que de certaines institutions internationales. La raison principale de l'utilisation de ces sources tient au fait que celles-ci recueillent et fournissent des données précises

et comparables sur certains indicateurs qui manquent à notre système statistique. L'irrégularité des enquêtes et des recensements, ainsi que les différences en termes de définitions et de méthodes de réalisation des indicateurs expliquent qu'il y a parfois un décalage entre l'année de collecte des données et l'année faisant l'objet du Rapport.

Pour éviter d'alourdir le présent rapport, étant donné que son format correspond au Rapport mondial sur les Objectifs des Développements Durable des Nations-Unies, les séries de données relatives aux indicateurs exploités sont disponibles sur la page officielle de l'OCDD: www.ocdd.cd

Introduction

Depuis 2019, la RDC fait face à la pandémie de Corona virus. Cette crise a des effets catastrophiques sur la vie et les moyens de subsistance des personnes et sur les efforts de réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030). Elle a mis en évidence les défis cruciaux auxquels le pays fait face et montré la nécessité de procéder aux transformations qui s'imposent pour tenir la promesse de réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici à 2030. Elle a permis, en outre, de refléter les problèmes profondément ancrés dans la société congolaise : protection sociale insuffisante, systèmes de santé publique fragiles et couverture sanitaire inadaptée, inégalités structurelles, etc. Le présent Rapport sur la mise en œuvre des ODD, édition 2021, en recourant aux dernières données et estimations disponibles, notamment les données issues de l'Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD (EGI-ODD), met en relief les progrès et les lacunes qui subsistent pour chacun des 17 ODD. Il a été préparé par l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD), en collaboration avec plus de 80 services sectoriels et toutes les agences du Système des Nations-Unies.

A moins de dix ans de l'échéance convenue, il est clairement établi que le pays n'est pas sur une bonne trajectoire pour atteindre les ODD. L'extrême pauvreté demeure une préoccupation fondamentale. Elle touche plus 74% de la population. Si des mesures courageuses ne sont pas prises, principalement dans le domaine de l'emploi des jeunes et des femmes ainsi que celui de protection sociale, près de 100 millions de congolais vivront toujours dans l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Plus de 65,5% des congolais vivent dans une insécurité alimentaire modérée à sévère et 43,7% sont dans une insécurité alimentaire sévère. La mortalité maternelle demeure nettement très élevée et de très loin supérieure à la cible mondiale de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2030. Nonobstant l'engagement de l'Etat de rendre effective la gratuité de l'enseignement de base et des progrès appréciables enregistrées au cours de dix dernières années, le système éducatif connait encore des problèmes récurrents. S'il est clair que la mesure de la gratuité va récupérer un nombre important d'enfants non scolarisés ou ayant quitté le système à cause du coût d'accès à l'éducation, il n'en demeure pas moins que cela va accroître sensiblement le ratio élèves/enseignant au-delà des seuils requis et faire face au nombre insuffisant de classes disponibles.

Par ailleurs, en dépit des progrès accomplis, des millions de congolais ne disposent toujours pas de services de base d'eau, d'assainissement et d'électricité, avec des graves répercussions sur la santé et le bien-être. Pour une activité économique davantage consommatrice de

l'énergie, l'offre insuffisante de l'électricité constitue l'une des principales contraintes au développement et à la lutte contre la pauvreté ainsi qu'un facteur critique dans la lutte contre le réchauffement climatique et de protection de la biodiversité. Bien que considérée comme pays solution dans la lutte contre les changements climatiques, la RDC reste confrontée à plusieurs problèmes environnementaux avec des conséquences bien réelles. Le bassin du fleuve Congo constitue certes l'une des dernières régions du monde à absorber plus de carbone qu'elle n'en émet, mais les forêts congolaises sont constamment menacées d'être détruites par les moteurs économiques, principalement les petites exploitations agricoles. Au-delà de la déforestation, la RDC connait aussi le fléau de la criminalité liés aux espèces sauvages, particulièrement dans les zones de conflits. Les données récentes indiquent, de manière générale, que le commerce illicite des espèces sauvages constitue l'une des sources des revenus des groupes armés, qui s'affrontent régulièrement dans les zones protégées, dont les parcs nationaux. Hormis les incidents tels que les meurtres, les kidnappings, les viols, les enlèvements, les conflits restent aussi l'un des principaux canaux de la pauvreté et de vulnérabilité humaine. Qui plus est, les zones de conflits sont pour la plupart des foyers des maladies endémiques à cause notamment de l'absence de l'Etat et des structures appropriées.

Il en ressort globalement que pour chaque exemple de réussite, il existe de nombreux cas de privation, d'iniquité, de vulnérabilité et de laissés pour compte. Pour remédier à ces problèmes, le gouvernement doit agir de manière plus approfondie, rapide et ambitieuse afin de provoquer une transformation sociale et économique nécessaire pour réaliser les ODD d'ici à 2030. Ce rapport souligne donc les domaines qui peuvent faire progresser l'ensemble des 17 ODD, en se basant aux résultats du calibrage du modèle intégré des ODD (iSDG) : la planification familiale, l'octroi des subventions à l'agriculture irriguée, l'octroi des subventions aux engrais, la constructions des routes, la protection des terres, la protection des ressources en eau, la constructions de grands centrales électriques, la promotion de l'efficience hydrique, l'adaptation aux changements climatiques et la formation d'agriculteurs. Globalement, dans tout ce qui est entrepris, le Gouvernement, comme toutes les parties prenantes, doit s'assurer avec diligence que les choix politiques ne négligent personne et que les efforts nationaux sont appuyés par une coopération internationale efficace, fondée sur l'engagement diplomatique et la prévention des crises et une attention particulière à l'existence des données statistiques.

Toutefois, les solutions et les problèmes sont interdépendants, ils appellent à des solutions intégrées. Il est par conséquent impératif d'avoir une vision holistique de



Introduction

l'Agenda 2030 et d'identifier les domaines ayant le plus d'impact, afin de cibler les actions. Ainsi, par exemple, la lutte contre les changements climatiques nécessite de recourir à une énergie propre et de modifier nos modes de production et de consommation. Promouvoir une agriculture durable peut aider à réduire la faim et la pauvreté. Le développement de l'accès à des services d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène peut sauver des millions de vies chaque année et augmenter la fréquentation scolaire. Améliorer les compétences en lecture et en mathématiques des enfants qui ont pris du retard leur permettra de sortir de la pauvreté, etc. Des marges de manœuvres existent certes pour progresser vers les ODD mais si et seulement si les actions et réformes courageuses sont entreprises maintenant.



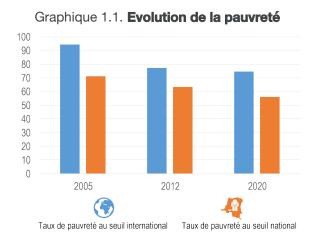
OBJECTIF 1

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



L'extrême pauvreté en hausse, aggravée par la situation sanitaire

En RDC, l'extrême pauvreté demeure une préoccupation fondamentale. Telle que la situation se présente actuellement, le pays s'éloigne de plus en plus de la bonne voie pour éliminer l'extrême pauvreté, en dépit de la diminution récente de l'incidence de la pauvreté. Et ce, quel que soit le type de pauvreté (monétaire et multidimensionnelle). En effet, la proportion de la population congolaise vivant dans l'extrême pauvreté est passée de 77,2% en 2012 à 74,68 % en 2020 (au seuil de 1,9 USD par jour). Au seuil national – le minimum national considéré pour l'apport calorique nécessaire pour maintenir une personne en bonne santé –, l'incidence de pauvreté est de l'ordre de 56,2% en 2020 contre 63,4% en 2012, ce qui est largement inférieur au seuil international



Source : OCDD, à partir des données des enquêtes 1-2-3 (2005, 2012) et EGI-ODD 2020

De manière désagrégée, la majeure partie de cette pauvreté sévit en milieu rural (84,9%) que dans les zones urbaines (62,6%). La pauvreté est plus importante chez les hommes (75,6%) que chez les femmes (71,4%) pris individuellement. Au niveau Infranational, les écarts entre

les provinces sont criants. En effet, Kinshasa est la province la moins pauvre de la République avec un taux de pauvreté de 36,3%. Sankuru est devenue la province la plus pauvre du pays avec une incidence de pauvreté de 94,9%. En réalité, dix-neuf des vingt-six provinces ont un

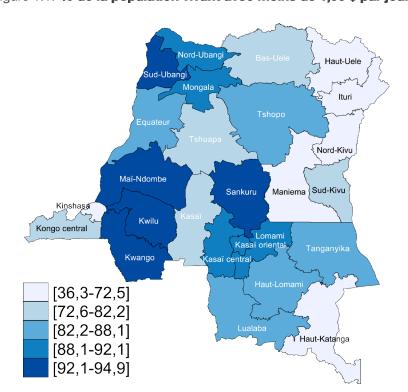


Figure 1.1. % de la population vivant avec moins de 1,90 \$ par jour

Source : OCDD, à partir des données d'EGI-ODD 2020

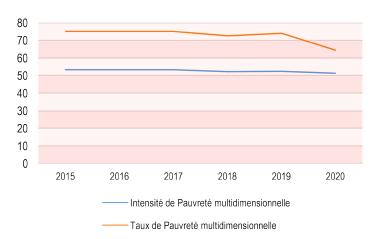
taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale. Seuls sept province (Kinshasa, Haut-Uele, Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, et Kongo Central) ont un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale.

Toutefois, comparer l'année 2012 à 2020 est un trompe-l'œil. En effet, il est probable que le pays ait connu une baisse de la pauvreté jusqu'en 2015, suite à une croissance économique et à la stabilité du cadre macroéconomique. Mais, depuis 2016, beaucoup de facteurs justifieraient une hausse de la pauvreté, au nombre desquels l'on note le contrecoup avec la dégradation du cadre macroéconomique (2015-2017) lié à la conjoncture internationale morose, les conflits inter-ethniques (par exemple, Kamwena-Sapu en 2016, Twa et Bantou en 2017, Yumbi en 2019, etc.), les insurrections à l'Est, les aléas environnementaux (inondations, catastrophes naturelles, etc.).

Aussi, la pandémie mondiale a eu une incidence réelle sur la pauvreté en RDC. Certaines études indépendantes suggèrent que l'incidence de la pauvreté devrait connaitre au moins une augmentation de 2,27 points de pourcentage, soit 1,9 millions de congolais de plus (Diop et Asongu, 2020). La Banque mondiale a plutôt une estimation relativement optimiste d'une augmentation de la pauvreté de l'ordre de 0,7 point de pourcentage entre 2019 et 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 (World Bank, 2021). Cela est dû notamment du fait que le marché du travail est devenu plus sclérosé. En effet, l'enquête de l'Elan RDC et la Fédération des entreprises congolaise indique que 91% d'entreprises considérées dans cette étude ont été affectées par la COVID-19. Lors de la deuxième vague, la même enquête suggère que près de 30% des chefs d'entreprise déclarent que les conditions se sont détériorées pour leur entreprise. 44% des chefs d'entreprise citent la « détérioration des conditions de travail » comme étant le principal facteur de cette détérioration et 76% des chefs d'entreprise interrogés ont déclaré que leur entreprise connaissait des problèmes de chaîne d'approvisionnement1.

64 millions de congolais sont multidimensionnellement pauvres.

Graphique 1.2. Evolution de la pauvreté multidimensionnelle



Source : OCDD, à partir des données du PNUD et d'Oxford Poverty and Human Development Initiative

S'agissant de la pauvreté multidimensionnelle², la situation ne s'est visiblement pas dégradée de manière inquiétante consécutivement à la pandémie de la COVID-19. L'indice de pauvreté multidimensionnelle d'Oxford University et du PNUD, qui est le produit du taux de pauvreté multidimensionnelle et l'intensité de la pauvreté multidimensionnelle, est passée de 0,389 à 0,331³ entre 2019 et 2020 (échelle de droite du graphique 1.2). C'est dans le milieu urbain que l'IPM est le plus faible (0,166

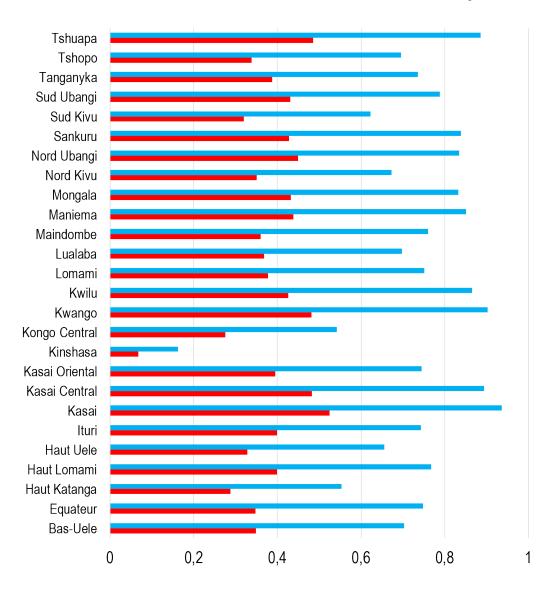
et 0,46). Le taux de pauvreté multidimensionnelle (TPM) s'élève à 64,5% en 2020 contre 74% une année plus tôt. Autrement dit, 64 millions de congolais sont multidimensionnellement pauvres. Dans le milieu urbain, le TPM est de 35,6% contre 87% dans le milieu rural. L'intensité de la pauvreté multidimensionnelle - la proportion moyenne de dimensions dans lesquelles les pauvres sont privés - est passée de 52,5% en 2019 à 51.3% en 2020.

³L'indice évolue dans la fourchette de 0 à 1. Plus le score se rapproche de 0, plus la pauvreté multidimensionnelle recule.



Elan RDC et Impact de la Covid-19 : Différentes itérations, https://rdccovidbusinesssurvey.com/27022021_EIU_ELAN_CovidReport_FR.pdf

Graphique 1.3. Pauvreté multidimensionnelle dans les provinces



Th

Taux de pauvreté multidimentionelle



Indice de pauvreté multidimentionelle

Source : OCDD, à partir des données PNUD et Oxford Poverty and Human Development Initiative

Au niveau provincial, il est remarqué l'accroissement de l'indice de pauvreté multidimensionnelle. Pour ce qui est de l'intensité de la pauvreté multidimensionnelle, les provinces telles que Kinshasa, le Kongo Central et le Haut Katanga sont celles qui se rapprochent le plus de zéro avec respectivement 0,068, 0,276 et 0,288. Celles qui s'en éloignent sont : Bas-Uélé, Haut-Lomami, Haut-Uélé, Ituri, Kasaï, Kasaï-Central, Kasaï-Oriental, Kwango, Kwilu, Lomami, Lualaba, Mai-Ndombe, Maniema, Mongala, Nord Kivu, Sud Ubangi, Sankuru, Sud-Kivu, Sud-Ubangi, Tanganyika, Tshopo, Tshuapa et Equateur, soit 88,5% des

provinces. S'agissant du taux de pauvreté multidimensionnelle, les plus grandes poches de pauvreté multidimensionnelles en RDC sont le Bas-Uélé, Haut-Lomami, Ituri, Kasaï, Kasaï Central, Kasaï Oriental, Kwango, Kwilu, Lomami, Maï-Ndombe, Maniema, Mongala, Nord-Ubangi, Sankuru, Sud-Ubangi, Tanganyika, Tshuapa, Equateur. En effet, ces provinces ont un taux de pauvreté multidimensionnelle qui varie entre 70% et 93%. Celles qui ont un taux de pauvreté multidimensionnelle inférieur à 70% sont : Haut-Katanga, Haut-Uélé, Kinshasa, Kongo-Central, Lualaba, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tshopo.

İ

Un système de protection sociale inefficace et embryonnaire

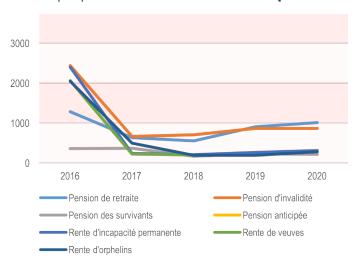
En dépit de l'amélioration, ces dernières années, du cadre programmatique et du cadre légal sur les aspects liés à la sécurité et prévoyance sociale (sécurité élémentaire de revenu pour les personnes d'âge actif, la sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées ou en incapacité ou vulnérables, l'accès de l'éducation de base pour tous et l'accès pour tous aux soins de santé essentiels, y compris la santé maternelle - la réflexion sur la couverture sanitaire universelle), l'étroitesse des systèmes de protection sociale n'a naturellement pas réussi à atténuer véritablement le choc de la COVID-19. En 2016, les programmes de protection sociale ne concernaient que 5% de la population congolaise qui bénéficiaient d'au moins un dispositif de protection sociale (INS, 2016) contre 13% en Afrique subsaharienne et 45% dans le Monde. En 2020, cette couverture sociale n'a augmenté que de 4,6 points de pourcentage, soit 9,6% de la population qui bénéficient d'au moins un des éléments du socle de la protection sociale.

Graphique 1.4. Etat de protection sociale 12 10 8 2 Proportion de la pop. Proportion de la pop. Proportion de la pop. ayant bénéficié d'une bénéficiant des socles bénéficiant d'une forme d'assistance ou systèmes de assurance sociale protection sociale sociale ou aide aux personnes ou ménages extrêmement pauvres

Source : OCDD, à partir de données d'EGI-ODD 2020



Graphique 1.5. Evolution des rentes et pensions



Source : OCDD, à partir des données de CNSSAP et CNSS

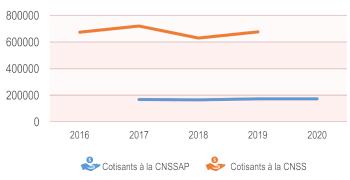
S'agissant de la sécurité de revenu pour les personnes en âge actifs, la proportion de la population bénéficiant d'une assurance sociale s'est élevée à 4,7% en 2020. Encore que les pensions/prestations sont insignifiantes. Les prestations allouées actuellement en termes de pension de retraite sont respectivement en moyenne de 2,8 USD par jour pour un retraité du secteur privé (Caisse Nationale de Sécurité Sociale - CNSS) et de 2,6 USD par jour pour un fonctionnaire (Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'État - CNSSAP) en 2020.

Ces niveaux de pensions sont très compatibles avec l'extrême pauvreté d'autant plus qu'en moyenne, le ménage d'un retraité est constitué de sept personnes. En conséquence, ces ressources sont respectivement de 0,4 USD et 0,38 USD par jour par membre de ménage. Avec de tels niveaux de pensions et de rentes, il devient difficile de faire porter sur le système le poids de la COVID-19 en espérant qu'il atténuera ses effets. En outre, les différentes pensions et rentes du secteur privé ont fortement dégringolé entre 2016 et 2017, et depuis, la situation est quasi-linéaire. En dollars annuels, la variation entre 2019 et 2020 est de l'ordre de 108 USD pour la pension de retraite, 1,6 USD pour la pension d'invalidité, -23,4 USD pour la pension des survivants, 43,5 USD pour rente d'incapacité, 284,8 USD pour la rente de veuves et 91,8 USD pour la rente d'orphelins.



Par ailleurs, il est important de souligner que la modicité des rentes comme des pensions relève également de l'absence d'une vraie politique salariale et l'incapacité du système à collecter efficacement les cotisations. En effet, les travailleurs effectifs cotisants sont désespérément faibles: pour toute la République, on n'en compte que 848 483 en 2019, soit 676 179 pour la CNSS et 172 304 pour CNSSAP en 2020. Pour une population employée estimée à 25,14 millions, le taux de couverture n'est que de 3,34%. Ce taux aussi faible constitue un réel goulot d'étranglement pour le système de s'auto-entretenir.





Source : OCDD, à partir des données de CNSSAP et CNSS

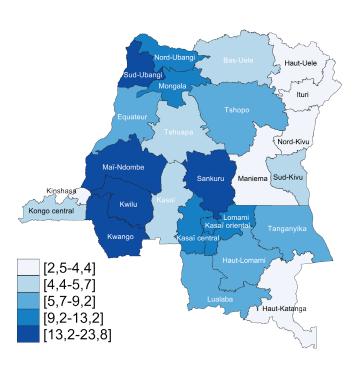
Concernant la sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées ou en incapacité ou vulnérable, la proportion de la population ayant bénéficié d'une forme d'assistance sociale ou aide aux personnes ou ménages extrêmement pauvres n'a été que de 5,5% en 2020. Néanmoins, quelques réformes sont en cours, notamment l'identification des vulnérables au travers d'un registre national.

En ce qui concerne l'accès à l'éducation, l'année 2020 a été charnière dans la mesure où la réforme de la gratuité de l'éducation a été lancée. Celle-ci a permis de récupérer des enfants non scolarisés. Par rapport à la santé, le gouvernement est entrain de travailler pour mettre en place la couverture de santé universelle (CSU). Parmi les progrès enregistrés, il y a la mise en place du Conseil National pour la CSU, cadre du pilotage politique et technique du processus (Ordonnance N°21/032 du 1 juin 2021), la validation des projets de décret portant création, organisation et fonctionnement des cinq établissements publics d'appui à la mise en œuvre de CSU (l'Autorité de Régulation et de Contrôle de la Couverture Santé Universelle, le Fonds de Promotion de la Santé, le Fonds de Solidarité de Santé, l'Institut National de Santé Publique et l'Agence Nationale d'Ingénierie Clinique et du Numérique de la Santé). A terme, ceci va réduire sensiblement les dépenses de santé catastrophiques.

En dehors de la précarité relevant du système de protection sociale, il y a lieu d'indiquer également une persistance des inégalités spatiales. En effet, le milieu urbain demeure mieux couvert avec un taux de la population bénéficiant des socles de protection de l'ordre de 13,5% contre 7,5% dans le milieu rural. Quant aux différences sexuelles, 10,1% des hommes contre 9,1% des femmes ont accès au système de protection sociale. Ce n'est donc pas hasardeux si le tableau de la pauvreté selon le milieu de vie et le sexe suit cette configuration inégalitaire.

L'analyse des disparités entre les provinces montre que

Figure 1.2. % de la pop. bénéficiant des socles ou systèmes de protection sociale



Source : OCDD, à partir des données d'EGI-ODD 2020

la population des provinces du Haut Lomami, Haut Uele, Tshuapa, Sankuru, Kasaï, Tanganyika et Tshopo sont les moins couvertes avec moins de 5% de la population bénéficiant d'un socle de protection sociale et la population des provinces Sud Ubangi, Kinshasa, Mongala et Nord Ubangi avec plus de 15% de la population couverte par un système de protection sociale.



























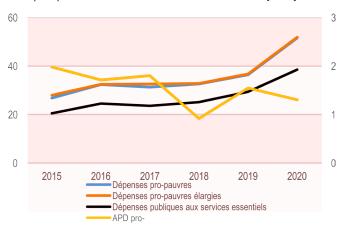




Un budget de l'Etat de moins en moins pro-pauvres, Toutcomme l'aide internationale



Graphique 1.7. Evolution des allocations pro-pauvres



Source : OCDD, à partir des données d'EGI-ODD 2020, PGAI, ESB et Lois de Reddition des comptes

Une autre manière d'apprécier la volonté de l'Etat à faire face à la problématique de l'extrême pauvreté est de considérer les affectations budgétaires. Pour ce faire, les dépenses essentielles ou les dépenses pro-pauvres sont les indicateurs pertinents. S'agissant des dépenses essentielles (dépenses budgétaires d'éducation, dépenses budgétaires de santé et autres dépenses budgétaires de protection sociale), en moyenne entre 2015 et 20204, elles se sont situées à 26,5% du total budgétaire⁵. Cependant, entre 2019 et 2020, le pays a ajouté 11,21 points de pourcentage du budget dans les dépenses essentielles, soit 27,29% à 38,5% (Graphique 1.7). La rupture semble importante du fait de la gratuité de l'éducation qui exerce une pression budgétaire importante. Ceteris paribus, cet effet de recomposition budgétaire entraîne une éviction de certaines dépenses (par exemple une baisse de 8,5% pour les dépenses liées à la santé, une diminution de 13% pour les dépenses liées à l'autonomisation de la femme, etc.) dans la mesure où entre les deux années, la taille du budget n'a pas fondamentalement changé. En ce qui concerne les dépenses pro-pauvres, il faut d'abord préciser que lesdites dépenses sont captées par le ratio entre les dépenses publiques aux services essentiels et l'incidence de pauvreté. On considère qu'un budget est pro-pauvre si ce ratio est supérieur à 16. L'on considère que les dépenses publiques aux services essentiels sont élargies si dans ces dépenses, la charge budgétaire de l'autonomisation de la femme est également considérée. Il ressort de la série calculée que les dépenses propauvres ont évolué de manière quasi-stationnaire durant toute la période, excepté pour les années 2019 et 2020

où le poids de la réforme sur la gratuité de l'éducation de base a permis l'amélioration du score. Cela dit, il est clair que les dépenses pro-pauvres ne sont pas encore véritablement pro-pauvres dans la mesure où le ratio calculé est très inférieur à 100, même pour les années où la tendance est devenue plus raide. Il est donc urgent que le Gouvernement accorde plus de moyens aux dépenses pro-pauvres. Au regard de la modicité du budget, le Gouvernement devra aussi davantage mobiliser les ressources diverses pour accélérer la lutte contre la pauvreté, dont l'Aide Publique au Développement (APD).

L'APD est considérée comme un instrument susceptible d'aider à l'impulsion du développement, notamment en réduisant la pauvreté. Le même graphique permet de vérifier l'évolution de l'aide pro-pauvres (échelle de droite, Graphique 1.7). Celle-ci correspond au rapport entre l'aide (santé, éducation, eau et assainissement, santé de la reproduction et programmes pour la population et aide alimentaire) et le revenu national brut per capita. L'évolution de cet indicateur suggère que l'aide pro-pauvres diminue tendanciellement. Etant donné que le revenu national brut per capita n'a pas évolué ces trois dernières années particulièrement, le recul de l'aide pro-pauvres est beaucoup plus tributaire à l'évolution du numérateur de l'indicateur, qui est en chute libre depuis 2019. Somme toute, il n'est pas étonnant au regard de l'évolution des dépenses pro-pauvres et de l'aide pro-pauvres que l'impact de la COVID-19 soit évident sur l'augmentation de la pauvreté. Et la pandémie aura probablement des conséquences économiques aussi bien à court-terme qu'à long-terme.

⁵ Comprenant les frais de fonctionnements, les rémunérations et les investissements. Les deux premières rubriques sont toujours largement prépondérantes, dépassant le 90%. 6 Pour raison d'échelle, le ratio calculé sur ce graphique est pondéré à 100.



⁴ Les données étatiques relatives aux dépenses publiques utilisées dans cette section proviennent de la loi de réédition de compte, excepté pour l'année 2020 où les données sont tirées des Etats de Suivi Budgétaire étant donné que la loi n'est pas encore rendue disponible.



OBJECTIF 2

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable































La sous-alimentation et la malnutrition, accentuées par la Covid-19, demeurent des défis permanents et nécessitent des réponses urgentes

La RDC est un pays exposé à des questions d'insécurité alimentaire bien avant la crise de la pandémie. En effet, en 2016, la prévalence de la faim y est de 55,8%, soit un taux 2,4 fois supérieur à l'Afrique et 5,2 fois au monde. En 2020, plus de 65,5% des congolais vivent dans une insécurité alimentaire modérée à sévère et 43,7% sont dans une insécurité alimentaire sévère. Les provinces de Sankuru, Kasaï-Oriental, Sud-Kivu, Kasaï, Lomami et Bas-Uele sont les provinces ayant de fortes prévalences de l'insécurité alimentaire modérée à sévère, dépassant les 80%. La sous-alimentation chronique est restée pratiquement inchangée au cours de la décennie passée : 43% d'enfants de moins de 5 ans étaient en retard de croissance en 2010. Ce taux a reculé pour se situer à 41,8% en 2018, alors qu'il est de 32% en Afrique et 22% au monde (Ministère du Plan/OCDD, 2020). La prévalence de l'émaciation est élevée au tour de 6,5%. Cette sous-nutrition n'est pas sans conséquence en RDC : selon un rapport

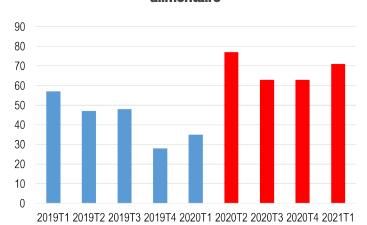
gouvernemental, cette situation a causé 31,5% de mortalité des enfants de moins de 5 ans, 15,8% du taux de redoublement et a amputé 4,45% du PIB en 2014 (RDC/Gouvernement, 2018).

La COVID-19 est venue nettement amplifier la problématique de l'insécurité alimentaire. Le Graphique 2.1 suggère clairement l'impact de cette pandémie. En effet, la pandémie a été déclarée au premier trimestre de l'année 2020. Juste après cette déclaration, le nombre de zone de santé en alerte d'insécurité alimentaire a sensiblement augmenté, passant de 35 zones au premier trimestre de 2020 à 77 zones au deuxième trimestre. Entre l'avant CO-VID-19 (colorié en bleu) et l'après, le changement est net. La moyenne du nombre de zones en alerte après la déclaration de la COVID-19 est de 68,5 contre 43 avant la crise sanitaire mondiale.



1,8 millions de congolais étaient en situation de crise en 2020. Cette sous-nutrition avait causé 31,5% de mortalité des enfants de moins de 5 ans, 15,8% du taux de redoublement et a amputé 4,45% du PIB en 2014.

Graphique 2.1. Impact de la Covid-19 sur la sécurité alimentaire



Source : Bulletin du Système nutritionnel de surveillance et d'alerte précoce du Programme national de la Nutrition du Ministère de la Santé (https://pronanutrdc.org/)

D'autres chiffres sont éloquents pour illustrer la crise alimentaire qui sévit au pays. En effet, selon le Rapport mondial de 2021 sur les crises alimentaires, publié par le Réseau mondial contre les crises alimentaires (GNAFC)⁷, alliance internationale qui rassemble des institutions des Nations Unies, l'Union européenne et des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux dans la lutte contre les crises alimentaires, 5,7 millions de personnes

extrême des moyens de subsistance OU ont recours à des stratégies d'adaptation d'urgence

en RDC ont été en **situation d'urgence**⁸ en 2020, soit la phase 4 de l'Integrated Food Security Phase Classification (IPC) et Cadre Harmonisé (CH), l'avant dernière avant de parler de la catastrophe/famine. Au courant de la même année, 21,8 millions de congolais étaient en **situation de crise**⁹. L'augmentation entre 2019 et 2020 est de l'ordre de 40%. Les estimations ne sont pas non plus optimistes dans la mesure où le nombre de personnes susceptibles

⁹ Il s'agit d'une situation où les ménages ont des déficits de consommation alimentaire avec une malnutrition aiguë élevée ou supérieure à la normale OU un épuisement accéléré des moyens de subsistance OU ont recours à des stratégies d'adaptation aux crises.



⁷ GNAFC (2021), Global report on Food Crises, https://www.fsinplatform.org/sites/default/files/resources/files/GRFC%202021%20050521%20med.pdf
8 Il s'agit d'une situation où les ménages ont d'importants déficits de consommation alimentaire entraînant une malnutrition aiguê très élevée et une surmortalité OU sont confrontés à une perte

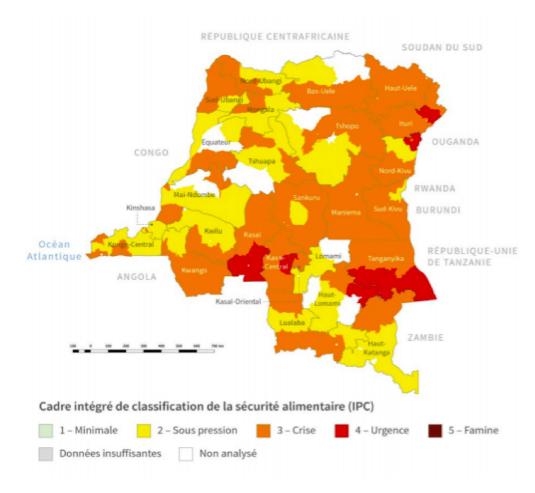


Figure 2.1. Analyse de l'IPC en RDC (février-juillet 2021)

d'être dans cette catégorie de crise va augmenter pour s'établir à au moins 27,3 millions en 2021.

A la base de cette accentuation des problèmes de sécurité alimentaire, il y a lieu de dénombrer entre autres la faiblesse de l'attention gouvernementale et les mesures de confinement. En effet, au-delà des contraintes structurelles de l'économie congolaise, l'épidémie a conduit à la réallocation des ressources à la lutte contre les impacts sanitaires et économiques de celle-ci. Les mesures de confinement visant à endiguer la propagation du virus ont gravement perturbé les chaînes d'approvisionnement, et la fermeture des frontières a affecté les liaisons de transport et la disponibilité des denrées alimentaires. La pandémie de la COVID-19 a également affecté la sécurité alimentaire, en rendant la courbe des prix inaccessible via le canal de l'effet revenu. Elle a réduit le pouvoir d'achat et accentué la pauvreté, en plombant la croissance économique. Par voie de conséquence, l'accès aux produits alimentaires nutritifs variés devient difficile.

En sus, la situation devient un peu plus compliquée dès lors que l'on considère la mobilité des personnes liée aux conflits et l'insécurité physique persistante dans les provinces de Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Tanganyika et Maniema. En effet, selon l'UNHCR (2020) et UNRWA (2020),

parmi les pays comptant le plus grand nombre de personnes en crise ou pire (Phase 3 ou supérieure de l'IPC), la RDC figure parmi les cinq pays du monde comptant le plus grand nombre de déplacés internes, soit près de 5,1 millions de personnes.

En 2020, un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile étaient originaires de la RDC : 0,49 million de personnes était concernée dont 910 000 ont trouvé refuge dans les pays voisins. Le manque de filets de sécurité et la vulnérabilité des moyens de subsistance compliquent également la situation de cette couche de la population, l'astreignant à l'emploi informel très volatile et l'exposant donc davantage à l'insécurité alimentaire.

Enfin, les conditions environnementales et culturelles ne doivent pas non plus être négligées. Concernant les conditions environnementales, les inondations provoquées par de fortes pluies dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Haut-Lomami, Tanganyika, Kongo-Central et Haut Katanga ont été à la base de la destruction des cultures vivrières et des réserves alimentaires. Ces pluies ont contraint environ 108 400 personnes à quitter leur domicile et à s'installer dans des abris temporaires ou à résider dans des familles d'accueil (IFRC, novembre 2020).



La présence des pestes ravageuses a été également à la base de la diminution des rendements agricoles, particulièrement pour la production de maïs. La pollution de la rivière Kasaï a causé une perte massive de poissons. Quant aux conditions culturelles, l'équilibre alimentaire est à indexer. Environ 4 ménages sur 10 en RDC ont une alimentation pauvre et limitée (QUIBB, 2016). Le régime alimentaire des congolais est composé essentiellement

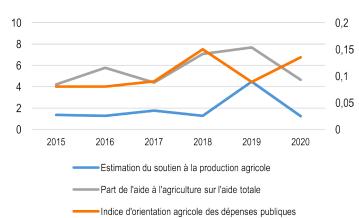
de céréales (mais et riz) et tubercules (manioc), qui sont consommés presque 7 jours sur 7 ; des légumes (feuilles) qui sont consommées en moyenne 5,5 jours sur 7 et les huiles consommées 7 jours sur 7 (CFSVA-2014)¹⁰. En plus de la composition du régime alimentaire, les mauvaises pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants sont à la base du déficit nutritionnel.



Le faible soutien de l'Etat à l'agriculture reste un des contraintes majeures pour le développement du secteur



Graphique 2.2. Soutien au secteur agricole



Source : OCDD, à partir des données des PGAI, ESB et Lois de Reddition des comptes

La COVID-19 n'a pas seulement détérioré la sécurité alimentaire, elle a également affecté la productivité agricole. Les agriculteurs ont donc été fortement touchés par la pandémie. Toutefois, il n'est pas pertinent d'attribuer la responsabilité de la faible productivité agricole à cette crise sanitaire. En réalité, les investissements publics dans le secteur agricole, qui étaient supposés la porter, n'ont pas été au rendez-vous et, par voie de conséquence, les investissements privés ont eu du mal à entrer dans ce secteur, exposant encore un peu plus le pays à la dépendance extérieure. En effet, l'indice d'orientation agricole, qui est la comparaison entre les dépenses publiques pour l'agriculture et la part de l'agriculture dans le PIB, appréciée par l'échelle de droite du graphique 2.2, était infinitésimalement stationnaire jusqu'en 2017. Depuis, la courbe est devenue versatile. En 2020, la contribution du secteur public dans l'agriculture comparée à la contribution du secteur agricole au PIB s'est située à 0,135 contre 0,089 en 2019. Cependant, cette légère augmentation n'a

pas égalé le pic de la série. Aussi, il sied de signaler que le chiffre de la RDC demeure très inférieur à la moyenne mondiale qui est supérieure à 0,28%. Plus directement, le soutien de l'Etat à la production agricole a connu une chute importante, de l'ordre de 27,5% entre 2019 et 2020, soit seulement 1,23% des ressources budgétaires ont été alloués à l'agriculture en 2020. Un chiffre correspondant à la tendance moyenne de ces dernières années!

Entre-temps, la part des aides sectorielles allouées au secteur agricole par tous les donateurs (échelle de gauche) est passée d'environ 8% de l'aide totale en 2019 à 4,7% en 2020, soit 61 millions de dollars. C'est le niveau le plus bas de l'aide agricole de ces 6 dernières années. Cette contraction de l'aide est due à une réorientation des donateurs vers des domaines du secteur social, mais surtout au choc de la pandémie mondiale que ces différents partenaires ont connu.



OBJECTIF 3

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

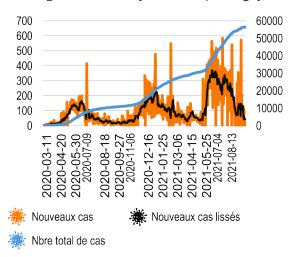
La COVID-19 n'a pas épargné la RDC

La RDC n'est pas en reste par rapport à la pandémie de COVID-19. En date du 10 mars 2020, un premier cas est confirmé à Kinshasa par l'Institut National de Recherche Biomédicale (INRB). Le pays devint ainsi le 11e pays touché par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en Afrique. Depuis l'apparition de la pandémie, le nombre de nouveaux cas et de décès (échelle de gauche, graphique 3.1) est en augmentation, en dépit de la forme de la courbe quasi-logistique. A la date du 19 septembre 2021, la RDC a enregistré 56 387 cas de COVID-19, soit 676,44 cas pour 1 000 000 de congolais. L'augmentation journalière moyenne depuis l'apparition de la maladie s'élève à 101 cas (Graphique 3.1).

A propos du nombre de décès pour la même période, 1 068 congolais ont connu la mort à la suite de cette pandémie. En moyenne, deux congolais perdent la vie chaque jour à cause de la COVID-19 entre le 10 mars 2020 et le 19 septembre 2021¹¹. Dans une perspective de long-terme, le nombre de morts ne cesse d'augmenter. Heureusement, pour la RDC, le taux de létalité/mortalité demeure toujours faible, soit 1,89% (Graphique 3.2).

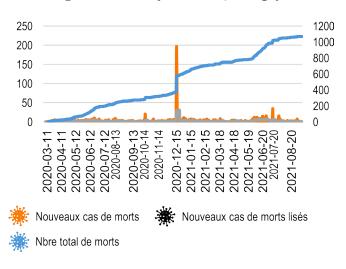
Cela pourrait être dû par le fait que la RDC a pris relativement tôt des mesures pour faire face à la propagation de la pandémie. Dès le 18 mars 2020, des mesures ont été prises notamment la suspension des vols en provenance des pays à risque et des pays de transit. Une série des mesures s'en suivront le jour suivant, en l'occurence l'interdiction des rassemblements de plus de 20 personnes et d'organisation des deuils ; la fermeture des écoles, universités, lieux des cultes, bars, restaurants et discothèques pour une période de 4 semaines avec effets immédiats ; le lavage des mains et l'usage de désinfectants vont être préconisés. L'utilisation des masques va s'imposer progressivement. Qui plus est, le Président de la République va décréter l'état d'urgence sanitaire en date du 24 mars 2020, puis une série des mesures supplémentaires d'application immédiate dont : l'isolement de la Ville de Kinshasa. épicentre de la maladie, et interdiction de tous les vols des passagers en provenance de Kinshasa vers les Provinces et ceux des Provinces vers Kinshasa ; la fermeture de toutes les frontières du pays aux passagers et à toute personne non vaccinée, sauf pour les camions, navires, avions cargo avec fret.

Graphique 3.1. Cas confirmés de COVID-19 (par million de personnes, lissage)



Source : OCDD, à partir des données de l'Organisation Mondiale de la Santé, publiées par Our World in Data

Graphique 3.2. **Décès liés à la COVID-19** (par million de personnes, lissage)



Source : OCDD, à partir des données de l'Organisation Mondiale de la Santé, publiées par Our World in Data





En revanche, la sévérité de ces mesures s'allège. Le graphique 3.3 permet d'évaluer l'austérité des mesures prises, en se basant sur l'indicateur ad hoc créé par Hale et al. (2020). Il en ressort qu'entre fin mars et mi-juillet 2020, la RDC a été davantage sévère avec un score de 80 sur 100 (100 étant la meilleure performance). Puis, la sévérité des mesures a décliné sensiblement en fin juillet. C'est là que naît la deuxième vague d'infections et les différentes autres vagues qui suivront ainsi qu'une légère augmentation de décès, sans l'émergence néanmoins de nouveaux variants du virus. Par ailleurs, quoique la deuxième vague soit passée, de temps en temps, l'on observe des pics de cas. Ce qui n'augure rien de bon, surtout que l'assouplissement des mesures peut entraîner l'entrée et l'expansion de nouveaux variants.

En plus, la campagne de vaccination tarde à s'imposer. C'est depuis le mois d'avril 2021 que la campagne de vaccination a été lancée. Mais, les résultats ne sont pas guère enthousiasmants. Seulement 0,09% de près de 90 millions de congolais a été vacciné jusque-là (11 septembre 2021), soit seules 85 182 personnes dont 25 452 ont été complètement vaccinées. Cette population est essentiellement localisée dans la capitale.

Cette timidité de la campagne est consécutive à plusieurs paramètres. Primo, le problème de disponibilité de vaccin se pose. En effet, la RDC a reçu, début mars 2021, son premier lot de 1,7 million de doses du vaccin Astra Zeneca par l'intermédiaire de COVAX, codirigé par l'OMS, l'Alliance du vaccin et la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies, à destination des populations de pays à revenus faibles. A la suite des réactions de certains pays à l'égard de ce vaccin, les autorités congolaises vont devoir surseoir le début de la campagne, en attendant les conclusions des études sur les effets secondaires y relatifs. Finalement, les autorités vont accepter les autres lots de vaccins dont celui d'Astra Zeneca. Secundo, de manière générale, la population congolaise semble sceptique. Plusieurs croyances circulent aussi bien sur la pandémie que sur les effets secondaires de la vaccination. Selon l'enquête de l'Agence de santé publique de l'Union africaine, Africa Centres for Disease Control and Prevention (Centres africains de contrôle et de prévention des maladies), 38% des congolais sont fortement d'accord que la menace sur la COVID-19 est exagérée. Ainsi, il se dégage que la plupart de personnes vaccinées en RDC sont des étrangers12. Tertio, la logistique constitue également un frein à cette campagne. Ces vaccins nécessitent un stockage à froid. Ce qui manque sérieusement au pays. En plus, la qualification de la maind'œuvre (vaccinateur) pour la distribution des vaccins n'est pas non plus suffisante.

Graphique 3.3. Indice de sévérité des mesures de confinement



Source : OCDD, à partir de données d'Oxford Coronavirus government response tracker

C'est ainsi que les autorités se sont vues contraintes de demander à l'UNICEF de les envoyer à quelques pays africains comme le Sénégal, le Ghana ainsi que

l'Angola afin d'éviter leur expiration. Finalement, les 1,7 million de doses d'AstraZeneca reçues début du mois de mars étaient toutes périmées. La pénurie a duré 35 jours et à la mi-août. En septembre 2021, d'autres vaccins vont être réceptionnés, notamment 250 000 doses de Moderna, un don du gouvernement américain et 50 000 doses d'AstraZeneca, un don du gouvernement britannique.

Par ailleurs, l'assouplissement de mesures et la propagation de la pandémie aussi bien au niveau international qu'au niveau national ne sont pas sans effet réel sur l'économie congolaise. En effet, Chisadza et al. (2021) et Dergiades et al. (2021) ont montré que des mesures assouplies ont des effets positifs sur l'augmentation du nombre de décès. Ce qui alourdit donc le bilan sanitaire et affecte, par ricochet, l'activité économique.

La pandémie COVID-19 a encore mis en évidence la faiblesse du système de santé et de protection sociale de la RDC. Le renforcement du système de santé demeure un défi majeur alors que le pays continue de lutter contre la COVID-19, sans une perspective très claire sur les campagnes de vaccination. Une crise sanitaire plus longue et les perturbations économiques qui en découleraient pourraient entraîner des changements de comportement susceptibles de retarder la reprise, d'atténuer les perspectives de croissance, d'aggraver les inégalités et d'accroître les vulnérabilités.

¹² Journal Le Monde Afrique (2021), "Covid-19: à Kinshasa, les étrangers se ruent sur les vaccins dont les Congolais ne veulent pas", https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/05/10/covid-19-a-kinshasa-les-etrangers-se-ruent-sur-les-vaccins-dont-les-congolais-ne-veulent-pas_6079715_3212.html (p.c. 03/06/2021)







La santé maternelle et infantile doivent demeurer des priorités nationales



Graphique 3.4. Santé procréative, maternelle et de prime enfance 200 1000 800 150 600 100 400 50 200 0 0 2012 2010 2011 2013 2014 2015 2016 2017 2018 % d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans Taux de mortalité maternelle

Source : OCDD, à partir des données d'EDS et MICS

Taux de mortalité néonatale

La mortalité maternelle est une situation très inquiétante en RDC. Les données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) indiquent 680 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, en dépit des progrès importants réalisés depuis 2013. En plus, le ratio de la mortalité maternelle demeure nettement très élevé comparativement à celui de 2010, et de très loin supérieur à la cible mondiale de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2030.







Plusieurs facteurs se conjuguent pour conduire à cette situation. Premièrement, la tranche de la population la plus concernée par cette mortalité demeure celles des adolescentes, soit 29% (EDS, 2014). En effet, les filles de moins de 15 ans sont plus exposées à des complications pendant la grossesse et lors de l'accouchement; ce qui augmente considérablement le nombre de décès chez les filles adolescentes. Le taux de fécondité des filles congolaise de 15-19 ans est de l'ordre de 109 naissances pour 1000 filles adolescentes en 2019. Ce taux est nettement plus important que la moyenne mondiale (44 naissances pour 1 000 filles adolescentes) mais proche de la situation de l'Afrique subsaharienne (101 naissances pour 1 000 filles adolescentes). Ce qui d'ailleurs empêche la transition démographique pour bénéficier de dividende démo-

graphique¹³. Concernant la contraception, 71,9% des femmes actuellement mariées ou en union n'utilisent pas de méthodes de contraception.

Il y a lieu d'indiquer que les facteurs comme l'exposition à la sexualité, le mariage précoce et la non-utilisation des méthodes de contraception moderne contribuent à cette situation. En effet, s'agissant de la sexualité, 23,4% des femmes de 15-19 ans ont commencé leur vie féconde. 4% des femmes ont déjà eu une naissance vivante avant l'âge de 15 ans. 49,3% des femmes de l'âge de 15-19 ans ont déjà eu des rapports sexuels. En ce qui concerne le mariage précoce, 8,3% des femmes de 15 à 49 ans ont été mariées avant l'âge de 15 ans (MICS-PALU, 2018).

¹³ Le dividende démographique est mesuré par la croissance du ratio de soutien qui représente la proportion de travailleurs effectifs (adultes actifs) par rapport aux consommateurs. Cette accélération de la croissance résulte de l'évolution de la structure par âge de sa population. Plus spécifiquement, la population en âge de travailler augmente temporairement plus vite que le nombre de personnes jeunes et âgées. Par la suite, le taux de dépendance se réduit et on assiste à une hausse des taux d'épargne, ce qui conduit à libérer des ressources pour l'investissement dans le développement économique et le bien-être des familles.



Deuxièmement, il sied d'indiquer que la majorité de ces décès ont été constatés pendant le post-partum et restent dominés par les hémorragies (47%), l'éclampsie/la pré-éclampsie (9%), la rupture utérine (8%), les infections sévères (3%) et les complications d'avortement (2%). A cela s'ajoute le paludisme qui représente 2% et l'anémie 9%¹⁴. Ce risque peut être contrôlé si la prise en charge est conséquente. Quoique la situation semble s'améliorer dans la mesure où 82,4% des femmes bénéficient d'une consultation prénatale (CPN) au moins une fois par un personnel de santé qualifié et en 2020, 80% des naissances vivantes ont eu lieu avec l'aide du personnel de santé

qualifié, contre une prévision de 84% pour l'année 2020 tel que prévu dans le PNDS. Il reste cependant des millions de femmes qui ne sont pas prises en charge pendant la grossesse ou lors de l'accouchement. La COVID-19 n'a pas non plus facilité la tâche avec les différentes mesures du confinement qui ont conduit à la fermeture de nombreux établissements et/ou à la réduction des services. Ce qui affecte aussi bien la situation de la mortalité en amont avec l'augmentation du nombre de grossesses non désirées découlant notamment du non-accès aux contraceptifs qu'en aval lors de l'accouchement.





Enfin, les examens de santé postnatals en revanche ne concernent que 50% des femmes qui ont accouché dans les deux dernières années et 57% de leurs bébés (MICS, 2018). Ils demeurent l'élément de la prise en charge qui n'a pas connu des progrès substantiels. Toutefois, cette amélioration relative de la prise en charge est à la base de l'inflexion de la courbe de la mortalité maternelle constatée récemment.

S'agissant de la survie des enfants, les progrès accomplis par la RDC sont encourageants, et se traduisent par une baisse considérable du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, passant de 104 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2013 à 70 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2018, une baisse d'environ 32,7%. Les causes les plus récurrentes des décès infanto-juvéniles sont entre autres la diarrhée (10,3%), la pneumonie (13,4%), la triade paludisme (14,9%), les maladies néonatales (32,7%) et la malnutrition chronique (47%). De 2016 à 2018, le taux de mortalité néonatale a diminué de moitié : il est passé de 30,10 décès pour 1000 naissances vivantes à 14 décès pour 1 000 vivantes. Ce qui n'a pas été le cas pour le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans qui demeure encore supérieur à la cible de 25 décès pour 1 000 naissances vivantes.

Malgré ces progrès, il existe encore des marges de manœuvre importante pour le gouvernement et ses partenaires pour améliorer sensiblement la situation des enfants. Les interventions visant la nutrition (cf. ODD2), l'accès à des services d'approvisionnement en eau potable et d'as-

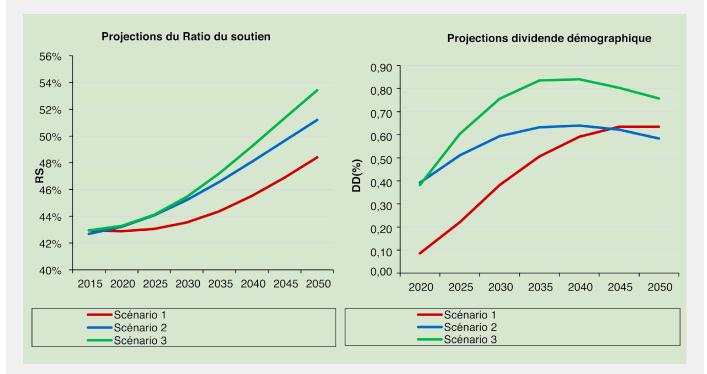
sainissement gérés en toute sécurité (cf. ODD 6), la vaccination, l'allaitement exclusif, le traitement approprié des infections courantes de l'enfance, ainsi que par la réduction de la pollution de l'air sont nécessaires. Pour l'instant, ces différents domaines présentent des déficits criants. A titre indicatif, seulement 35% des enfants de 12-23 mois ont été complètement vaccinés avant leur premier anniversaire et 20% n'ont reçu aucun vaccin, alors que le Programme Elargi de Vaccination (PEV) avait prévu d'atteindre 93% en 2019. En 2018, près de 47% des femmes allaitaient exclusivement les enfants contre 37% en 2010. Concernant le traitement approprié, pour seulement 28% des enfants de moins de 5 ans, des conseils et/ou un traitement ont été recherchés auprès d'un établissement de santé ou d'un prestataire de santé qualifié, lors d'un épisode de diarrhée (MICS, 2018).

17 PARTEMARATE POUR LA RÉALISATION DES OBLECTIFS

Encandré 1. A quand le dividende démographique ?

Pour répondre à la question posée, trois hypothèses sont formulées. Dans le premier scénario, la RDC connaîtrait un indice synthétique de fécondité (ISF) qui passerait de 6,4 enfants par femme en 2015 à 5,5 en 2030 puis à 3,9 en 2050. Et à cet horizon de 2050, la taille de la population serait portée à 215,88 millions d'habitants. Dans le deuxième scenario de la baisse tendancielle de la fécondité, le pays verrait son ISF passer de 6,4 enfants par femme en 2015 à 4,9 en 2030 puis à 3,4 en

2050. Ainsi, la taille de la population serait de 197,40 millions d'habitants en 2050. Dans le dernier cas, la base de la fécondité est, soit à 4,5 en 2030 puis à 2,9 en 2050. Ainsi, la population congolaise serait de 179,66 millions en 2050, soit 17,7 millions d'habitants de moins que dans le scénario 2 (augmentation tendancielle de la population) et 36,2 millions d'habitants de moins que dans le scénario 1 (forte augmentation de la population).



En effet, selon les projections, une baisse lente de la fécondité ou une forte croissance de la population (scénario 1) conduirait à une situation où le ratio de soutien serait en deçà de 50% (soit 46 et 48 producteurs effectifs pour 100 consommateurs effectifs en 2040 et en 2050 respectivement). Par contre, dans le scénario 3 (soit une faible augmentation démographique résultant d'une baisse rapide de la fécondité), la situation serait significativement meilleure aux deux autres scénarii. Dans ce scénario 3, le nombre de producteurs pour 100 consommateurs serait de 49 et 53 en 2040 et en 2050 respectivement. Ainsi, si la fécondité baisse rapidement (scénario 3), la population dépendante serait plus réduite et le nombre de consommateurs effectifs serait de 156 millions à l'horizon 2050 contre 167 millions avec une baisse tendancielle de la fécondité (scénario 2), et 182 millions avec une baisse lente de la fécondité (scénario 1).

En termes de gain économique, la contribution du dividende démographique à la croissance du PIB par tête est estimée à 0,84% en 2040 et 0,77% en 2050 avec l'hypothèse d'une baisse rapide de la fécondité (scénario 3). Ce potentiel écono-

mique tiré de la structure de la population est nettement plus élevé que dans une situation de baisse lente (scénario 1) ou tendancielle (scénario 2) de la fécondité. En effet, dans ces deux derniers cas, le DD est estimé à 0,64% en 2040 et 0,58% en 2050 pour une baisse tendance de la fécondité, et à 0,59% en 2040 et à 0,63% en 2050 avec une baisse lente de la fécondité.

En somme, l'évolution et l'ampleur du ratio de soutien et du dividende démographique observées interpellent plus d'une fois les décideurs politiques pour la mise en œuvre effective de politiques économiques et démographiques appropriées pour une meilleure capture du dividende. En effet, la contribution économique liée de la démographie n'est pas figée mais dépendra fortement des politiques mises en œuvre afin d'optimiser le ratio de soutien et donc saisir l'opportunité du bonus démographique offerte par la structure de la population congolaise. C'est dans cette optique que la baisse de la fécondité, l'investissement dans le capital humain, la création d'emplois et l'amélioration du revenu du travail, entre autres, devraient constituer les priorités des stratégies de développement du pays.

Source: Adapté du Rapport national sur le dividende démographique



→/\/

La COVID-19 ne doit pas plomber l'attention envers les maladies endémiques et de masse

La RDC fait face à plusieurs maladies infectieuses et parasitaires (MIP), dont les plus présentes sont le paludisme, le VIH, la tuberculose, l'Ebola, l'hépatite B et les maladies

tropicales négligées. De 2014 à 2018, le gouvernement congolais y a consacré en moyenne 70% des dépenses liées aux maladies.



Globalement, la RDC continue ses avancées dans la lutte contre le VIH. L'incidence du VIH entre 2015 et 2020 est en diminution, quittant de 0,42 à 0,25 pour 1000 personnes séronégatives selon les données de l'ONUSIDA (échelle de droite, graphique 3.5). Les chiffres du PNMLS sont relativement faibles. En considérant les données de l'ONUSIDA, le pays est quasiment au même niveau avec les données mondiales qui tablent pour une incidence mondiale de 0,24 pour 1 000 personnes. Cependant, en tenant compte des données du PNMLS, les résultats de la RDC sont meilleurs que la situation planétaire avec une incidence de 0,22. Il s'agit également d'une situation favorable par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui présente un taux d'incidence autour de 0,87 pour 1 000 non infectées en 2018.

La situation de la COVID-19 devrait normalement amplifier le nombre de morts liés au Sida. Les Nations-Unies estiment que si aucune mesure n'est prise, une déstabilisation complète des services relatifs au VIH, dont la thérapie antirétrovirale, pendant une période de six mois pourrait provoquer plus de 500 000 décès supplémentaires dus à des maladies liées au Sida en Afrique sub-saharienne en 2020-2021 (ONU, 2021). Les résultats de la RDC défient ces estimations. En effet, le nombre de décès liés au SIDA est également en recul au cours de la période de 2015-2020. Il est passé de 32 000 morts à 17 000. Entre 2019-2020, la situation est restée la même avec 17 000 morts. En revanche, la couverture des personnes sous un traitement antirétroviral est passé de 24% à 75% entre 2015 et 2020 selon l'ONUSIDA. Et entre 2019 et 2020, le taux de croissance de cette couverture est de 19,05%. S'agissant du cadre des objectifs 90-90-90¹⁵, la RDC demeure encore loin de ces objectifs. En effet, le pourcentage des personnes vivant avec le VIH connaissant leur statut séro

Graphique 3.5. **Evolution du VIH et de l'objectif 90-90-90**



Source : OCDD, à partir des données de PNMLS et l'ONUSIDA

logique est passé de 38,7 en 2016 à 58,4% en 2018, pour s'établir à 62,9 en 2019. Le pourcentage des personnes vivant avec le VIH recevant un traitement antirétroviral s'est élevé à 60,9 en 2019. Pour le traitement antirétroviral des enfants, le pourcentage est passé de 24,9% à 33,3% entre 2018 et 2019. Le pourcentage de personnes vivant avec le VIH dont la charge virale a été supprimé a connu également une augmentation de 11,5 points de pourcentage entre 2016 et 2019, pour se situer à 15,7%.

Ces résultats sont consécutifs à l'engagement et le financement communs du Gouvernement et des principaux partenaires techniques et financiers (Fonds Mondial, PEPFAR, OMS, UNICEF et ONUSIDA). Car, la lutte contre le Sida est le deuxième poste qui reçoit le plus d'allocations budgétaires parmi les MIP : entre 2013 et 2017, selon le Programme National de Comptes Nationaux de la Santé – PNCNS – (2019), le gouvernement a augmenté de 125,3% ses allocations à la lutte contre le VIH/Sida et

¹⁵ L'objectif 90-90-90 est une cible ambitieuse de traitement pour aider à mettre fin à l'épidémie du sida. L'idée au départ était qu'à l'horizon 2020.

^{■ 90%} des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique ;

^{■ 90%} de toutes les personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement anti rétroviral durable ;

^{90%} des personnes recevant un traitement antirétroviral ont une charge virale durablement supprimée

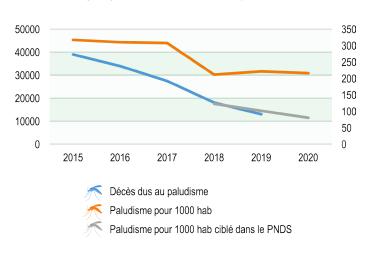
d'autres maladies sexuellement transmissibles (MST), soit de 83,5 millions d'USD à 188 millions d'USD. Il y a lieu d'indiquer que cette coordination des efforts a été rendue possible grâce aux différents programmes et plans spécifiques dont le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et le Plan Stratégique National VIH 2016 – 2020.



Comme dans la plupart des pays endémiques pauvres, la RDC continue à faire face au paludisme. Cette maladie présente, en 2019, un taux de mortalité proportionnelle de 60,29% et un taux de morbidité proportionnelle de 70,40%. Il s'agit des taux les plus élevés enregistrés en RDC parmi toutes les épidémies ayant frappés le pays. Le paludisme demeure en tête parmi les motifs de consultation avec 71% de cas. En dépit de ce risque réel, entre 2015 et maintenant, les progrès réalisés commencent à stagner. En effet, le nombre de cas de paludisme durant cette période a connu une baisse de l'ordre de 31,8%, passant de 317,07 cas pour 1000 habitants à 216 cas en 2020. Entre 2018 et 2020, l'on a assisté à l'aplatissement de la courbe : le pays a compté 212 cas pour 1000 en 2018 contre 216 en 2020. Au niveau provincial, les provinces du Nord-Ubangi et du Sud-Ubangi sont, en 2019, les provinces les plus affectées avec respectivement une incidence de 429 cas et 461 cas pour 1000 personnes, alors que l'incidence la plus basse est constatée dans la province de Haut-Katanga avec 110 cas pour 1000 personnes.

Les estimations relevant de la modélisation récente des Nations-Unies montrent que la suppression des campagnes de préventions et les graves perturbations des services causées par la COVID-19 pourraient conduire à une augmentation de 23% de cas et une hausse des décès (ONU, 2021). Si le taux d'incidence n'a pas augmenté tel que prévu dans la modélisation, il n'est pas certain que le nombre de morts liées au paludisme, lui, n'a pas connu une augmentation pour casser la tendance fortement baissière (Graphique 3.6, échelle de gauche). En effet, la lutte contre cette maladie connaît des problèmes. Le pays s'éloigne de plus en plus des cibles fixées par rapport à l'incidence au cours de ces trois dernières années (Graphique 3.6, échelle de droite). De toutes les dépenses engagées pour la lutte contre le paludisme en RDC, soit 133 millions de dollars, le gouvernement n'a apporté que 1,07%. Selon le Ministère de la Santé, malgré le plaidoyer fait pour une amélioration du décaissement des fonds de

Graphique 3.6. Evolution du paludisme



Source : OCDD, à partir des données du Ministère de la Santé Publique (Rapports Annuels du secteur de la santé)

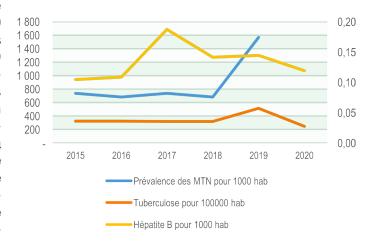
contrepartie dans le cadre de la lutte contre les maladies endémiques financées principalement par le Fonds Mondial (Paludisme, Tuberculose et VIH/Sida), l'achat des vaccins et autres intrants spécifiques, l'exécution de cette rubrique a été très faible, soit 5% par rapport à ses allocations, ou 0,1% du budget total alloué au secteur. Cette situation est préoccupante en ce moment où on insiste sur un accroissement des ressources domestiques dans la lutte contre les grandes endémies (Ministère de la Santé, 2020). Ainsi, la prise en charge en pâtit. La proportion des cas de paludisme qui ont été traités conformément à la politique nationale est de 93% pour l'ensemble du pays, ce qui est en-dessous de la cible de l'année 2020 qui est de 97%. La moyenne nationale de la proportion des cas suspects de paludisme testés au TDR est de 85%. La disponibilité moyenne des médicaments antipaludiques et autres intrants dans les formations sanitaires était de 67% en 2019 contre les 80% planifiés.





La RDC est encore parmi les pays où la tuberculose est encore importante, en dépit d'une tendance à la baisse légèrement. Entre 2015 et 2020, l'incidence pour 1000 habitants est passée de 324 à 249 cas. Les allocations budgétaires réservées à cette maladie sont passées de 19 millions d'USD en 2013 à 27 millions d'USD en 2017. Cependant, sous la période de l'Agenda 2030, ces dépenses ont plutôt connu une chute, soit de 40 millions d'USD en 2016 à 27 millions d'USD en 2017 (PNCNS, 2019). Par ailleurs, selon les estimations de l'ONU (2021, p. 30), « si la pandémie de COVID-19 entraîne une réduction mondiale de dépistage de la tuberculose de 25% durant 3 mois, ce qui est possible étant donné le niveau de perturbation observée dans de nombreux pays, il faudra s'attendre à une augmentation de 13% des décès dus à la tuberculose. » Les réalisations de la RDC en termes de prise en charge en 2020 ne permettent pas clairement de se prononcer car tous les indicateurs ne vont pas dans le même sens : le pays a réalisé 99% du nombre des CSDT opérationnels, 77% de proportion des malades TB testés au VIH, 6% de proportion des malades TB VIH + sous ARV, 79% de proportion des malades TB VIH + sous

Graphique 3.7. Evolution de l'incidence des MIP



Source : OCDD, à partir des données du Ministère de la Santé Publique (Rapports Annuels du secteur de la santé) et Banque de Sang

Cotrimoxazole, 91% de Proportion des malades TB PR mis sous traitement et 77% de proportion des malades TB PR traités avec succès thérapeutique.

Pour ce qui est de l'hépatite B¹6, en 2020, les cas ont atteint le nombre de 0,12 pour 1000 habitants contre 0,14 en 2019. Globalement, la tendance de l'incidence de l'hépatite B est à la hausse (Graphique 3.7). Mais seul 1 million d'USD a été affecté pour la lutte de cette endémie, faisant d'elle la MIP qui encaisse le plus faible financement de l'Etat congolais (PNCNS, 2019).

S'agissant des maladies tropicales négligées¹⁷ (MTN), la RDC peine à réaliser des progrès considérables. En effet, la présence de plusieurs maladies comme l'onchocercose, la filariose lymphatique, la schistosomiase, la géo helminthiase, le trachome, etc. rend la tâche difficile. La courbe de la prévalence des MTN pour 1000 habitants est restée quasiment stationnaire entre 2015-2018. Le nombre total de personnes concernées a tourné autour d'une moyenne de 52 millions. Toutefois, l'année 2019 a été la pire dans la mesure où le pays a atteint le niveau record avec au moins

un doublement du nombre de personnes affectées par ces maladies (Graphique 3.7). En 2020, la situation ne devrait pas non plus s'améliorer car les mesures de distanciation sociale couplées aux différentes vagues de confinement liées à la COVID-19 ont réduit le déploiement des activités communautaires. En plus, l'augmentation de la pauvreté monétaire résultant de la pandémie mondiale ne devrait pas faciliter les choses. Enfin, la population congolaise demeure en contact étroit avec des vecteurs infectieux et des animaux domestiques. Ces conditions constituent les vecteurs de MTN. Nonobstant sa progression, la volonté étatique pour l'enrayer semble faible. En effet, selon les chiffres du PNCNS (2019), les dépenses courantes y relatives ne représentent que 1% des dépenses courantes des maladies infectieuses et parasitaires, soit à peine 6 millions d'USD en 2017.

¹⁷ Ce terme renvoie à un groupe de diverses infections fréquentes, pour lesquelles les activités de recherche et de traitement ne bénéficient pas du même financement que le VIH, la tuberculose et le paludisme. C'est dans ce sens qu'elles sont considérées comme négligées.

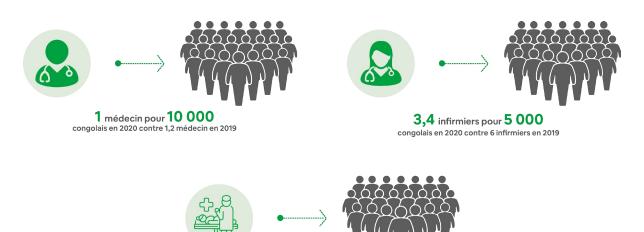


¹⁶ Cette incidence est calculée sur base des données administratives de la Banque de sang.





Le personnel de santé constitue le gage d'un système de santé fonctionnel

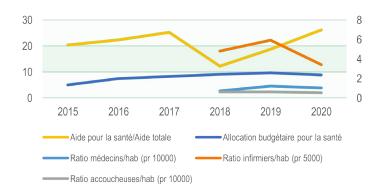


0,53 accoucheuse pour 10 000 congolaises en 2020 contre 0,62 accoucheuse en 2019

Comme indiqué supra, la crise sanitaire mondiale de la COVID-19 a mis à nu le déficit en infrastructures et en professionnels de la santé, en dépit de sa faible intrusion en RDC comparée à des régions les plus touchées. La dotation en personnel de santé demeure très faible (Graphique 3.8, échelle de droite) : il n'existe que 1 médecin pour 10 000 congolais en 2020 contre 1,2 médecin en 2019, 3,4 infirmiers pour 5 000 congolais en 2020 contre 6 infirmiers

en 2019 et 0,53 accoucheuse pour 10 000 congolaises en 2020 contre 0,62 accoucheuse en 2019. La COVID-19 n'a pas seulement mis en nu l'insuffisance en nombre de professionnels de santé. Elle complique naturellement la prise en charge d'une couverture de santé universelle d'ici à 2030 et plus singulièrement une probable vague importante de la COVID-19.

Graphique 3.8. Evolution du personnel de la santé et de l'aide extérieure



Source : OCDD, à partir des données du Ministère de la Santé Publique (Rapports Annuels du secteur de la santé), PGAI, ESB et Lois des Reddition des comptes

Ces chiffres nationaux cachent cependant la réalité régionale, qui fournit une autre image (Graphique 3.9). La province d'Equateur est la province la mieux pourvue avec 51 professionnels de santé pour 10 000 habitants. Maïndombe et Sankuru disposent respectivement de 34 et 30 personnels de santé pour 10 000 habitants. Huit provinces (Maniema, Kwango, Tshuapa, Kwilu, Tshopo, Nord-Ubangi, Kinshasa et Kasaï oriental) ont un nombre allant de 20

à 29 professionnels de santé pour 10 000 habitants. Spécialement, pour 10 000 kinois, il n'y a que 21 professionnels de santé. Treize provinces ont un nombre de personnel de santé inférieur à 20 mais strictement supérieur à 9. Il s'agit de Kongo Central, Bas-Uelé, Kasai Central, Kasai, Ituri, Lomami, Sud-Kivu, Nord Kivu, Haut-Uelé, Mongala, Sud-Ubangi, Haut-Katanga et Lualaba. Les provinces de Haut-Lomami (9,6) et Tanganyika (7,5) ferment le peloton.



60 Professionnel de santé pour 10 000 habitants Equateur 50 40 **//a**indombe Sankuru Maniema **«Wango Thuapa** wilu Shopo Nord-Ubang (asai Orienta (ongo Central Kinshasa Kasaicentral Bas-Uelé Nord-Kivu Haut∎Uelé Mongala 20 Haut-**K**atanga Sud-Ubangi ⊣au**t**Lomami anganyika -10 0

Graphique 3.9. Répartition spatiale des professionnels de la santé

Source : OCDD, à partir des données du Ministère de la Santé Publique (Rapports Annuels du secteur de la santé)

Par ailleurs, les départs du personnel de la santé de ce secteur et les inégalités provinciales tirent notamment sa source dans la faible dotation budgétaire (Graphique 3.8). Le pic des allocations budgétaires dans le secteur de la santé a été atteint avec 9,64% en 2019. L'année qui a suivi, les dépenses de la santé ont connu une contraction de 8,5%. Elle s'explique aussi bien par le ralentissement de la croissance que par l'effet d'éviction ou de recomposition liée à la réforme de la gratuité de l'éducation. Ceci rend naturellement le coût de la santé plus chère, devenant ainsi des dépenses de santé catastrophiques.

Sans le concours de l'aide, la situation dans ce secteur allait également être plus compliquée à gérer. L'exemple le plus palpant est la gestion de la vaccination contre la pandémie de la COVID-19 et les autres épidémies. Sans l'aide, la vaccination en RDC serait quasiment inexistante d'autant plus qu'elle supporte l'essentiel du coût de cette opération. Ce n'est pas hasardeux si la part de l'aide relative à la santé dans l'aide totale est passée de 18,71% à 26,13% en 2020. Elle a quitté de 122 millions de dollars en 2018 à 345 millions de dollars en 2020.



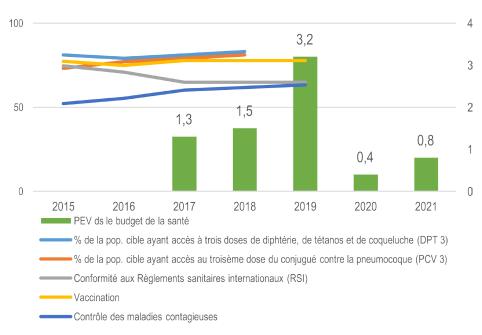
La crise de la COVID-19 risque de plomber la vaccination infantile



La crise sanitaire mondiale a rappelé encore aux plus sceptiques la nécessité de la vaccination comme un des moyens les plus efficaces pour enrayer un grand nombre de maladies afin de sauver des vies. L'insuffisance de la vaccination ou des faibles couvertures s'avèrent fatales. C'est notamment l'explication de la mortalité néonatale sus-évoquée, de la mortalité due à la rougeole (19,65%), de la létalité globale de 42,13% pour le TNN, de la létalité globale de 62,74% pour la fièvre hémorragique d'Argentine (FHA), de la létalité globale de 42,13% pour le tétanos néonatal (TNN), etc.

En RDC, la proportion de la population cible ayant accès à trois doses de diphtérie, de tétanos et de coqueluche (DPT 3) n'a connu aucune évolution. La proportion de la population ayant eu accès au DPT 3 est de 81%. Ce qui expose davantage à un sérieux risque de contracter des maladies potentiellement fatales. En ce qui concerne la proportion de la population cible ayant accès à la troisième dose du conjugué contre le pneumocoque (PCV 3), la situation s'est sensiblement améliorée : le taux est passé de 73% en 2015 à 79% en 2017. L'explication à la base de la stationnarité de la couverture du DPT 3 et





Source : OCDD, à partir des données de la fondation Mo Ibrahim, IAEG-SDG et PEV

de la légère augmentation du PCV3 tient entre autres à la rupture de stock. En effet, près de 95% en moyenne entre 2013-2017 du coût de la vaccination sont pris en charge par l'aide internationale. Pour la même période, l'Etat n'y a contribué en moyenne que pour 7%. Globalement, ce faible progrès de la vaccination depuis le lancement de l'Agenda 2030 demeure dès lors que l'on considère toutes les autres maladies ou épidémies évitables par la vaccination. En considérant l'indice de la vaccination de la Fondation Mo Ibrahim qui capte la capacité de l'Etat à vacciner contre la rougeole, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche (DCT) et l'hépatite B, cette conclusion est nettement appuyée : la note du pays est passée de 77,3 en 2015 à 77,8 sur 100 en 2019. Il est fort possible que les effets de la COVID-19 fassent détériorer la note du pays. En effet, les allocations budgétaires pour le PEV ont considérablement diminué à la suite de la crise sanitaire, en passant de son maximum de 3,2% de l'ensemble des dépenses relatives au secteur de la santé en 2019 à 0,4% en 2020. La situation de 2021 ne semble pas s'améliorer nettement (échelle de droite du graphique 3.10). Or, le défi vaccinal devient de plus en plus important, au point que le pays devra multiplier son budget pour la PEV de 2021 par 20,4 pour couvrir les besoins du pays pour la période de 2022-2026 selon les projections de Gavi (2021).

S'agissant particulièrement de la COVID-19, le taux de couverture vaccinale demeure encore insignifiant, soit inférieur à 1% en septembre 2021 contre une moyenne africaine de 8%. Au demeurant, le Programme Elargi de Vaccination (PEV) compte élargir le calendrier vaccinal à y introduisant d'autres nouveaux vaccins, notamment la deuxième dose du vaccin contre la rougeole (VAR2) qui

sera administrée aux enfants à 15 mois et la deuxième dose du VPI qui sera administrée aux enfants à 9 mois en 2021. A l'ère actuelle, ce calendrier compte 9 antigènes (BCG, VPOb, Pentavalent, PVC-13, VAR, Td, VAA, VPI, Rota virus).

La récurrence de l'épidémie d'Ebola et l'apparition de la pandémie de la COVID-2019 ont vite rappelé les vulnérabilités face aux réponses devant les urgences et aux capacités de réponse. La situation de la RDC se dégrade. L'indice de Conformité aux Règlements sanitaires internationaux (RSI) – score évoluant entre 1 à 100 – est en détérioration, car il s'est situé en 74,7 en 2015 contre 64,9 en 2019. Néanmoins, le contrôle des maladies contagieuses s'est amélioré en passant de 52,2 sur 100 en 2015 à 63,3 en 2019.



S'agissant du tabac, sa prévalence de consommation actuelle chez les plus de 15 ans est en hausse, soit 18,25 en 2018 en 2010 contre 18,07 en 2013. L'évolution de la prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les jeunes congolais est très contrastée, avec des écarts considérables. Le taux a été plus faible chez les femmes (4,9%) que chez les hommes (31,6%) en 2018 contre un taux de 3,13% pour les femmes et 33% pour les hommes en 2013.





OBJECTIF 4

Assurer l'accès de tous à une éduction de qualité, sur un piedd'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



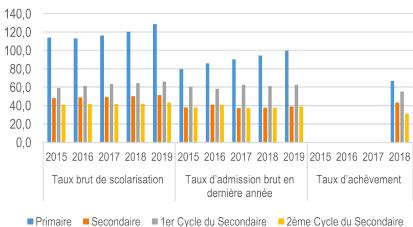




La gratuité de l'éducation de base : un programme ambitieux nécessitant des ajustements et améliorations



Graphique 4.1. **Niveau de scolarisation**



Source : OCDD, à partir des données de MICS et Annuaire statistique de l'EPST

En dépit des progrès importants réalisés récemment, dans la plupart de pays en développement, la question de l'accès à l'éducation de base n'est pas encore résolue. Il existe encore des millions d'enfants qui sont exclus du système éducatif. La RDC n'est pas en reste. En effet, le taux d'enfants non scolarisés au cycle primaire était de 12,64% en 2019. Il était de 5,1% au premier cycle de secondaire et de 9,73% au second cycle de secondaire. Nonobstant cette situation, la participation à l'enseignement primaire et secondaire est en nette augmentation. Le taux brut de scolarisation primaire a atteint 128,9% en 2019 contre 114% en 2015¹⁸. Au niveau du cycle secondaire, il s'est situé à 51,4% en 2019, alors que ce taux planait au tour de 48% en 2015. Le taux brut de scolarisation jusqu'en dernière année du premier cycle du secondaire connaît également une progression, soit de 59,2% à 64,6% sur la même période. La situation demeure presque la même avec un taux brut de scolarisation jusqu'en dernière année niveau du deuxième cycle du secondaire, qui est passé de 40,9% à 43%.

Naturellement, le fait d'être scolarisé ne garantit aucunement que l'élève achèvera sa scolarité. Ceci est remarquable dès lors que l'on considère l'évolution de la figure ci-dessus à des niveaux comparables de cycle d'enseignement. Il apparaît très clair qu'au niveau primaire particulièrement, un nombre important d'enfants quittent le système scolaire, même si dans l'entre temps, le taux d'abandon semble diminuer. Par ailleurs, le taux brut

d'admission en dernière année connait également des progrès. Près de 80% des enfants sont admis à l'école secondaire en 2015. Ils sont à 99,5% en 2019. A l'école secondaire, ce taux est de 39% contre 38,2% en 2015. 62,6% des enfants du premier cycle du secondaire ont fini en 2019 contre 60,2% en 2015. Le taux d'admission pour le deuxième cycle est passé de 38,22% à 39% entre 2015 et 2019.

Pour le taux d'achèvement, l'indisponibilité des données ne permet pas de suivre l'évolution dans le temps. Cependant, en 2018, l'on a constaté que ce taux s'est élèvé respectivement à 66,7% pour les enfants finissant l'école primaire et 43,3% pour ceux qui finissent l'école secondaire, dont 54,4% pour le premier cycle secondaire et 31,1% pour le second cycle du secondaire.

Ces différents indicateurs devraient fort probablement s'améliorer déjà pour l'année 2020 avec l'effectivité de la gratuité de l'éducation sur toute l'étendue du pays. Bien qu'inscrite dans la Constitution de la RDC, la mise en œuvre effective de cette gratuité a rencontré de difficultés non négligeables. Déjà, la première tentative a eu lieu en 2010 - peu avant l'adoption par le Parlement en 2011 de la nouvelle loi sur l'organisation et le fonctionnement de l'éducation nationale. La gratuité scolaire a été introduite dès la rentrée 2010-2011 pour les classes primaires 1, 2 et 3, dans toutes les provinces sauf Kinshasa et Lubumbashi. L'extension de la gratuité aux trois classes

¹⁸ Il y a lieu de souligner la vétusté des données de la population dont le dernier recensement exhaustif de la population remonte en 1984. Ainsi, ce taux doit être apprécié avec prudence.



restantes de l'école primaire mais aussi à Kinshasa et Lubumbashi devrait se faire de manière progressive¹⁹. Cependant, cette extension n'a jamais vraiment eu lieu et cette gratuité n'a jamais été véritablement totale.

Dès 2019, la gratuité de l'enseignement de base a constitué une priorité du nouveau Gouvernement issu des élections, qui l'institua sur toute l'étendue du pays et pour l'ensemble de l'école primaire. Mais suite à plusieurs contrainte, la mesure va poser des problèmes. Son contenu a fait l'objet d'une polémique assez importante.

Le premier problème relève de la couverture de la gratuité en termes de nombre d'années. C'est vrai que le discours du Président de la République lançant la gratuité²⁰ a porté sur l'éducation de base, entendue comme un continuum des huit premières années de scolarisation (primaire et deux ans de secondaire), mais, dans les faits, après moult discussions, seules les six premières années de l'école primaire sont concernées.

Le deuxième problème a porté sur la nature des frais couverts, jadis pris en charge par les parents. La circulaire réaménagée sur les frais scolaires du Secrétaire Général à l'Enseignement primaire, secondaire et technique du 11/10/2019 portant sur les frais scolaires et mesures d'accompagnement de l'année scolaire 2019 - 2020 précise que la gratuité de l'enseignement de base devrait couvrir donc les frais d'organisation du TENAFEP, les primes de motivation²¹ à tous les niveaux d'enseignement (maternel, primaire et secondaire) dans les établissements scolaires publics et concerner les deux premières années de l'école secondaire (classes de 7ème et 8ème années) dès l'application du 2e palier en 2020. Le Ministre de l'enseignement primaire secondaire et technique (EPST) va signer une circulaire sur les frais scolaires pour l'année 2021 dans laquelle il rappelle que les frais scolaires sont « définitivement et totalement supprimés pour les classes du cycle primaire des établissements publics d'enseignement ». La gratuité ne concerne donc pas l'école maternelle ni le secondaire. Au-delà, dans les faits, il existe encore des obstacles financiers à l'accès à l'éducation que la réforme de la gratuité devait lever. Les enquêtes disponibles indiquent effectivement qu'il y a persistance des frais comme ceux relatifs à l'achat des uniformes, des fournitures scolaires, des tenues de sport, des frais de transport, des frais des imprimés²² et d'évaluation²³ (Coalition/Desc, 2020). Certains enfants ne savent pas se rendre à l'école à cause de la persistance des coûts sus-évoqués.

Le troisième problème lié à cette gratuité est la non-application effective du caractère obligatoire de la mesure, alors que toutes les dispositions légales reconnaissent une obligation à l'éducation primaire et secondaire. Cependant, cette obligation n'est pas réellement de mise. Pour cause, il faut considérer la non-implication de l'Etat dans ce sens. Ceci s'explique notamment par la faiblesse de l'appareil étatique pour prétendre à une telle entreprise à l'immédiat. Il y a lieu de considérer également la fragilité socioéconomique comme une des explicitations de la non-incitation des parents à envoyer les enfants à l'école. Dans cette fragilité, ces derniers servent, dans certains cas, des facteurs de production, en ramenant à la maison des ressources ou de la production. D'autres enfants ne savent se rendre à l'école à cause de la persistance des coûts sus-évoqués.

Le quatrième problème est celui des infrastructures. S'il est clair que la mesure de la gratuité va récupérer un nombre important d'enfants non scolarisés ou ayant quitté le système à cause du coût d'accès à l'éducation, il n'en demeure pas moins que cela va accroître sensiblement le ratio élèves/enseignant au-delà des seuils requis. Pourtant, le nombre de salles de classe disponibles reste insuffisant et le programme de constructions de nouvelles écoles n'a pas connu d'augmentation substantielle pour prendre en charge cette gratuité. En effet, le nombre de salles de classe dans le public a connu un crû moyen de 11,1 %, soit un passage de 316 448 à 390 521 entre 2018 et 2020. En revanche, ces classes ne sont pas toujours de qualité. La proportion des salles de classe en dur a régressé, passant de 78 % en 2018 à 75,3 % en 2020. Pour le cas spécifique de l'enseignement primaire public, on note seulement 28,9 % des salles de classe construites en dur (UNICEF, 2021).

A ce problème d'infrastructures physiques, se pose également celui du nombre insuffisant des enseignants et du faible niveau de leur rémunération, ce qui impacte fortement sur la détérioration de la qualité de l'enseignement. Les premiers mois de l'exécution de cette mesure de gratuité se sont accompagnés de beaucoup de remous sur la régularité du salaire et la consistance de ce dernier.

A mesure que le système va récupérer les exclus – entre la rentrée scolaire 2019/2020 et 2017/2018, les élèves nouvellement inscrits ont progressé de 8%, soit de 3,74 millions à 4,36 millions élèves – (UNICEF, 2021), ces différents problèmes pourraient s'amplifier si le Gouvernement n'anticipe pas des mesures d'amélioration de l'offre et celles de préservation de la qualité du système éducatif. Pour l'instant ce système présente déjà des déficits importants en termes de qualité. Pour preuve, la RDC n'a pas organisé durant la période du Rapport l'évaluation de l'apprentissage représentative à l'échelle nationale (i) en 2° et en 3° année d'études, (ii) à la fin du



^{19 2011-2012} pour la 4éme année, 2012-2013 pour la 5éme année, 2013-2014 pour la 6éme année, 2014-2015 pour les villes de Kinshasa et Lu-bumbashi.

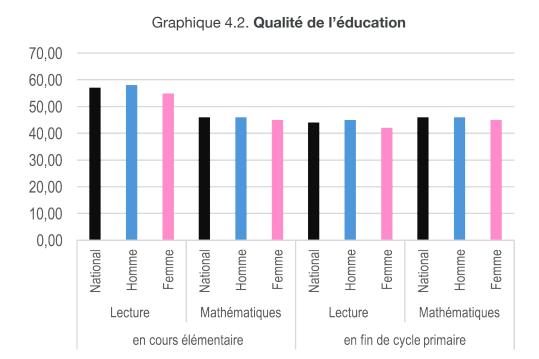
²⁰ Dans son discours d'investiture du 24 janvier 2019, il s'exprime en ces termes: "...Nous devons trouver rapidement une alternative à cette situation injuste, conformément à notre constitution. La gratuité de l'enseignement fondamental doit être une réalité." En Septembre 2019, le Président de la République va annoncer l'application effective de la mesure de gratuité de l'enseignement.

²¹ Complément de salaires des enseignants assuré par les parents.
22 Frais payé pour l'obtention des différentes pièces scolaires notamment carte de l'élève, fiche de renseignement, règlement scolaire, cahier de communication, journal de classe, production des copies des évaluations des élèves, etc.

²³ Frais payé pour la passation des évaluations TENAFEP et Examens d'Etat (EXETAT).

cycle primaire, et (iii) à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire. C'est en 2019 que le pays vient de rendre fonctionnelle la Cellule indépendante d'Evaluation

des Acquis Scolaires (CIEAS). Les premières évaluations réalisées par cette cellule seront connues en 2022.



Ainsi, pour apprécier la qualité, la proportion d'enfants et de jeunes : a) En cours élémentaire ; b) En fin de cycle primaire; qui maitrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture et mathématiques, par sexe est utilisée. Le graphique suivant illustre les résultats des évaluations de la qualité éducative. Les données disponibles se rapportent à l'année 2016 avec l'enquête QUIBB. En moyenne, les aptitudes en cours élémentaire sont supérieures à celles des enfants en fin de cycle primaire. Globalement les aptitudes sont plus faibles en mathématigues qu'en lecture en cours élémentaire. En effet, la proportion d'enfants sachant lire est de 57% contre 46% pour ceux qui maitrisent les mathématiques. En fin de cycle primaire, la proportion d'enfants sachant lire est de 44% contre 46% pour ceux comprenant les mathématiques. Par ailleurs, les inégalités dans le domaine de l'éducation en fonction du sexe sont présentes quoique moins prononcées. Elles sont davantage importantes en lecture qu'en mathématiques. En effet, en cours élémentaire, les garçons sachant lire représentent 58% contre 55% pour les filles. Concernant les mathématiques, 46% des garçons sont à l'aise contre 45% des filles. En fin de cycle primaire, les garçons sachant lire représentent 45% contre 42% pour les filles. Par rapport aux mathématiques, 46% des garçons en sont aptes contre 45% des filles.

En considérant par exemple les données administratives,



la situation paraît plus inquiétante encore. En effet, la proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture était de 44,7% en 2015, soit un différentiel de 12,3 points de pourcentage d'écart. En 2019, ce taux est tombé à 44,2%. Cette indication chiffrée illustre combien le problème de qualité du système éducatif congolais se pose avec acuité. C'est donc à juste titre que la SSEF prend en compte le fait que la qualité de l'éducation en RDC est problématique. L'axe 2 de cette stratégie est dédié à son amélioration. Dans ce cadre notamment, la RDC participe à plusieurs réseaux d'évaluation des apprentissages, telles que les enquêtes EGMA-EGRA et PASEQ. Cependant, le gouvernement a mis en place un dispositif d'assurance qualité de tout le système éducatif. A ce titre, trois structures d'évaluation de la qualité des apprentissages ont été créées, à savoir l'Agence Nationale de l'Assurance Qualité (ANAQ) pour l'ESU, la Cellule Indépendante d'Évaluation des Acquis Scolaires (CIEAS) pour l'EPST et la Recherche-Action sur la Mesure des Apprentissages en Alphabétisation (RAMAA). Ces différentes structures ont commencé à poser leurs premiers actes sans que les effets ne se soient, pour le moment, sentis dans le système.



L'alphabétisation et la formation professionnelle doivent être des outils de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité

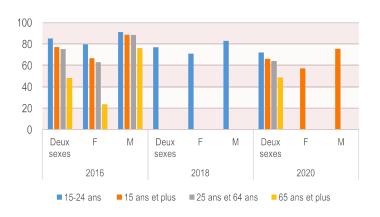
Les aptitudes en lecture et en écriture présentent d'importantes disparités selon le statut sociodémographique. Par rapport au sexe, le graphique 4.3 montre que les hommes présentent un niveau d'alphabétisation plus élevé que les femmes. En 2016, la proportion des femmes de 15-25 ans sachant lire et écrire était de 79.7%. Elle s'est située à

La proportion des femmes de 15-25 ans sachant lire et écrire



En 2016, **79,7%** - **91%** En 2018, **70,8%** - **82,7%**

Graphique 4.3. Niveau d'alphabétisation



Source : OCDD, à partir des données de QUIBB et MICS

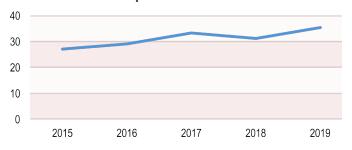
70,8% en 2018. Quant aux hommes, le taux est passé de 91% en 2016 à 82,7% en 2018. Cette différentiation en termes de proportion vaut également entre les jeunes, les adultes et les personnes âgées. En effet, les jeunes dont l'âge varie entre 15-25 ans avaient un taux d'alphabétisme de 85%, alors que les adultes (25-64 ans) avaient une proportion de 77,1% et les vieux (65 et plus) présentaient un taux de 48%. L'insuffisance de données ne permet pas une analyse comparative entre 2016 et 2018 pour toutes les tranches. Les données ne sont disponibles que pour les jeunes. Il se dégage une perte de points de pourcentage de 8,24 en 2018. En 2020, le taux d'alphabétisation

des individus de 15 ans et plus est estimé à 66,0% contre 77,04% en 2016. Le pays a donc perdu 11,04 points de pourcentage. Ce qui est une mauvaise nouvelle. On a également enregistré de telles pertes quand on décompose la situation en tranches d'âge pour la même période : le taux d'alphabétisation est passé pour la même période de 84,88% à 72% pour la tranche de 15-24 ans et de 75,07% à 64,1% pour la tranche de 25-64 ans. En revanche, l'on a assisté à une augmentation d'alphabétisme pour ceux de 65 ans et plus : le taux est passé de 47,97% à 48,5%. Par ailleurs, ce taux est plus élevé chez les hommes (75,4%) que chez les femmes (57,2%) en 2020 comme en 2016.

Le graphique ci-contre traduit l'évolution en termes de participation à ces différents programmes pour mesurer dans le temps l'effort engagé. Normalement, cette participation devrait donc accroître le stock de personnes alphabètes. Il est clair que depuis le lancement de l'Agenda 2030, la participation à des programmes d'alphabétisation s'accroit.

En termes d'offre d'éducation non formelle, les réalisations sont non négligeables. Le nombre d'éducateurs dans le secteur public a connu une croissance de 35,8%, passant de 15 511 en 2015 à 21 065 en 2018. Dans le secteur privé, le taux de croissance a été quasiment iden-

Graphique 4.4. **Participation aux programmes**d'alphabétisation



Source : OCDD, à partir des données des Annuaires Statistiques de l'EPST



tique (35,9%), passant de 13 258 à 8 016 entre 2015 et 2018. Le nombre de centres publics est passé de 4898 en 2015 à 8512 en 2018. Le secteur privé a connu une multiplication par un facteur de 1,7, soit de 4 005 à 6 684 entre 2015 et 2018. Plusieurs centres ont donc été ouverts, réhabilités, construits et équipés. Des campagnes de sensibilisation en langues nationales ont été menées. Concernant la qualité de cette offre éducationnelle, beaucoup d'activités ont également été conduites, au nombre desquelles l'intégration des compétences de vie courante

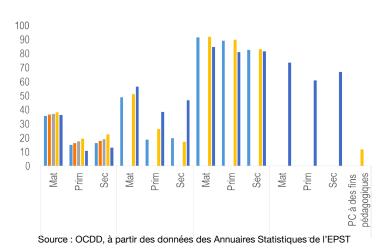
dans le Programme National de Rattrapage Scolaire du niveau primaire, l'harmonisation en cours des programmes pour les centres d'apprentissage professionnel, le renforcement des capacités des éducateurs, la réalisation des supports pédagogiques et andragogiques de codification des langues nationales, etc. S'agissant de la gouvernance de tout le secteur de l'éducation non formelle, les réformes envisagées dans la Stratégie Sectorielle l'Education et de Formation (SSEF) peinent à être réalisées.



Les infrastructures scolaires et les enseignants constituent le socle d'un bon système éducatif



Graphique 4.5. Qualité des infrastructures scolaires



Les infrastructures scolaires de qualité sont sûrement utiles pour la préservation de la santé et le bien-être des étudiants/élèves mais également l'amélioration de l'environnement d'enseignement et l'apprentissage. Dans ce cadre, il ne sera traité que quatre aspects sur sept liés à la cible 4.a de l'ODD 4. Il s'agit de l'électricité, des ordinateurs à des fins pédagogiques, de l'eau et des installations sanitaires de base non mixtes. Evidemment, cette restriction est motivée par la disponibilité des données.

avaient accès à l'électricité. En 2018, le pays a gagné 4,4 points de pourcentage. La situation s'est sensiblement dégradée en 2020, car le taux d'accès à l'électricité dans les écoles primaires s'est situé à 10,8% contre 19,6% en 2018. Au niveau secondaire, ce taux était de 22,6% en 2018 contre 16,5% en 2015. L'inaccessibilité à l'électricité est davantage remarquable à ce niveau d'éducation : le taux d'accès des écoles a connu une chute pour s'établir à 13,1%.



Les données d'écoles²⁴ disposant de l'électricité montrent une diminution de l'accès quel que soit le niveau d'études considéré. Entre 2015 et 2018, la proportion d'écoles maternelles disposant d'électricité a évolué de 35,6% à 38,4%. Cette proportion est tombée à 36,4% en 2020. Près de 15 % des écoles au niveau primaire en 2015

Cette détérioration de la situation est également remarquable au sujet des d'écoles disposant d'installations sanitaires de base séparées pour les hommes et les femmes (latrine selon le sexe). En 2020, au niveau maternel, avec 84,8%, le pays a perdu 7,1 points de pourcentage par rapport à 2018. Pour le primaire, avec ses 81,1% en

2020, la perte a été de 8,8 points de pourcentage et au niveau secondaire, 81,7% des écoles disposent des latrines contre 83,1% en 2018, soit une perte de 1,4 point de pourcentage.



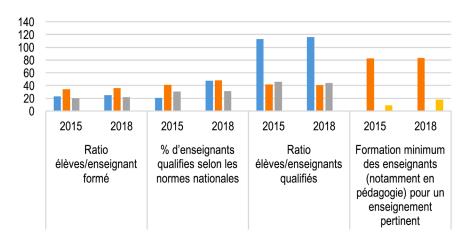
Concernant l'accès à l'eau potable, la proportion d'écoles en bénéficiant a augmenté, quel que soit le niveau. Respectivement, aux niveaux maternel, primaire et secondaire, le taux était de 56,5%, 38,5% et 46,9% en 2020 contre 51,3%, 26,5% et 17,4% en 2018. En ce qui concerne la disponibilité des ordinateurs à des fins pédagogiques, les données ne sont pas en série pour dégager l'évolution.



Néanmoins, tout porte à croire que le niveau de la RDC est faible avec 11,9% en 2018. Il faut reconnaître qu'avec la clôture du Projet de Réhabilitation et de Reconstruction des Infrastructures Scolaires (PRRIS) depuis 2017, l'État n'a presque plus investi dans les constructions scolaires. En 2020, 73,6% des écoles primaires sont clôturées, contre 60,8% des écoles primaires et 66,9% des écoles secondaires. Par ailleurs, les facilités d'accès pour les personnes vivant avec un handicap physique constituent une préoccupation adressée notamment par la SSEF qui suggère que 10% des écoles devraient les intégrer. Pour le moment, seulement 1% d'école est dotée de ces facilités.



Graphique 4.6. Qualité des enseignants par niveau d'études



Source : OCDD, à partir des données des Annuaires Statistiques de l'EPST

Au-delà des infrastructures, l'enseignant demeure l'élément moteur de la formation. Il s'agit principalement d'un enseignant disposant des qualifications requises. Entre 2015 et 2018, la proportion d'enseignants qualifiés n'a cessé de croitre. Elle est passée de 20,6% à 47,5% pour le cycle maternel, 41,2% à 48,2% pour le cycle primaire et 30,8% à 31,2% pour le cycle secondaire. La proportion d'enseignants dans le préscolaire qui ont au moins recu (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) une formation minimale organisée dans un domaine pédagogique, requise pour l'enseignement à un niveau pertinent est passée de 8,93% à 17,8%. Au niveau primaire, cette proportion est passée de 82,4% à 83,1%. En rapportant le nombre d'élèves sur le nombre d'enseignants formés, le ratio est passé de 23% à 25% au niveau maternel, 34% à 36% au niveau primaire et 20% à 22% au secondaire entre 2015 et 2018. Le ratio élèves/enseignants qualifiés

est passé de 112,8% à 116% pour le cycle maternel, 41,9% à 40,7% pour le cycle primaire et 45,9% à 44,1% pour le cycle secondaire (Graphique 4.6).

S'agissant de l'enseignement professionnel et non formel, les données disponibles ne permettent pas d'apprécier l'évolution de la situation. Ainsi, le tableau présenté ne fournit pas l'effort réel du gouvernement car les données ne sont disponibles que pour l'année 2015. Le pourcentage d'enseignants qualifiés dans la section du rattrapage scolaire était respectivement de 83,7% de D6, 2,3% de G3, 0,5% de L2. Pour l'alphabétisation, ce pourcentage était respectivement de 23% pour le D6, 64,68% pour le G3 et 1,3% pour le L2. Concernant l'alphabétisation professionnelle, ce pourcentage était respectivement de 25,2% pour le D6, 46,2 pour le G3 et 6,2% pour le L2. En rapportant le nombre d'apprenants au nombre d'ensei-































gnants, le ratio est de 17 pour le rattrapage scolaire, 20 pour l'alphabétisation et 19 pour l'apprentissage professionnel.



Globalement, l'Etat a lancé une réforme de professionnalisation de la formation des enseignants. Cette réforme vise principalement à former les enseignants efficaces et préparés au métier dans le contexte spécifique du système éducatif congolais. Du point de vue réglementaire, cette réforme s'appuie sur trois documents, à savoir la Lettre d'engagement du Gouvernement pour appuyer la réforme de la formation initiale des enseignants programmée dans le cadre du projet PAQUED, l'Arrêté de la fonction publique autorisant la création d'une Direction spécifique pour porter la réforme et l'Arrêté de nomination d'un directeur chargé de la direction de la formation. En plus de cela, beaucoup d'actions ont été menées pour opérationnaliser cette réforme, notamment l'initiation d'une étude sur la création des Instituts de formation des maitres, la réalisation d'une étude pour l'opérationnalisation et le renforcement des capacités de la direction ainsi que l'harmonisation de ses missions, etc.



Parallèlement à cette réforme, une autre réforme sur le recrutement des enseignants est menée. Elle vise à mettre en place un cadre structuré avec des mécanismes institutionnels de recrutement des enseignants ; optimiser et rationaliser le recrutement et le déploiement des enseignants sur l'ensemble du territoire national, avec une implication forte des bureaux gestionnaires ; assurer la qualité, la transparence et la démocratisation du recrutement des enseignants au cycle primaire et secondaire ; et mettre de la cohérence dans la répartition des enseignants sur l'ensemble du territoire national. A cet égard, une direction chargée de la formation des enseignants et des bureaux gestionnaires (DIFORE-BG) a été créée. Elle a pour responsabilité de fixer les normes pour le recrutement des enseignants en collaboration avec la Direction des ressources humaines et le SPACE.



Un autre indicateur thématique important pour cette cible est celui réservé au salaire. Le salaire demeure une motivation importante pour une forte productivité, mais également une incitation indispensable pour attirer et conserver les meilleurs éléments du métier. En RDC, pour un niveau de qualification égale, le salaire de l'enseignant est en moyenne largement inférieur à celui des autres fonctionnaires. Ce salaire est non seulement moins compétitif, mais aussi irrégulier ou inexistant pour certains. En effet, pour le cycle de l'enseignement secondaire, la SSEF prévoit qu'à partir de 2025, 70% des enseignants des écoles publiques et conventionnées devraient être pris en charge par l'État. Et pourtant, seuls 62% des enseignants sont présentement payés. Au niveau du préscolaire public, le nombre d'enseignants payés s'élève à 2 803 sur 7 500 prévus. Pour le cycle préprimaire, l'Etat a pris l'engagement de payer 3 000 nouveaux enseignants. Actuellement, le nombre d'enseignants payés est de 1 112 sur les 3000.

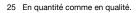


La COVID-19 sape les progrès enregistrés etamplifient les problèmes

Les effets de la COVID-19 sur les inégalités sont évidents. En plongeant des millions de congolais dans la pauvreté, le chômage et l'insécurité alimentaire, cette pandémie creuse non seulement les inégalités actuelles, mais également les inégalités futures au regard de la trappe à pauvreté qui s'installe au niveau microéconomique. Ces inégalités devraient se renforcer également d'autant plus que le système éducatif a été fondamentalement affecté avec des mois entiers où les élèves n'ont pas pu se rendre à l'école. En effet, pour contenir la propagation de la pandémie, le gouvernement a décidé, dès mars 2020,

de fermer les écoles dans tout le pays, privant plus de 27 millions d'enfants d'accès à l'éducation. Elles seront rouvertes en octobre, avant d'être à nouveau fermées en raison de la deuxième vague. L'insuffisance d'accès à l'internet a également empêché l'enseignement à distance.

Or, les études montrent clairement que les fermetures d'écoles détruisent l'accumulation du capital humain²⁵ (Engzell et al, 2021; Hammerstein et al., 2021), qui se répercute toujours sur le revenu durant la vie professionnelle et la retraite future de l'élève dont l'école est fermée avec



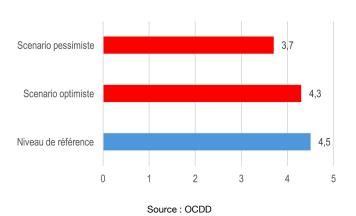


des effets plus marqués pour les élèves issus de familles à faible statut socio-économique. Par exemple, Adda (2016) évalue la perte de trois jours d'école à une réduction du capital humain de l'ordre de 0,8%, soit une perte de revenus futurs actualisés de 116,2 USD 26. S'agissant plus spécifiquement de la RDC, le Rapport de la Cellule d'Analyse en Sciences Sociales - CASS - (2021) constate que la fermeture des écoles s'est accompagnée d'un taux abandon de l'école ou une baisse de fréquentation scolaire, à cause entre autres de l'augmentation des grossesses chez les adolescents, des mariages précoces, le recrutement des enfants dans les groupes armés, etc. L'école en RDC constitue donc un substitut, en accroissant le coût d'opportunité de ces différentes autres activités. Aussi, la fermeture des écoles a laissé place à une augmentation des risques de violence sexuelle et domestique contre les enfants et les adolescents, conclut ce Rapport.

En termes quantitatifs, un rapport de la Banque mondiale simule l'impact de la fermeture de l'école sur la scolarité et les résultats d'apprentissage (Azevedo et al., 2020, 2021; World Bank, 2021). L'idée derrière est toute simple : la fermeture des écoles conduit à deux impacts immédiats : les enfants n'ont pas la possibilité d'aller apprendre et les connaissances apprises tendront à être oubliées. Ce rapport retient quatre scenarios : optimiste, intermédiaire, pessimiste et très pessimiste. Dans le scenario optimiste, les écoles ne sont fermées que pendant 3 mois sur une année scolaire de 10 mois, et l'efficacité des mesures d'atténuation (telles que l'apprentissage à distance) mises en place par gouvernements est élevée. Dans le cas de l'hypothèse intermédiaire, les écoles sont fermées pendant 5 mois, et les mesures d'atténuation ont un niveau d'efficacité moyen. Dans le scenario pessimiste, les écoles sont fermées pendant 7 mois et les mesures d'atténuation ont des faibles niveaux d'efficacité. Enfin, dans le cas très pessimiste, les écoles sont fermées pendant 9 mois et les mesures d'atténuation ont de faibles niveaux d'efficacité.

Les résultats du graphique 4.7 présentent les simulations de l'impact de la COVID-19 en RDC en partant du modèle de la Banque mondiale²⁷. Avant la pandémie mondiale, les enfants congolais devraient en moyenne faire au moins

Graphique 4.7. Impact de la Covid-19 sur la qualité d'éducation



9,1 années de scolarité. Ceci ne représente cependant que 4,5 années de scolarité lorsqu'on l'ajuste en fonction de la qualité d'apprentissage (Learning Ajusted Years of Schooling - LAYS). Dans l'hypothèse optimiste, le LAYS tomberait à 4,3 ans, soit une baisse de 4,44%. L'hypothèse la plus pessimiste, et la plus réaliste étant donné le nombre de mois de fermeture d'écoles et l'absence de mesures réelles d'atténuation dans le secteur éducatif, suggère que cela tomberait à 3,7 années, soit une baisse de 17,8% d'année de scolarisation. La perte est donc de 0.8 an de scolarité dans l'hypothèse le plus pessimiste. En outre, en supposant que la perte de revenu moyen liée à la COVID-19 d'un élève congolais soit le même que celui d'un africain au Sud du Sahara, l'élève moyen de la cohorte d'aujourd'hui fera face, dans le scénario intermédiaire, à une réduction de 252 USD (en dollars PPA de 2017) de ses revenus annuels, ou à une réduction moyenne de 5 % des revenus attendus chaque année. La fourchette allant du scénario optimiste au scénario pessimiste est de 130 USD à 375 USD de perte de revenus annuelle attendue, respectivement. En des termes différents, la valeur actuelle de la perte de revenu moyen à vie par élève s'élèverait à 4 593 USD (en dollars PPA de 2017). La génération sous COVID-19 sera moins riche de cette hauteur. Ainsi, la COVID-19 amplifie les inégalités intergénérationnelles entre les congolais.

En somme, le gouvernement semble conscient des défis du secteur, particulièrement de l'implication de la réforme de la gratuité de l'éducation. A cet effet, il a augmenté les allocations pour l'éducation à partir de 2020. En effet, de 17,8 % en 2019, la part du budget consacrée à l'éducation a été portée à 21,61 % en 2021. La même

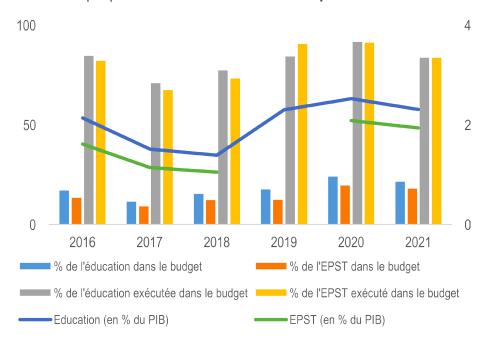
tendance est observée aussi pour les allocations dans l'EPST qui ont été de 19,5 % en 2020 et 18,15 % en 2021 alors qu'elles n'étaient que de 12,64 % en 2019, soit un accroissement de près de 6 points. En plus, au courant de l'année 2020, le gouvernement a réalisé les meilleurs taux d'exécution du budget de l'éducation, avec respecti-

²⁷ Les estimations sont générées en considérant les paramètres de l'Afrique sub-saharienne du modèle de Azevedo et al. (2021), appliquées aux données de la RDC. Les données de la RDC proviennent également de la base de données de la Banque mondiale Project Human Capital (https://datacatalog.worldbank.org/search/dataset/0038030 ou https://datacatalog.worldbank.org/dataset/human-capital-index).



²⁶ Au 18 octobre 2021.

Graphique 4.8. Evolution des allocations pour l'éducation



Source : OCDD, à partir des données des ESB et Lois des Reddition des comptes

vement des taux de 91,7% et 91,3%. Cette performance s'explique notamment par la dominance des dépenses contraignantes de rémunération qui représentent plus de 80% des allocations budgétaires éducatives. En revanche, ces performances globales appellent à une certaine nuance. Premièrement, les performances en termes d'exécution budgétaire ont commencé à décliner dès 2021. En effet, le taux d'exécution du budget de l'éducation a été de 83,8% et celui de l'EPST s'est situé à 83,3%. Des performances inférieures à la situation de 2019, soit 84,3% pour l'éducation et 90,7% pour l'EPST. Deuxièmement, en valeur absolue, la mobilisation des ressources pour le secteur d'éducation dans l'ensemble, et l'EPST en particulier demeure faible. En effet, la réussite de la gratuité requiert annuellement 2,6 milliards USD. Aussi, les estimations pour l'investissement minimum compatible avec la réalisation de l'ODD 4 tablent sur 2,9 milliards USD l'an (OCDD/Ministère du Plan de la RDC, 2016). Or, le Gouvernement lui a alloué 1,14 milliard USD en 2020 et 1,20 milliard en 2021. Il a respectivement réservé à l'EPST 944 millions USD et 1 milliard USD. Ces allocations sont largement inférieures aux ambitions du pays. En plus, ces allocations ne représentent que 2,53% du PIB pour l'éducation et 2,08% du PIB pour l'EPST en 2020. L'année suivante, elles ont connu respectivement des pertes en point de pourcentage de l'ordre de 0,22 et 0,14. Ce budget est inférieur à la moyenne requise par le cadre indicatif du Partenariat Mondial pour l'Education, qui table sur des allocations de 4-5 % du PIB. De plus, les allocations éducatives dans le PIB sont parmi les plus faibles en Afrique subsaharienne, la moyenne régionale ayant été de 4,3 % en 2018. Enfin, les augmentations constatées

relèvent aussi des effets de composition ou répartition. En effet, ces augmentations se sont accompagnées de réductions dans les autres services essentiels comme la santé, la femme, la protection sociale et dans les secteurs clés comme l'agriculture.





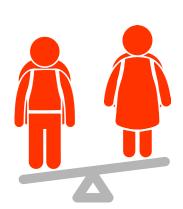
OBJECTIF 5

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

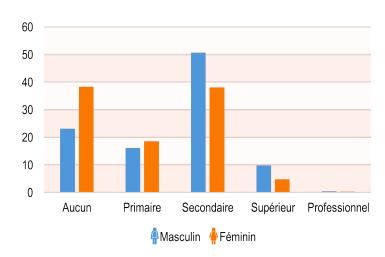




L'Egalité entre les sexes : des progrès substantiels mais des fortes inégalités subsistent



Graphique 5.1. **% de la population âgée de 15 ans et plus selon le niveau d'éducation actuel**



Source : OCDD, à partir des données d'EGI-ODD 2020

La RDC a enregistré des progrès substantiels dans la promotion de l'égalité entre les sexes. Jusqu'à une époque récente, les femmes se heurtaient à des obstacles importants pour être traitées sur un même pied d'égalité que les hommes. Depuis 2016, avec la révision du Code de la famille, et avant cela, avec l'adoption de plusieurs lois touchant plusieurs domaines clés de l'égalité entre les sexes, la condition féminine s'est nettement améliorée à maints égards. Le nouveau Code de la famille a permis de lever certaines dispositions qui discriminaient les femmes et les empêchaient de profiter amplement de leur potentiel économique, social et politique.

Cependant, le recul des disparités entre les sexes ne se traduit pas par des chances égales. La promesse d'un monde où toutes les femmes et les filles jouissent d'une égalité totale et où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à leur autonomisation sont levés n'est

pas toujours tenue. Plusieurs aspects de l'égalité entre les sexes (accès à l'éducation et aux soins de santé, débouchés économiques et rôle au sein du ménage et de la société) connaissent toujours des évolutions mitigées. Dans l'éducation par exemple, les inégalités ont presque toutes été éliminées en ce qui concerne l'accès à l'école primaire (avec un indice de parité Fille/Garçon de 1,005), mais des inégalités persistent au niveau supérieur. Dans le secondaire, l'indice de parité fille/garçon est de 0,862. La proportion des femmes inscrites dans une institution de l'enseignement supérieur n'est que de 35,8%. Dans l'ensemble, 38% des femmes de plus de 15 ans n'ont aucun niveau d'études contre 23% des hommes pour la même tranche d'âge. En outre, les progrès substantiels sont requis pour la formation professionnelle et l'éducation supérieure. Le taux d'alphabétisation pour les jeunes femmes âgées de 15 ou plus n'est que de 57,2 %, contre 75,4 % pour les jeunes garçons du même groupe d'âge.

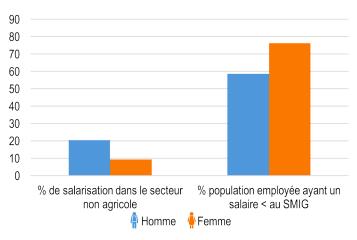
Ce faible niveau de fréquentation scolaire ou d'alphabétisation des femmes et jeunes filles accentue le caractère sexospécifique de la pauvreté, les difficultés d'accès à l'emploi décent et les salaires trop bas. Généralement, les femmes restent très majoritaires dans les emplois informels, précaires et sous-rémunérés, principalement dans les petites exploitations agricoles. Le taux de salarisation des femmes est en deçà de 10% contre 20,56% pour les hommes. Plus de 76% des femmes employées

touchent un salaire inférieur au SMIG contre 58,6% pour les hommes. Parmi les femmes salariées, seules 4,3% ont un salaire fixe et plus de 22% sont payées à l'heure ou par jour, voire à la tâche. Le reste est soit payé en nature soit non rémunéré du tout.

Les salaires plus bas des femmes s'expliquent avant tout par un niveau de scolarité plus faible, de plus faibles compétences, et une concentration des femmes dans des



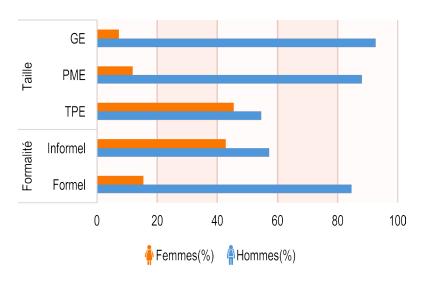
Graphique 5.2. Rémunération des employés en 2020



Source : OCDD, à partir des données des Annuaires Statistiques de l'EPST

secteurs moins rémunérateurs. Les données de l'EGI-ODD montrent que le niveau de salaire est fortement lié au niveau d'éducation. Seulement moins de 22% des personnes ayant un niveau d'étude supérieur touchent un salaire inférieur au SMIG contre plus 86% des personnes qui n'ont qu'un diplôme de primaire et 66% pour les diplômées du secondaire. Malencontreusement, les femmes sont environ 12 % moins susceptibles que les hommes d'avoir fréquenté ou terminé le cycle secondaire.

Graphique 5.3. Profil genre des chefs d'Unité Economiques



Source : OCDD, à partir des données du RGE

Par ailleurs, les femmes restent majoritaires dans le secteur informel et occupent des postes moins rémunérateurs que les hommes. Les données du Recensement Général des Entreprises (RGE) indiquent que seuls 15% de chefs d'entreprises œuvrant dans le secteur formel sont des femmes contre 85% des hommes. Qui plus est, ces inégalités s'accentuent avec la taille de l'entreprise. Ainsi, de 45,4% des chefs des Très Petites Entreprises (TPE) qui sont des femmes, ce chiffre tombe drastiquement à 11,9% pour les PME et à moins de 7,5% dans les grandes

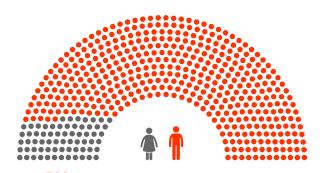
entreprises. Aussi, bien que représentant plus de la moitié des travailleurs agricoles, les femmes ne possèdent qu'un quart des terres agricoles. Une étude de la Banque Mondiale (2021) montre que le faible contrôle des agricultrices sur les terres influence leurs résultats en les dissuadant d'investir dans la production agricole. Le manque de droits fonciers pourrait constituer un frein à l'accès des femmes au crédit, tout en affaiblissant davantage leur production et leurs efforts entrepreneuriaux.







Malgré des progrès encourageants, l'accès des femmes à des postes de direction reste très en deçà des ambitions mondiales



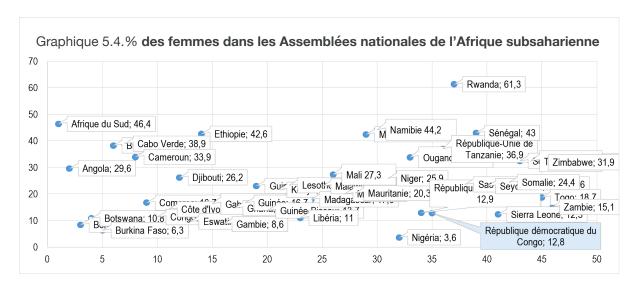
Sur les 500 députés qui constituent l'Assemblée nationale, seuls 64 sont des femmes, soit 13,2% des femmes.



Sur plus 15 350 candidats aux élections législatives nationales, moins de 13% étaient des femmes.

La Constitution de la RDC dispose que les femmes et les hommes jouissent des droits égaux et d'un accès égal à l'exercice de fonctions publiques et politiques (pouvoir législatif, exécutif, judiciaire). Mais globalement, les femmes restent sous-représentées dans les postes de responsabilité politique et les emplois les mieux rémunérés. Les dernières élections de 2018 ont aussi ressorti davantage de disparités, malgré des progrès encourageants : sur plus

15 350 candidats aux élections législatives nationales, moins de 13% étaient des femmes. En conséquence, sur les 500 députés qui constituent l'Assemblée nationale, seuls 64 sont des femmes, soit 13,2% des femmes. Ce chiffre est très en deçà de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne de 25,9% en 2021. Seuls neuf pays sur les 47 pays Subsahariens classés par l'UIP en décembre 2021 ont des taux inférieurs à celui de la RDC.



Source : OCDD, à partir des données de l'Union InterParlementaire (UIP)

Des explications se trouvent tant du côté de l'offre que du côté de la demande. Les normes sociales pré-existantes et les stéréotypes sexistes contribuent à dissuader la nomination ou l'élection des femmes. Le fait que les femmes occupent rarement les postes de direction perpétue à son tour l'idée biaisée de leur manque d'efficacité dans les rôles d'autorité. Aussi, les femmes elles-mêmes doutent peut-être de leur aptitude à diriger du fait qu'elles voient rarement d'autres femmes le faire avec succès. Pour preuve, lors des dernières élections, mêmes les par-

tis dirigés par les femmes ont aligné moins de femmes que d'hommes.

Cette situation serait à la base de la configuration des candidatures aux élections de 2018. Faisant face aux préjugés et contraintes dans les différentes formations politiques, plusieurs femmes ont postulé en indépendant. Plus de 17% des candidats indépendants étaient des femmes contre 13% pour l'ensemble des candidats. En ne considérant que les partis qui ont aligné au moins 50



Non

candidats, il ressort que seuls 5 partis et regroupements sur les 77 partis et regroupements politiques ont une proportion supérieure à 17% des femmes.

Pour remédier aux disparités entre les sexes, principale-

ment dans le domaine électoral, plus de 130 pays, dont 27 pays africains, ont choisi d'instaurer les quotas électoraux des femmes, avec l'espoir qu'ils auront pour la société des effets bénéfiques qui justifient l'acceptation de certaines distorsions à court terme.

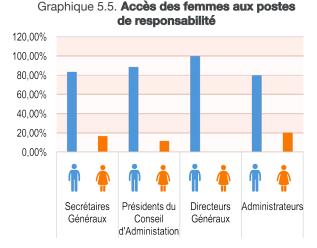
Figure 5.1. Pays ayant adoptés des quotas électoraux des femmes

Source : Union InterParlementaire (UIP)

Il est admis que les quotas modifient durablement le statut social des femmes en faisant évoluer l'idée que l'on se fait de leurs compétences. Les femmes qui sont les premières à accéder à des positions dirigeantes peuvent aussi faire

prendre conscience aux parents et aux enfants du potentiel féminin et contribuer ainsi à réduire les disparités entre les sexes dans d'autres domaines (Pande et Topalova, 2013)²⁸.

En dehors du cadre électoral, la RDC a enregistré des progrès appréciables dans l'accès des femmes aux postes de responsabilité. La part des femmes au Gouvernement a atteint, pour la première fois, les 25% en 2021. Pour la première fois, une femme dirige la Banque Centrale du Congo. Mais ces progrès ne devraient pas cacher des disparités qui continuent de persister. Seuls 15% des Secrétaires généraux de l'Administration publique sont des femmes. Plus de 88% des postes de Président de Conseil d'administration des 26 grandes entreprises publiques sont occupées par des hommes. Aucune femme n'occupe le poste de Directrice Générale dans ces entreprises.



Source : OCDD, à partir des données du Ministère de la Fonction Publique et du Ministère du Portefeuille

²⁸ Rohini Pande et Petia Topalova (2013), les femmes au commandes, Finance et Développement, Juin 2013, Vol. 50, Numéro 2, Fonds Monétaire International































Les contraintes culturelles et sociales plombent la dynamique vers une plus grande égalité entre les sexes



L'émancipation de la femme est contraite par des pratiques, des lois et des normes culturelles discriminatoires qui réduisent les possibilités de femmes d'accéder à un emploi bien rémunéré et aux services financiers, ainsi qu'à l'éducation et à la formation. Ces facteurs

sont aggravés par d'autres désavantages qui limitent la productivité et le potentiel d'entreprenariat des femmes. Et avec la crise de la COVID-19, les femmes assument probablement la plupart des tâches familiales supplémentaires dues à la fermeture des écoles et des garderies.

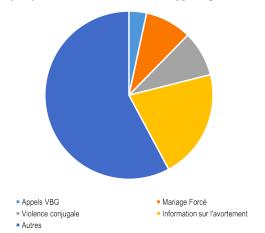
L'égalité entre les sexes reste aussi plombée par les problèmes liés à l'information et la vulgarisation mais aussi l'insuffisance criante des infrastructures sociales. Plus de 61% des femmes pensent qu'il est justifié qu'un mari les batte pour des raisons diverses, preuve d'une emprise culturelle et de la méconnaissance des Lois et structures qui protègent les femmes^{29.} La mise en place d'un numéro vert permettant aux femmes de dénoncer les violations diverses qu'elles subissent montre l'ampleur d'un fléau dans lequel vivent plusieurs femmes. Sur un total de 47 564 appels reçus, hormis ceux relatifs aux demandes d'informations sur le service lui-même, près de 9% portent sur les violences domestiques et plus de 3% concernent les violences basées sur le genre.

Par ailleurs, les données du numéro vert montrent que les femmes font aussi face à plusieurs problèmes cruciaux qui empêchent leur développement intégral. Malgré l'existence des lois qui les interdisent et des dénonciations y afférentes (Graphique 5.6), plusieurs jeunes filles sont victimes de mariages précoce, particulièrement dans les milieux ruraux : plus de 30% des femmes de 20 à 49 ans ont été mariées avant l'âge de 18 ans. Ce qui compromet le développement des filles et débouche souvent sur une grossesse précoce : plus de 23% des femmes de 15 à 19 ans ont déjà eu une naissance vivante.

Le fait d'être marié accroit davantage la participation des hommes au marché du travail; ce qui n'est pas le cas pour les femmes mariées. Les femmes peuvent subir des retombées économiques plus faibles en se mariant parce qu'elles sont censées adopter ou intensifier leur rôle domestique après le mariage. Elles ont aussi en général un contrôle économique réduit. En effet, les femmes participent systématiquement moins aux prises de décisions qui ont des conséquences directes sur leur vie bien qu'elles soient responsables de 83% des tâches domestiques et de 64 % des soins prodigués aux enfants. Ce manque de pouvoir de décision et d'action des femmes affecte leur gestion du temps, leur fertilité et leur participation à des activités génératrices de revenus (Banque mondiale, 2021).

En outre, compte tenu de la division traditionnelle du travail entre les sexes, il est important d'améliorer l'infrastructure sociale pour encourager une plus grande participation des femmes aux activités créatrices de revenus. En effet, plus de 30% des ménages font plus de 30 minutes pour

Graphique 5.6. Call center 122: Typologie des cas



Source : OCDD, à partir des données d'EGI-ODD 2020

atteindre une source d'eau de boisson. Ce taux s'élève à plus de 55% en milieu rural. Ceci atteste une forte vulnérabilité de la situation des femmes. Globalement, 86% des personnes qui cherchent habituellement de l'eau sont les femmes, dont plus de 11% ont moins de 15 ans (MICS, 2018). Ce temps considérable que ces femmes, particulièrement des zones rurales, consacrent à la collecte de l'eau pourrait être considérablement réduit par un meilleur accès à un approvisionnement en eau salubre. Il est en de même de l'électrification qui contribue à la réduction du temps que les femmes consacrent à la collecte des combustibles traditionnels, ainsi que les graves effets néfastes sur la santé, en particulier des femmes et des jeunes enfants, de la combustion du bois dans la maison.

²⁹ Toutefois, bien que ne spécifiant pas les types de violences physique et les lieux, la loi n°6/018du 20 juillet 2017 sur les violences sexuelles inclut la violence physique.





OBJECTIF 6

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau





Un paradoxe entre les dotations naturelles et l'accès à l'eau potable

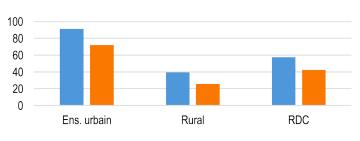


seuls **57,6%** des congolais ont accès à des sources d'eau de boisson améliorées, dont seuls **42,2%** ont des sources situées dans leur logement, parcelle ou dans les 30 minutes aller-retour.

La RDC possède d'abondantes ressources en eau. Les eaux de surface de la RDC représentent environ 52% des réserves en eau de l'Afrique, tandis que les réserves du pays représentent 23 % des ressources hydriques renouvelables du continent (PNUE, 2011). Paradoxalement, la RDC fait face à une crise profonde de l'eau potable. L'accès à des services améliorés d'eau, d'assainissement et d'hygiène reste très faible, avec des pénuries particulièrement dramatiques parmi les habitants les plus pauvres. D'après les données récentes de l'EGI-ODD 2020, seuls 57,6% des congolais ont accès à des sources d'eau de boisson améliorées, dont seuls 42,2 % ont des sources situées dans leur logement, parcelle ou dans les 30 minutes aller-retour.

Il est toutefois nécessaire de relever la qualité des types d'accès car les sources dites « améliorées » ne sont tout simplement pas suffisamment sûres. L'enquête MICS-Palu 2018 révèle un taux extrêmement répandu de contamination fécale, même des sources « améliorées ». Plus 74% des ménages utilisent les sources améliorées d'eau de boisson contaminées par la bactérie E.coli³0. Ce taux dépasse les 82% en milieu rural et dans la plupart des grandes villes du pays. Seule la ville de Kinshasa a le taux le plus faible de 52%. Le fait est que même les plus grandes villes de la RDC sont dépourvues d'installations des eaux usées et des boues fécales. De ce fait, la plupart des boues fécales provenant de toilettes finissent par être éliminées sans prendre de mesures idoines de précaution ou par s'infiltrer dans l'environnement.

Graphique 6.1. **% Pop. ayant accès à l'eau de boisson** provenant d'une source améliorée



% Pop. ayant accès à l'eau de boisson d'une source améliorée

% Pop. ayant accès à une source d'eau améliorée à moins de 30 min A-F

Source : OCDD, à partir des données d'EGI-ODD 2020

Cette contamination expose la population, particulièrement pauvre, à un risque permanent. Selon les données de l'Institute for Health Metrics and Evaluation (IHME), malgré une forte progression de plus de 50% entre 2009 et 2019, l'eau, l'assainissement et l'hygiène constituent toujours le troisième facteur de risque associés à des décès ou des invalidités dans le pays³¹. Les données font apparaître un recul significatif du risque de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans parmi les ménages ayant accès à une eau gérée en toute sécurité. Elles relèvent également l'étroite corrélation qui existe entre la faiblesse de l'accès à des services de l'eau et assainissement et l'anémie, qui renforce d'autres effets de malnutrition qui en sont liés (World Bank. 2017).

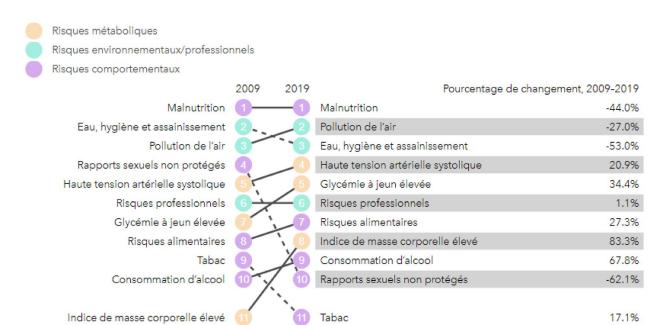
Il parait, une fois de plus, que le manque d'accès à l'eau potable constitue un frein au développement. Il accroît la prévalence des maladies, dégrade l'état de santé et de nutrition, et limite la participation des femmes, généralement chargées de recueillir et rapporter l'eau à usage ménager, au système éducatif et aux activités génératrices de revenus. Le défi pour la RDC, comme le prescrit l'Agenda 2030, est de fournir à l'ensemble des Congolais un point d'eau non seulement « amélioré » sur le plan technique, mais se trouvant à domicile, disponible à la demande et exempt de toute contamination.

³¹ https://www.healthdata.org/democratic-republic-congo?language=48



³⁰ Escherichia coli (E. coli) est une bactérie que l'on trouve couramment dans le tube digestif de l'être humain et des organismes à sang chaud. La plupart des souches sont inoffensives. Certaines en revanche peuvent provoquer une intoxication alimentaire grave. E. coli producteur de shiga-toxines est une bactérie pouvant provoquer une maladie grave d'origine alimentaire. Pour plus d'informations consulter : https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/e-coli

Figure 6.1. Les dix facteurs de risque de mort et d'invalidité combinés

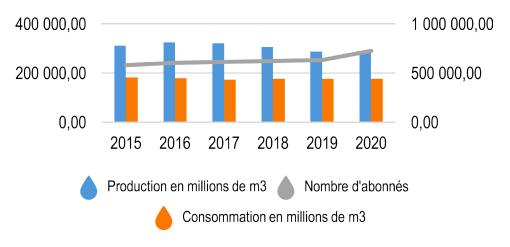


Source: Institute for Health Metrics and Evaluation (IHME)

Malheureusement, la Regideso, société de l'Etat ayant pour mission d'offrir de l'eau potable à tous les congolais connait de problèmes technique, financiers et administratifs importants pour bien jouer son rôle. Depuis 2015, sa production ne cesse de diminuer passant de 311 021 millions de m³ à 281 119 m³ en 2020. La vétusté des tuyaux et autres canalisations, le manque d'entretien ainsi que la fraude conduisent à des pertes énormes de l'eau et à

sa contamination par des agents pathogènes. Au cours de la période considérée, plus de 40% de l'eau produite était perdue. La quantité réellement fournie aux ménages stagne depuis plus de quatre ans à plus ou moins 176 000 millions de m³. Parallèlement, le nombre d'abonnés ne cesse de croître, passant de 580 mille en 2015 à 723 mille en 2020 (Graphique 6.2). En conséquence, la quantité consommée par abonné baisse continuellement s'éta-

Graphique 6.2. Production, consommation et abonnés de la Régideso



Source : OCDD, à partir des données du Rapport Annuel 2020 de la BCC

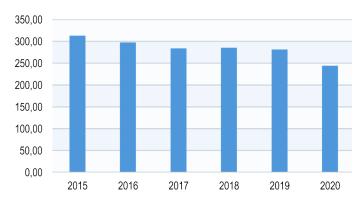


de plusieurs jours, de la fourniture en eau.

blissant à moins de 245 000 m3 en 2020 contre plus 310 000 m³ en 2015. Cette situation se traduit par une baisse drastique de la qualité de l'eau et des coupures, souvent

Afin de s'aligner sur l'Agenda 2030 et autres engagements internationaux, le pays a récemment adopté le Plan National Eau-Hygiène et Assainissement (PNAEHA) visant à accroitre le taux d'accès à l'eau potable de 33% à 80%, à améliorer l'assainissement et l'hygiène pour tous ainsi qu'à éradiquer la défécation à l'air libre pour le quintile le plus pauvre d'ici 2030 moyennant un investissement de plus ou moins 7 milliards de dollars américains, soit 0,7 Milliard investissement par an à partir de 2020. Toutefois, la mise en œuvre effective de ce plan reste butée à la disponibilité des moyens financiers et tributaire des réformes préconisées dans la gouvernance du secteur, conformé-

Graphique 6.3. Consommation annuelle de l'eau par abonné de la Régideso (en milliers de m³)



Source : OCDD, à partir des données du Rapport Annuel 2020 de la BCC



La gestion de l'eau reste confrontée à un faible niveau de mise en œuvre et des insuffisances du cadre juridique



ment à la Loi relative à l'eau.

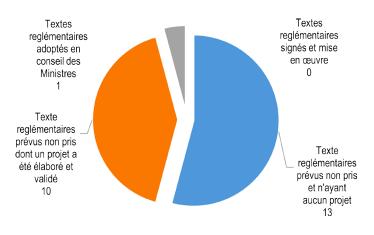
Pour faire face aux défis liés à l'eau, la RDC a adopté en 2015 une loi relative à l'eau. L'objectif poursuivi était de mettre en place un cadre institutionnel devant permettre une gestion efficace et un accès universel aux services de l'eau et l'assainissement. Cette loi constitue ainsi un tremplin pour des réformes et pose la base ju-

ridique nécessaires afin de remédier aux nombreuses faiblesses institutionnelles. Les répercussions sur la structure des institutions de la nouvelle loi sur l'eau sont potentiellement profondes. En conformité avec la Constitution de 2006, la Loi relative à l'eau crée une nouvelle architecture institutionnelle basée sur la décentralisation et le transfert des services d'eau et de gestion des ressources aux administrations provinciales et locales.

Trois niveaux de gouvernance sont ainsi institués. Au niveau central, un établissement public devra être mis en place pour gérer, de manière intégrée, le secteur de l'eau. Il sera chargé notamment de l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux par bassin ou sous-bassin, la collecte et analyse des informations hydrométriques et hydrologiques ainsi que la planification, la mise en œuvre, la gestion et le suivi des installations et des aménagements relatifs à la gestion et à la mise en valeur des ressources en eau. Au niveau provincial, les Conseils Provinciaux de l'Eau sont prévus ainsi que les Comités de l'Eau et les Associations d'Usagers de l'Eau.

Enfin, des agences décentralisées au niveau des bassins versants seront mises en place pour gérer les ressources en eau des bassins et des sous-bassins, dont les systèmes aquifères. En outre, la reconnaissance du principe de tarifs à coût de revient devrait améliorer le recouvrement des coûts, tandis que des investissements dans les zones urbaines marginales pourraient être encouragés par le transfert aux administrations provinciales des responsabilités concernant les infrastructures et par le soutien à la gestion déléguée et à des réseaux autonomes.

Graphique 6.4. Limite de l'opérationnalisation de la loi relative à l'eau



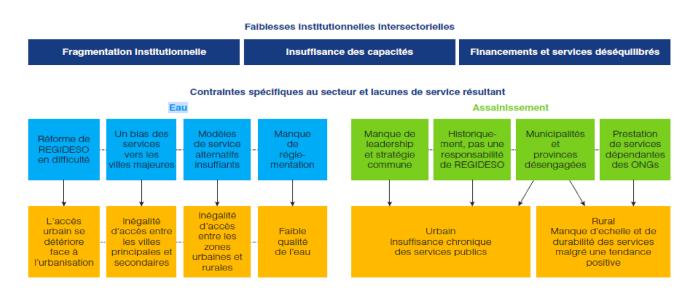




Malencontreusement, plus de cinq ans après son adoption, la Loi relative à l'eau n'est toujours pas mise en œuvre. L'architecture institutionnelle, telle que décrite ci-dessus, n'est toujours pas opérationnelle. Sur les 25 textes réglementaires prévus pour l'opérationnalisation de la Loi, aucun n'a jamais été pris. Seul un Décret a été adopté en novembre 2021 en Conseil des Ministres et 10 textes règlementaires ont été élaborés et validés par les experts sectoriels mais attendent toujours l'avis de la Commission de lois du Gouvernement. A ce jour, 13 textes règlemen-

taires prévus par la loi susmentionnée sont totalement inexistants. Cette situation est à la base des dysfonctionnements et de l'inefficacité actuelle du secteur de l'eau, qui continuent de se caractériser par une fragmentation institutionnelle. Actuellement, le secteur de l'eau et assainissement demeure partagé entre sept ministères, ce qui réduit l'efficacité et la cohérence de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques dans ce domaine.

Figure 6.2. Limites institutionnelles transsectorielles et sectorielles et carences de services clés en résultant



Source : Banque Mondiale, 2020

Les déficits de capacités représentent aussi un problème aigu, caractérisé par un manque criant de moyens et doté

de faibles capacités.



Les services et infrastructures d'assainissement sont complètement désorientés et détériorés



En RDC, l'accès à un assainissement amélioré est nettement plus faible que l'accès à l'eau. Le lavage des mains ainsi que l'élimination sûre des boues fécales sont extrêmement limités. Les données disponibles indiquent que seuls 21,5% des congolais ont accès à une installation de lavage des mains avec de l'eau et du savon (EGI-ODD, 2020). Ce niveau critique reste extrêmement préoccupant et doit être considéré comme un risque de santé publique.

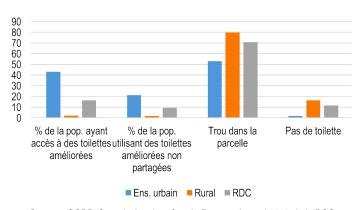
En effet, le lavage des mains avec de l'eau et du savon impacte significativement sur d'autres domaines de la santé. Il permet de réduire significativement l'incidence de la diarrhée et de la pneumonie chez les enfants de moins de cinq ans. Aussi, la CO-VID-19 a montré que se laver les mains est une des méthodes les plus économiques, faciles et efficaces pour empêcher la propagation du virus et autres bactéries.



Par ailleurs, le manque de toilettes améliorées constitue un véritable fléau en RDC et avec des profondes disparités entre les milieux urbains et ruraux. Globalement, seuls 2% des ménages ruraux ont accès aux toilettes améliorées contre 43% en milieu urbain. En moyenne, moins de 17% des ménages ont

accès à des toilettes améliorées, dont seuls 9% utilisent des toilettes améliorées non partagées. Plus de 70% des ménages utilisent un trou dans la parcelle comme toilette, s'exposant ainsi à de forts risques de contaminations, notamment via des insectes ou autres animaux rampants et volants. Ce niveau atteint les 80% en milieu rural. En moyenne, plus d'un congolais sur dix n'a pas de toilette et, par conséquent, pratique la défécation en plein air. Ce qui constitue l'une des principales sources de la contamination hydrique. De même, près de la moitié des congolais n'ont pas accès aux installations d'évacuation d'eau

Graphique 6.5. **% de la population selon le type des toilettes**



Source : OCDD, à partir des données du Rapport Annuel 2020 de la BCC

usées. Même les installations existantes, elles sont complétement détériorées et pour la plupart proviennent de initiatives privées. Seulement 5,4% des ménages utilisent des fosses modernes ou des égouts comme mode d'évacuation des eaux usées (EGI-ODD 2020).



Sans politique publique, le secteur de l'assainissement peine à s'adapter à une organisation administrative du pays inachevée



La Constitution de la RDC reconnait aux provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées la compétence exclusive en matière d'hygiène et assainissement. La loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonction-

nement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces, reconnait expressément aux ETD les attributions en matière d'organisation des décharges publiques et du service de collecte des déchets, du traitement des ordures ménagères, l'organisation et la gestion d'un service d'hygiène. Toutefois, du point de vue organisationnel, hormis quelques initiatives ponctuelles, plusieurs provinces n'ont pas encore mis en place des administrations et services provinciaux dans ce secteur, à l'exception des quelques provinces, dont la ville province de Kinshasa qui dispose de la Régie d'assainissement de la ville de Kinshasa. Celle-ci est compétente pour gérer et coordonner toutes les activités liées à l'assainissement et à la protection de l'environnement ; suivre, évaluer, contrôler et certifier les travaux exécutés par les partenaires et proposer et concevoir des études et des mesures relatives à la politique urbaine en matière d'assainissement et de protection de l'environnement. En revanche, les ETD sont privées, faute d'organisation des élections locales depuis 2006, des organes compétents pour exercer efficacement leurs attributions notamment sur les questions d'hygiène et assainissement.





OBJECTIF 7

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

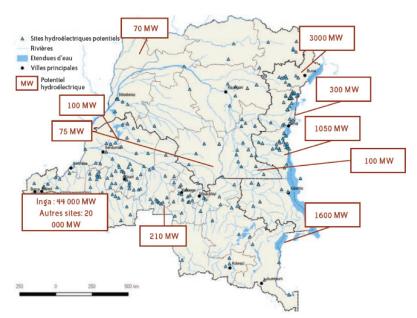


Un déficit énergétique criant couplé à des fortes disparités

Plus de **75 millions** de congolais, soit un peu plus de **75** % de la population,

n'ont pas accès à l'électricité.

Figure 7.1. **Répartition spatiale du potentiel énergique**



Source : Ministère de l'énergie, Atlas des énergies renouvelables

La RDC a un potentiel énergétique énorme. Hormis le potentiel solaire, éolien et en biomasse, 890 sites ont été identifiés et localisés pour des aménagements hydroélectriques sur l'ensemble du pays, totalisant plus 100 000 MW (Ministère de l'Energie et ressources Hydrauliques, 2016). Ce potentiel, bien réparti, reste largement inexploité. Plus de 75 millions de congolais n'ont pas accès à l'électricité, principalement dans les zones rurales. Le réseau public, géré par la Société Nationale d'Electricité (SNEL), n'alimente que 16,7% des ménages, soit plus ou moins 17 millions de congolais sur une population de 100 millions, dont seulement 1% en milieu rural. La consommation annuelle d'électricité par habitant n'est que de 94 kWh, classant la RDC en avant-dernière position en Afrique subsaharienne. Avec une économie de plus en plus intensive en énergie, cette carence constitue une des principales contraintes à une croissance durable et inclusive. Au cours de vingt dernières années, la consommation de l'énergie a cru deux fois plus rapidement que celle la production. En conséquence, une entreprise sur deux désigne l'électricité comme un frein majeur à la croissance et près de neuf sur dix subissent des pannes. De plus, 60% des entreprises possèdent un générateur en raison de l'absence de fiabilité de l'électricité, contre

une moyenne de 43% dans le reste de l'Afrique subsaharienne (Banque mondiale, 2020).

Ce déficit en énergie électrique est largement imputable aux défaillances structurelles de la SNEL. Entre 1990 et 2020, la capacité installée de la SNEL n'a pas quasiment augmenté s'établissant à 2.579 MW. La centrale hydroélectrique Zongo 2, d'une capacité installée de 150 MW et dont la production reste actuellement limitée, est la dernière centrale à être construite en 2018. Avant Zongo, la dernière centrale mise en service par la SNEL a été la centrale hydroélectrique Mobayi Mbongo en 1990. Depuis cette date, la population a plus que doublé. Ainsi, depuis 1990, la capacité réelle disponible par habitant a été presque divisée par cinq. De plus, pendant cette période, la détérioration progressive des installations a réduit la production disponible à 1 440 MW, soit 55% de la capacité installée.

Ces pertes techniques sont dues principalement à la vétusté de certains équipements tels que les transformateurs et les lignes, à l'exploitation abusive de certains équipements et à l'augmentation des charges, et non technique imputables à la fraude et à la non-facturation



de la consommation. Globalement, moins de la moitié de l'énergie produite est valorisée. Par ailleurs, au cours de dix dernières années, la SNEL a accumulé un volume de crédits très élevé de plus de 3 milliards de USD provenant des exploitants miniers pour financer l'expansion de l'offre de réseau. Confrontée à des pertes très élevées, la société a un flux de trésorerie négatif et est incapable de réaliser les investissements requis. Aggravant une situation déjà alarmante, le faible niveau de tarifs, couplé au faible taux de recouvrement et une mauvaise gestion, ne permet pas de rentabiliser les investissements et, par

ricochet, conduit à un manque criant d'entretien et des investissements adéquats dans la réhabilitation. Ce faible niveau de tarif reste aussi l'une des principales contraintes pour une concurrence saine et loyale avec les opérateurs du secteur. En effet, les structures tarifaires approuvées par le Ministère de l'économie pour les opérateurs privés visant notamment à couvrir les coûts des producteurs restent largement au-dessus des tarifs appliqués par la SNEL, qui sont fortement subventionnés, dont le niveau moyen est de 0,078 USD / kWh équivalant à trois fois inférieur que le tarif des autres opérateurs.

Moins de la moitié de l'énergie produite est valorisée Pertes 36% Énergie Non produite perçus 100% 25% Énergie distribuée et facturée **Factures** Énergie perçues 64% valorisée 75% 42%

Figure 7.2. Estimation des pertes globales sur le réseau électrique de la SNEL

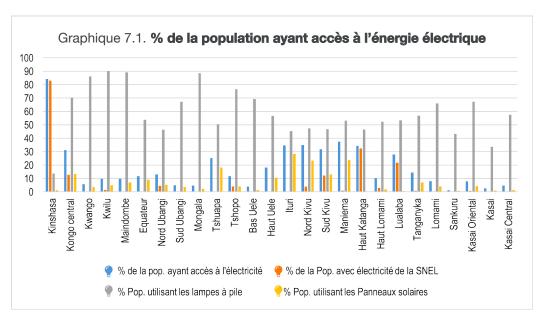
Source : Banque Mondiale, 2020

Cette offre insuffisante fait face à une forte demande. La forte urbanisation, avec une croissance estimée à 4,5% l'an, constitue une opportunité de raccorder de nouveaux clients rapidement et à faible coût. Selon les estimations de la Banque mondiale (2020), la demande en électricité du secteur résidentiel, sans compter les mines et les entreprises non minières, devrait passer d'environ 3 000 GWh à 11 000 GWh d'ici 2030. A défaut d'être satisfaite, cette demande entrainera sûrement une forte détérioration du service de l'électricité. En effet, dans la plupart des grandes villes, notamment Kinshasa, la qualité médiocre de l'électrique est imputable à la saturation du réseau de

distribution et par les limites des centrales hydroélectriques.

Dans l'ensemble, l'accès à l'énergie reste caractérisé par de fortes disparités et inégalités. En ne considérant que le réseau public, 10 provinces sur les 26 en sont complétement dépourvues. Pour les 16 autres provinces, onze d'entre elles enregistrent des taux d'accès de moins de 5%, dont cinq provinces n'atteignent pas le 1%. Les provinces de Kinshasa (82,9%), de Haut-Katanga (32,4), de Lualaba (21,7%) et du Sud-Kivu (12,2%) sont les mieux pourvues.





Source : OCDD, à partir des données d'EGI-ODD 2020

L'usage des lampes et panneaux solaires reste la principale alternative à l'insuffisance des réseaux publics. Dans l'ensemble, 10% des ménages recourent aux lampes et panneaux solaires pour s'éclairer. Les provinces de l'Ituri (28,3%), du Maniema (23,8) et de Nord-Kivu (23,3%) sont les mieux pourvues en énergie solaire. En outre, 25,4% des ménages utilisent du bois et 67,4% du charbon de bois pour la cuisson, causant ainsi une forte progression de la déforestation et la pollution de l'air à l'intérieur des bâtiments, une des causes de décès prématurés. Cette situation, couplée à l'agriculture rurale, est à la base d'une forte progression de la déforestation (Cf. ODD 14).

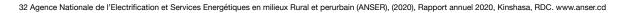


Une gestion du secteur qui se structure au niveau central et provincial

Le secteur de l'électricité fait face à plusieurs contraintes techniques et non techniques qui plombent son développement. Toutefois, des avancées majeures ont été enregistrées au cours des dernières années visant à mettre en place un cadre institutionnel efficace. Ces avancées s'inscrivent essentiellement dans l'application des dispositifs de la Loi n°14/011 du 14 juin 2014 sur l'électricité pour une libéralisation effective du service public de l'électricité. En effet, depuis 2020, l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux rural et périurbain (ANSER) et l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) ont été mises en place. Ces deux services ont des rôles cruciaux à jouer pour appliquer et faire respecter les règles, définir les tarifs, attribuer des concessions et aider les administrations locales à coordonner les efforts d'électrification dans les provinces. La première a notamment pour mission de planifier, promouvoir et coordonner l'électrification en milieu rural et périurbain ainsi que de mobiliser, gérer et allouer les financements pour l'électrification total du pays. Quant à l'ARE, elle a pour mission, entre autres, de promouvoir la concurrence et la participation du secteur privé au service public de l'électricité et de veiller également à ce que les tarifs appli-

qués par les opérateurs reflètent des coûts raisonnables.

A ce jour, des avancées majeures ont été enregistrées. L'ANSER a conduit un diagnostic du secteur qui a conduit à l'élaboration d'une stratégie sectorielle. Cette dernière comprend une feuille de route et les axes stratégiques d'interventions. Ce document, qui constitue aussi un cadre de dialogue, devra permettre de coordonner les actions prioritaires en vue de donner accès à l'électricité à plus de 15 millions de personnes d'ici à 2024³². Néanmoins, bien qu'encourageant, ce niveau d'investissement est bien en deçà des ambitions de l'accès universel d'ici à 2030. A cette échéance, la population congolaise devrait dépasser les 120 millions. La proportion de la population ayant accès à l'électricité devrait donc stagner à son niveau actuel. Pour parvenir à l'objectif d'accès universel à l'horizon 2030, il faudrait adopter des modèles commerciaux suffisamment solides pour mobiliser des financements, et mettre en place des politiques et des institutions qui veillent à ce que les projets portant sur l'accès à l'électricité soient à la fois rentables sur le plan économique et viables d'un point de vue climatique.





Systèmes solaires individuels 5

Acheteurs d'énergie 1

Graphique 7.2. Typologie des acteurs privés dans les secteurs de l'électricité

Source : OCDD, à partir des données de la Banque Mondiale (2020)

Au demeurant, confronté à de grandes disparités entre les régions et des besoins en électricité contrastés, la Constitution de la RDC de 2006, telle que révisée en 2011, fait du service public de l'électricité une compétence concurrente entre le pouvoir central et les Provinces. La loi n°14/011 du 14 juin 2014 sur l'électricité a élargi ces compétences au niveau des Entités Locales Décentralisées. Cela se justifie par le fait que chaque autorité provinciale et locale a une meilleure compréhension de la diversité des richesses naturelles et des caractéristiques économiques et sociales de sa population. Cependant, la planification au niveau sub-national comporte divers défis. A l'heure actuelle, certaines provinces ne disposent ni de la capacité institutionnelle et financière, ni de la capacité technique nécessaires pour assumer pleinement ce rôle. Aussi, le processus de décentralisation reste inachevé.

6

Malgré tout, le secteur privé reste embryonnaire dans la production et la distribution de l'électricité et inexistant dans le transport. La SNEL exploite 95% de la capacité installée de la RDC et reste le seul opératrice de transport dans le pays et regorge plus ou moins 860 000 clients. En moyenne, elle ajoute 23 000 nouvelles connexions chaque année depuis 2010, beaucoup moins que les 440 000 nouveaux ménages qui s'ajoutent chaque année en RDC depuis 2010. Ainsi, l'amélioration du service pour les clients existants et offrir de l'électricité à près de 84% de la population actuellement non prise en charge par la SNEL requiert donc une forte participation du secteur privé. A ce jour, une vingtaine des sociétés ou des petits pro-

ducteurs sont actifs dans le secteur avec une production ne dépassent pas les 150MW.

Toutefois, le secteur est entrain progressivement de passer aux mains d'opérateurs privés. La pénurie de l'offre, couplée à une demande croissante, les besoins de financement massifs du secteur, l'élargissement des choix possibles en matière de structure du marché grâce aux progrès technologiques et aux innovations du marché au niveau de la production de l'électricité ainsi que la mauvaise performance persistante de la SNEL devront accélérer ce processus. Aussi, l'action publique de plus en plus engagée depuis la mise en place de l'ARE et de l'ANSER augurent des perspectives prometteuses. Plusieurs sociétés devront émerger dans l'avenir ou accroître leur niveau d'activité au regard des licences délivrées et de l'engagement récent de l'ANSER. L'action de ce dernier reste d'ailleurs crucial pour s'inscrire au principe de « ne laisser personne pour compte » que prône l'Agenda 2030. Les progrès enregistrés en 2021, consécutive à l'opérationnalisation de sa feuille des routes, notamment la mise en place du fonds MWINDA, destiné à corriger les inégalités dans l'accès à l'électricité entre le milieu urbain et les milieux périurbain et rural ainsi que la mise en place d'un plan d'électrification des milieux ruraux et périurbain, sur lequel s'adosse un Plan d'Investissements Prioritaires, devront permettre d'engager une dynamique devant permettre une hausse significative de l'offre énergétique dans les milieux périurbain et rural33.

³³ Pour plus de détails consulter Agence Nationale de l'Electrification et Services Energétiques en milieux Rural et périurbain (ANSER), (2021), Rapport annuel 2020, Kinshasa, RDC. www.anser.cd





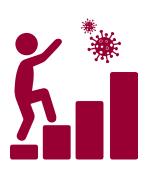
OBJECTIF 8

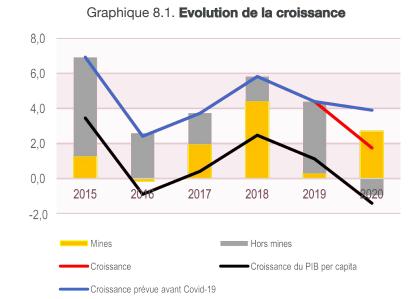
Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous





Une croissance économique moins pro-pauvre et non partagée





Source : OCDD, à partir des données du Rapport Annuel2020 de la BCC et du CPCM

Avant l'avènement de la Covid-19, la dynamique économique est telle que le pays réalise entre 2015-2019 un taux de croissance moyen de 4,6%. Cette dynamique a connu une rupture en importance consécutive à l'apparition de la Covid-19. La situation s'est fortement dégradée à la suite du choc d'offre lié aux mesures de confinement. Ces dernières ont entrainé la fermeture de plusieurs activités et le choc de la demande résultant des reports de consommation non essentielle et des pertes d'emplois se répercutant par la contraction des dépenses et des revenus subséquents. Ces chocs ont été naturellement nourris par la conjoncture internationale, avec le plongeon du commerce et l'amenuisement de flux de financements étrangers (APD, transferts de fonds, IDE, investissement de portefeuille). En conséquence, le taux de croissance réel du PIB qui était à 4,4% en 2019 a périclité en 2020 à 1,7%, alors que les prévisions d'avant la Covid-19 tablaient sur un taux de croissance de l'ordre de 3,9% en 2020. N'eût été la dynamique dans le secteur minier, résultant des mesures non conventionnelles, notamment le cantonnement des ouvriers dans les sites de production, la croissance économique serait négative en 2020. En effet, la croissance hors mine s'est située à -1% en 2020, alors qu'elle était en moyenne de 3,1% entre 2015-2019. Par ailleurs, il y a lieu de faire remarquer que la prudence budgétaire a permis de maintenir une certaine stabilité macroéconomique, arrêtant l'installation de la stagflation qui commençait à se pointer.

Rapportée par habitant, la croissance du PIB a décliné de 1,1% en 2019 à -1,4% en 2020. Un tel niveau de croissance du PIB per capita n'a jamais été atteint depuis

2001. Au-delà des effets dévastateurs de la COVID-19, ce faible niveau est aussi imputable à la dynamique démographique qui a peu contribué à la croissance du revenu par habitant. A raison du taux de fécondité élevé, la population totale a continué de croître (3,3% en moyenne pour la période considérée) à un rythme quasiment similaire à celui de la population en âge de travailler (3,4% pour ladite période).

Au demeurant, ce taux de croissance du PIB per capita n'est pas pro-pauvres. D'ailleurs, il est largement inférieur au seuil de 7% indiqué pour renverser sensiblement la pauvreté dans les pays comme la RDC. Depuis le lancement de l'Agenda 2030, la performance moyenne de cet indicateur est de 0,8%. Ensuite, les résultats de l'évolution de l'ODD 1 et l'augmentation des inégalités constatées à l'ODD 10 suggèrent que la croissance n'a pas été profitable aux pauvres. Car, le triangle pauvreté-croissance-inégalité impose une relation arithmétique : toute redistribution progressive (c-à-d. un transfert des riches vers les pauvres) en l'absence de croissance réduira la pauvreté ; tout comme l'effet de la croissance sur la réduction de la pauvreté sera toujours positif dans des conditions d'inégalité constante (Bourguignon, 2004). Aucune de ces conditions arithmétiques n'a été respectée, couplée à une importante démographie. Par ailleurs, il est important de souligné que le gain de productivité demeure relativement faible, exposant d'avantage le pays a un essoufflement possible. En effet, la productivité du travail est en diminution, quittant son pic en 2014 avec un taux de croissance de 5,9% à 0,9 % en 2019.

































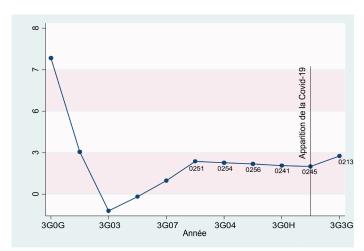


Un chômage endémique des jeunes et un marché de travail complètement désorienté et déséquilibré, avec des avancées insignifiantes dans les conditions du travail



Les plus jeunes sont les plus affectés aux chômages avec un taux de 63,7%, soit 63% pour les hommes et 64,4% pour les femmes.





Source : OCDD, à partir des données du BIT

La COVID-19 a entraîné de pertes d'emplois, en particulier chez les jeunes. En 2020, le taux de chômage a atteint 1,92% au sens du BIT, soit une hausse de 0,25 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Les jeunes et les femmes sont particulièrement les plus affectés. Les chômeurs se répartissent respectivement comme suit : 47,3% pour les 15-29 ans, 40,6% pour les 39-49 ans et 12,2% pour les 50-64 ans. S'agissant des femmes jeunes (15-29 ans), elles représentent 52,4% des chômeurs contre 43,7% pour les hommes. Par ailleurs, la durée moyenne de chômage est d'une année et 3 mois. Elle est plus forte dans le milieu urbain (1 année et 3 mois) que dans le milieu rural (1 année et 2 mois). Les hommes (1 année et 3 mois) restent plus longtemps dans l'inactivité que les femmes (1 année et 3 mois et 15 jours). La discrimination est telle que les personnes vivant avec handicap sont défavorisées avec une durée moyenne au chômage de 1 année et 7 mois contre 1 année et 3 mois pour les personnes sans handicap. En somme, ceux-ci sont des indications sérieuses de la présence d'un chômage frictionnel important et structurel et donc de l'absence des mécanismes qui permettent de réduire l'asymétrie d'information entre l'offre et la demande du travail en RDC. Ainsi, 64,9% de la population n'utilisent que leurs relations personnelles comme moyen de recherche d'emploi.

Non seulement que les conditions de travail et la nature des emplois occupés par la population font état d'une situation précaire, il ressort que dans le temps, très peu d'améliorations ont été observées. En effet, les données fournies par l'INS et l'OCDD montrent que le taux de salarisation des emplois reste encore relativement bas dans l'ensemble de la population. Alors qu'il a été estimé à

35,5% en 2005, ce taux est passé à 14,5% en 2016, pour se situer à 15,0% en 2020, soit une augmentation de 0,5 point de pourcentage entre les deux périodes. En outre, le salariat ne permet pas non plus une vie décente. En effet, la rémunération horaire moyenne est de 3,09 USD, avec une inégalité en défaveur de la femme dont la rémunération représente 90,9% de la rémunération des hommes, soit 3,17 USD. Il y a lieu de faire remarquer cependant une nette amélioration par rapport à 2016 où la rémunération horaire moyenne ne s'élevait qu'à 0,61 USD, soit 0,77 USD pour les hommes et 0,41 USD pour les femmes. Les inégalités salariales sont également présentes selon le lieu de résidence. Ainsi, les kinois ont un salaire horaire de 4,6 USD contre 2 USD pour les autres milieux urbains et 3,4 USD pour l'ensemble des milieux urbains. Les habitants du milieu rural sont les moins bien payés avec 2 USD. Globalement, 66,1% de la population congolaise ont un salaire inférieur au SMIG, avec un accent très prononcé chez les travailleurs jeunes (âgés de 15 à 29 ans), soit 77,4% contre 61,2% et 58,5%, respectivement chez les salariés de 30 à 49 ans et ceux de 40 ans et plus. Il ressort donc que les jeunes demeurent la catégorie la plus encline aux emplois dont la vulnérabilité est encore très présente.

Hormis le fait que le travail doit permettre à ceux qu'ils les exercent de satisfaire leurs besoins de base, lorsque celui-ci est décent, il procure de l'estime de soi, et constitue la principale forme d'intégration sociale et de lutte contre la pauvreté. Or, ce niveau de salaire aussi bas explique le taux de pauvreté mis en avant dans l'ODD 1.



100 90,2 90,6 90,5 90,4 90,3 85,5 85 83,7 90 80.04 79,98 79,8 79,7 79.5 80 69,8 **6**9 64,5 70 60 50 **3**5.5 40 30 6,3 15 20 10 0 2005 2012 2015 2016 2017 2018 2019 2020 ■ Emploi non salarial Salariat ■ Taux de vulnérabilité des emplois Taux de sous-emploi Homme □ Taux de sous-emploi Femme

Graphique 8.3. Précarité du marché du travail

Source: OCDD, à partir des données des enquêtes 1-2-3 (2005, 2012), QUIBB et EGI-ODD 2020

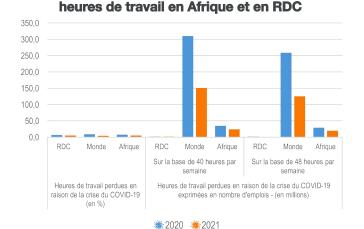
En plus, il est à noter que selon les estimations modélisées du Bureau International du Travail (BIT), sept travailleurs sur 10 occupent jusqu'à ce jour des emplois vulnérables. Si l'on peut admettre que le taux de vulnérabilité des emplois atteste une légère baisse depuis 2015, passant de 80,04% à 79,54% en 2019, il convient de signaler que les efforts devront être redoublés afin de renverser la tendance. Par ailleurs, les disparités de genre demeurent encore très profondes en matière des conditions de tra-

vail et de la qualité des emplois. Alors que le taux de sous-emploi aussi bien visible qu'invisible, demeure très important chez les femmes, soit 89,7% contre 82% chez les hommes depuis 2016, il ressort des statistiques du marché du travail que moins de 10% des femmes continuent à exercer des emplois dont les conditions semblent s'améliorer dans le temps contrairement aux hommes où l'on note une amélioration des conditions de travail pour 30% parmi eux.



COVID-19, un nouveau facteur perturbateur du marché du travail congolais ?

La pandémie n'a pas seulement détruit les emplois, mais elle a également réorganisé le marché du travail. Deux éléments peuvent l'attester. Premièrement, les heures de travail perdues à cause de la pandémie en 2020 ont été de 6,5% en RDC contre 8,9% dans le monde et 7,7% en Afrique selon les estimations d'ILOStat³⁴. Les différences sont encore très marquées dès lors que l'on prend la chose en termes d'heures perdues. La RDC n'a pas été autant secouée que le reste du monde ou de l'Afrique. En plus, les effets de la pandémie ne semblent pas se dissiper, car le constat de 2021 prouve que la perte en heures de travail demeure, en dépit d'une amélioration de la situation par rapport à une année plus tôt.



Graphique 8.4. Impact de la COVID-19 sur les

Source : OCDD, à partir des données d'ILO

³⁴ Cet indicateur représente le pourcentage d'heures perdues par rapport au scénario de référence (le dernier trimestre d'avant-crise, c'est-à-dire le 4e trimestre 2019, corrigé des variations saisonnières), corrigé de la population âgée de 15 à 64 ans. Par conséquent, les chiffres communiqués ne doivent pas être interprétés comme un taux de croissance trimestriel ou interannuel. La série fait partie d'un mobèle de prévision immédiate de l'OIT, qui utilise des données disponibles presque en temps réel pour prédire le nombre total d'heures travaillées qui sont publiées avec un retard important. Compte tenu de la situation exceptionnelle, y compris la rareté des données pertinentes, les estimations sont sujettes à une part importante d'incerti-tude. Pour plus d'informations, reportez-vous aux estimations et projections modélisées du BIT (https://ilostat.ilo.org/topics/covid-19/).

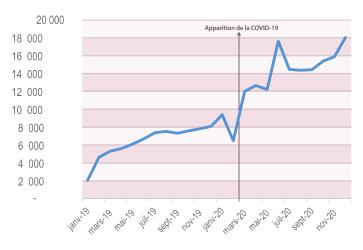


Deuxièmement, la crise sanitaire a accentué l'adoption du numérique, avec l'explosion du télétravail, le e-commerce, le e-banking, les média et loisirs online. Pour preuve, la consommation de mégabyte a explosé : entre décembre 2019 et décembre 2020, la RDC a connu un taux de croissance de consommation de mégabyte de l'ordre de 122,76%, soit un passage de 8 082 millions de mégabyte consommé à 18 004 millions. Cette rupture commence effectivement avec l'arrivée de la pandémie sur le sol congolais en mars 2020 (Graphique 8.5). S'agissant de l'adoption du télétravail particulièrement, il y a lieu de noter qu'il n'y a véritablement pas une couverture statistique claire. L'arsenal juridique du pays n'envisage pas une telle option. Ainsi, face à la pandémie, le gouvernement a pris

des décisions au travers du communiqué officiel n°006 CAB/MINETAT/METPS/01/2020 du 20 mars 2020 et de la Note Circulaire n°001/CAB/MINETAT/METPS/01/2020 du 23 mars 2020 pour exhorter les entreprises à privilégier

dans la mesure du possible le télétravail.

Graphique 8.5. **Evolution de mégabit**

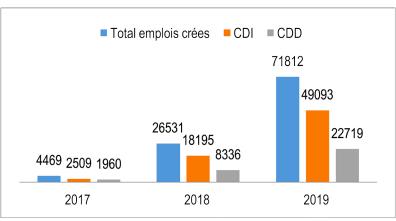


Source : OCDD, à partir des données du CPCM



Le soutien à l'emploi reste embryonnaire, dans un contexte d'offre de travail importante





Source : OCDD, à partir des données de l'ONEM

L'accès à l'emploi demeure l'une des préoccupations majeures en RDC. En effet, selon l'Office National d'Emploi (ONEM), le nombre de demandeurs d'embauche connait une expansion rapide. Les statistiques des personnes à la recherche d'emploi et ayant contacté l'ONEM, ont été estimées à 77 792 en 2019, soit une augmentation de 30% par rapport à 2018 (59 839), contre 48 775 personnes en 2017. Ces chiffres révèlent sans nul doute la proportion assez grande de la main d'œuvre potentielle encore au chômage en RDC. Aussi, il est possible que la croissance du nombre de demandeurs d'emploi soit tributaire à la croissance exponentielle des primo-demandeurs, particulièrement les jeunes qui sortent chaque année du système éducatif, essentiellement les jeunes

universitaires à la recherche de leur première expérience. Néanmoins, de toute évidence, ces chiffres cachent les contre-performances de l'ONEM dans la gestion du marché du travail. Au regard du nombre élevé de chômeurs, il est clair que l'ONEM ne saisit qu'une part négligeable du marché du travail. Cela est particulièrement dû aux limitations des données imputables à des contraintes telles que la rareté des ressources, la capacité analytique limitée et les autres facteurs structurels. Il est clair qu'il existe un nombre important de personnes qui n'accèdent pas aux informations sur le marché du travail ou qui ont accès aux informations incomplètes. En outre, les institutions du marché du travail, y compris les organisations de travailleurs et d'employeurs, sont faibles, ce qui entrave le dé-

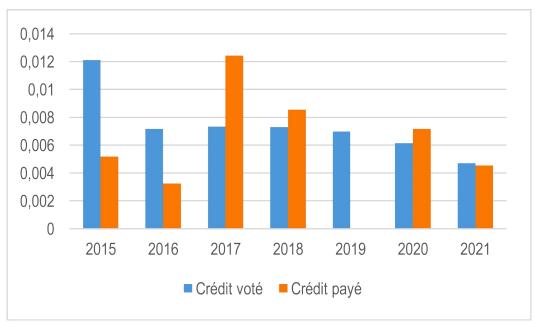


veloppement et l'utilisation des mécanismes permettant d'intégrer les informations et les analyses dans la prise de décision. Ces problèmes conduisent à une formulation mal informée des politiques et à un suivi inadéquat, compromettant ainsi les efforts déployés pour atteindre les objectifs en matière de marché du travail et de développement.

Toutefois, avec les informations disponibles, il est nécessaire de relever le fait que depuis 2017, le nombre d'emplois crées connait une évolution croissante en RDC. A ce sujet, l'ONEM rapporte qu'entre 2017 et 2019, les emplois créés sont passés de 4 469 à 71 812, il en résulte donc qu'en trois ans, le nombre d'emplois ainsi créés ont permis d'absorber 9,2% des demandes d'emplois contre 44,3% et 92,3% respectivement en 2018 et 2019. Par ailleurs, en comparant les différentes branches d'activités, les données renseignent que le secteur des activités extractives reste la branche où les emplois ont été les plus importants depuis 2017, suivi de la branche du

commerce de détail et celui du transport et entreposage. En effet, on estime à 21,5% le taux d'emplois créés dans les activités extractives, 18,9% des emplois dans le commerce de détail et 10,4% dans le secteur de transport en 2019. A ces chiffres, l'on peut ajouter le secteur financier et d'assurances dont la contribution est estimée à 6,5%.

Si ces chiffres laissent entendre certes une nette amélioration d'accès à l'emploi, il se révèle que ces informations, comme susmentionné, ne sont pas complètes. Ces informations ne prennent en compte que les demandeurs d'emplois officiels, laissant ainsi une partie d'information assez importante concernant les individus qui ne recourent pas aux instances d'appariement notamment l'ONEM pour chercher de l'emploi. Cependant, il parait évident de mettre en exergue le fait que l'évolution du nombre d'offre d'emplois adressés à l'ONEM donne une idée sur la capacité d'absorption des demandes d'emploi sur le marché du travail en RDC.



Graphique 8.7. Evolution des dépenses de lutte contre chômage

Source : OCDD, à partir des données des ESB

Bien que l'on puisse observer quelques progrès en matière d'emploi, Il y a une nécessité pour le gouvernement d'accélérer la mise en œuvre du Programme Pays pour le Travail Décent en mettant particulièrement un accent sur la réduction des disparités qui persistent en la matière. Car, pour l'instant, le soutien gouvernemental demeure faible comme en témoigne le graphique ci-haut. En effet, les dépenses prévues comme exécutées pour lutter contre le chômage demeurent très faibles : elles représentaient respectivement 0,0047% et 0,0045% de l'ensemble des allocations budgétaires. De manière tendancielle, ces dépenses connaissent une pente décroissante. Il y a lieu de noter par ailleurs que plusieurs

programmes ont été lancés, notamment le Programme emploi diplômé (PED), le Projet d'entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture et l'agrobusiness (PEJAB), le Programme sur les techniques de recherche d'emploi (PTRE), le Programme d'orientation professionnelle en milieu scolaire (POPS), le Programme Observatoire du marché de l'emploi (POME). En revanche, l'efficacité de ces différents programmes n'est pas encore évaluée.





Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Le déficit en infrastructures des transports reste l'une des plus grandes contraintes au développement économique

1

0

routes



Sur un réseau de 58 129 km de routes d'intérêt national, seuls 6%, soit 3 560 km sont asphaltes et donc praticable toute l'année.



1000 Km² de superficie terrestre,

Localité Chef li Chef lieu du ter Etat moven du RRIG au 30 Avril 2016

Figure 9.1. Cartographie du réseau routier

La RDC fait face à un déficit criant en infrastructures, notamment routières. Sur un réseau de 58 129 km de routes d'intérêt national, seuls 6%, soit 3 560 km sont asphaltés et donc praticables toute l'année. Cruciales pour le développement provincial et local, les routes de desserte agricole estimées à 86 871 km, censées relier les agriculteurs, particulièrement les petits producteurs agricoles, aux marchés, sont complétement délabrées et impraticables dans une large partie. Le pays a la plus faible densité de routes

en Afrique avec 2,24 Km de routes pour 1 000 Km² de superficie terrestre, très en deçà de la moyenne africaine de 204. Dans ces conditions, l'accès à l'emploi, à l'éducation et aux services de santé reste aussi un problème crucial. Au-delà des routes, les autres modes de transport sont aussi complétement détruits, délabrés et amortis. Le pays est systématiquement classé parmi les cinq derniers pays en termes de qualité des infrastructures de transports³⁵.

Source : OCDD, à partir des données de la CAID

Globalement, le transport routier, bien que disparate, atomisé et faiblement structuré, assure 95% de tonnage de marchandises transportées. Cela est dû aux difficultés et défaillances patentes des autres modes de transports et de l'inefficacité de l'Etat à redynamiser des sociétés publiques qui peinent à se moderniser et dont les infrastructures et le personnel sont complétement défaillants et inadaptés. La Société Nationale des Chemins de Fer du Congo (SNCC) et la Société Congolaise de Transports et des Ports (SCTP), deux grandes sociétés censées couvrir l'ensemble du pays en termes de transport multimodal, sont à ce jour moribondes, avec des passifs très lourds qui empêchent l'entrée des investisseurs privés depuis leur transformation en société commerciale il y a plus de dix ans. Leur performance opérationnelle reste très réduite, imputable entre autres à la vétusté des chemins de fer, des locomotives, des bateaux et des ports. En outre,



Qualité des Qualité du Qualité des Qualité des transport aérien chémins de fer infrastructures portuaires

■ 2019 RDC ■ 2019 Afrique

Source : OCDD, à partir des données du World Economic Forum

les 5 033 km de voies ferrées que le pays détient sont non interconnectés et n'ont pas les mêmes standards. 858 km de voies sont électrifiés, 1 026 km de voies avec un



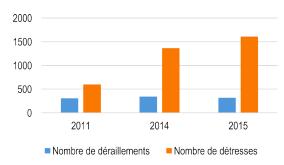
écartement de 0,6 m, le tronçon Kisangani-Ubundu a un écartement d'un mètre tandis que tout le reste du réseau

a un écartement de 1,067 m. Ce qui constitue un réel défi d'intégration et de modernisation.



Par ailleurs, le secteur connait des grave problèmes techniques et opérationnelles. La SNCC seule a comptabilisé 325 déraillements et 1 190 détresses des locomotives en moyenne entre 2013 et 2015, avec une tendance largement haussière. Depuis lors, l'entreprise n'a bénéficié d'aucun investissement ou réforme majeure, preuve que la situation s'est davantage détériorée ou a conduit au ralentissement ou à l'arrêt complet des trafics dans une large part des trajets. Ces défaillances techniques sont la base des pertes significatives, tant en termes de vies humaines que pour la société. Les déraillements et les détresses ont occasionné respectivement plus ou moins 8 000 et 9 000 heures perdues. Couplées à d'autres facteurs, ils sont à la base des pertes financières énormes. Les recettes d'exploitation de la SNCC ne couvrent que

Graphique 9.2. Incidents opérationnels de la SNCC



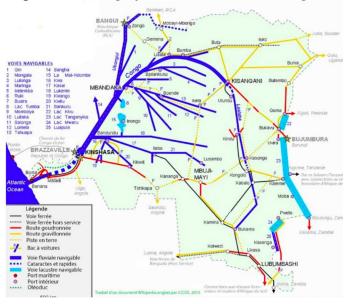
Source : OCDD, à partir des données du World Economic Forum

moins de 30% de ses charges globales annuelles hors dépréciation. Par conséquent, la dette totale continue d'augmenter. En 2015, la dette totale de la SNCC se chiffrait à 325 millions USD, avec un accroissement annuel d'au moins 30 millions USD. Cette dette est essentiellement sociale dans la mesure où elle est liée au non-paiement de salaires du personnel, dont l'âge moyen est d'environ 57 ans.

Globalement, les opérations quotidiennes (achats carburants, acquisition de matériaux et pièces de rechange, réparation et entretien) de la SNCC sont financées par les subventions de l'Etat congolais. En conséquence, depuis plusieurs années, la société est incapable de payer les obligations sociales pour la retraite. Plusieurs agents retraités sont encore employés de la société, défendant leurs droits au paiement mensuel, mais en raison de leur âge avancé, ils ne sont plus en mesure d'exécuter leurs fonctions. Pour poursuivre ses activités, la SNCC emploie et paie plus de 2 200 tâcherons (agents externes)³⁶. Ce cercle vicieux augmente de façon continue l'endettement, sans aucune perspective des solutions durables.

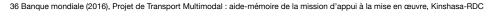
Les transports maritime, lacustre et fluvial restent tout aussi anachroniques, délabrés et complétement désarticulés. Pourtant ce sous-secteur, particulièrement le transport fluvial, a un potentiel énorme pour un transport multimodal intense susceptible de booster l'activité économique. Le fleuve Congo et ses affluents forment un vaste réseau de 25 000 Km de voies navigables. Ce réseau permet de rejoindre la quasi-totalité des provinces du pays. Malencontreusement, la Société Congolaise des Transports et des Ports (SCPT), principal acteur du secteur, connait d'énormes difficultés, imputables à la vétusté et à l'insuffisance des moyens d'exploitation, à l'obsolescence technique des équipements, au vieillissement du person-

Figure 9.2. Cartographie du réseau fluvial Congolais



Source : Banque Mondiale, 2016

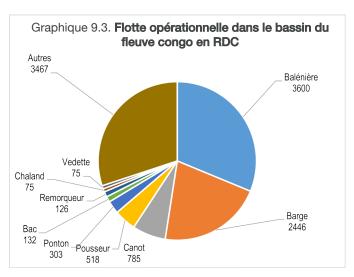
nel par rapport au niveau d'activités, à l'absence d'outils modernes de gestion et à l'insuffisance des moyens financiers consacrés aux nouveaux investissements. Confronté à une demande croissante et composé dans sa grande majorité de populations rurales pauvres, le secteur a vu émerger un afflux important de petits exploitants







privés mais aussi de quelques exploitants importants. Des estimations récentes suggèrent que le fleuve Congo et ses affluents disposent d'une flotte de 10 000 unités appartenant en majorité au secteur privé³⁷. Les marchandises transportées par voie fluviale sont essentiellement des produits agricoles et des grumes ainsi que les véhicules importés via l'Est du pays. Les faiblesses institutionnelles font que plusieurs exploitants privés œuvrent dans l'informel et ne sont pas immatriculés ni identifiés. Pour un secteur aussi sensible, la règlementation bien qu'elle existe, est assez peu connue, appliquée, contrôlée et les écarts peu sanctionnés. Qui plus est, le manque d'entretien du réseau, notamment en termes de balisage et de dragage



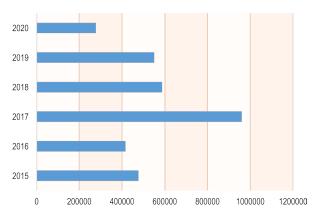
Source : OCDD, à partir des données du CICOS

des voies navigables rend la navigation incertaine et hasardeuse. Au surplus, les installations portuaires sont souvent vétustes en termes de capacité de stockage, de quai et d'instruments de manutention (CNUCED, 2019).



Le transport aérien, malgré un regain d'activité, est, comme pour les autres sous-secteurs, confronté à de nombreux obstacles qui entravent son fonctionnement et son développement. Pour un pays de plus de 2 345 000 km², la RDC ne dispose que de deux compagnies aériennes majeures disposant en tout de quatre avions. Face à une demande croissante et au regard du mauvais état des autres modes de transports, ce nombre reste très insuffisant poussant les prix à la hausse, en dépit de la récente baisse des prix imposée par le Gouvernement. Par ailleurs, les infrastructures aéroportuaires restent délabrées et mal entretenues. Elles sont mal cotées par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) sur

Graphique 9.4. Transport aérien, voyageurs transportés



Source : OCDD, à partir des données de WDI

le plan sécuritaire. Le plus performant est l'aéroport de Kinshasa qui n'a pourtant reçu que la note 26/100. Cette situation est à la base de nombreuses difficultés opérationnelles

L'amélioration des infrastructures de transport constitue donc un réel défi pour le développement durable de la RDC. De par leurs avantages (réduction des coûts des entreprises, amélioration de l'accès aux marchés, meilleure cohésion sociale, diffusion plus rapide de l'information, meilleur accès aux services sociaux de base, etc.), les infrastructures de transport permettent d'accroître significativement la productivité de l'activité économique, principalement dans le secteur agricole. Pour un pays à vocation agricole, dominés par des petits exploitants,

cela constitue un levier important pour sortir des pans entiers de la population de la pauvreté. Les données les plus récentes montrent que la croissance de la productivité dans l'agriculture est presque trois fois plus efficace pour réduire la pauvreté que la croissance dans d'autres secteurs. Une amélioration de 1 % de la productivité agricole se traduit par une baisse d'environ 0,9 point de pourcentage de la pauvreté dans les pays en développement, contre une baisse de 0,3 à 0,4 point de pourcentage pour une augmentation de 1 % de la productivité dans les autres secteurs (Ali et al., 2015).

Par ailleurs, pour un pays sujet aux conflits, principalement à l'est, l'accès aux marchés est nécessaire pour rétablir la croissance économique et créer les conditions préalables à la paix et à la reconstruction. Par conséquent, la réhabilitation des infrastructures de transport endommagées devrait être une priorité d'investissement primordiale pour le Gouvernement. Dans l'ensemble, des études sérieuses ont démontré que des coûts de transport plus élevés ont un impact significativement négatif sur la richesse et un impact significativement positif sur la probabilité d'être multidimensionnellement pauvre (Ali et al.,2015a).

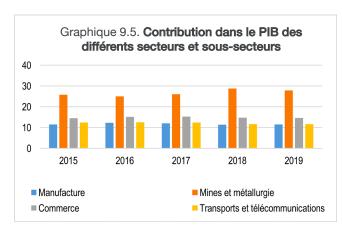
La pauvreté multidimensionnelle, principalement le manque d'opportunités économiques alternatives pour les jeunes, minimise le coût d'opportunité de s'enrôler dans les groupes armés, et, par ricochet, favorise les insurrections et les conflits : plus la pauvreté est élevée, plus les risques de conflit sont importants, et vice-versa (Banque Mondiale, 2011).



Le secteur manufacturier reste la solution d'une croissance inclusive et génératrice d'emplois

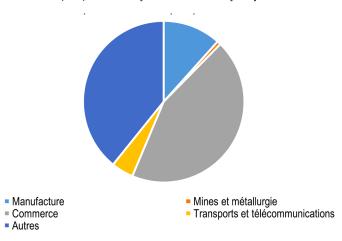
L'économie congolaise reste extrêmement dépendante du secteur extractif avec des conséquences macroéconomiques parfois atroces. La croissance économique reste extrêmement volatile, conséquence de la volatilité des cours des matières premières. Le développement des capacités productives dans les activités manufacturières reste donc une condition nécessaire pour réduire la dépendance à l'égard de la production et de l'exportation des produits de base. Au cours des cinq dernières années, la manufacture représente 11,7% en moyenne entre 2015 et 2019, derrière l'industrie extractive, le commerce et le transport et télécommunication.

Globalement, les activités manufacturières restent très moins diversifiées. L'industrie alimentaire, de boisson et tabac représentent près de 90%. Malgré tout, le secteur est le troisième contributeur à la croissance économique après le secteur extractif et le commerce. En outre, plus d'un employé sur 10 est dans le secteur manufacturier, après le commerce qui emploie plus de 4 employés sur 10. L'industrie minière, moins intensive en mains d'œuvre, ne représente que moins de 1% de l'emploi total en 2020. Toutefois, les dernières données du Recensement Général des Entreprises montrent que 99,5% des entreprises industries manufacturières évoluent dans l'informel. Le secteur constitue donc, avec les services, un tremplin pour accélérer et soutenir une croissance créatrice d'emplois et pro-pauvre. Les nouvelles activités manufacturières et les services offrent des possibilités inédites d'emploi productif, surtout dans les centres urbains.



Source : OCDD, à partir des données de la BCC

Graphique 9.6. Répartition de l'emploi par branche



Source : OCDD, à partir des données du RGE





Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre





























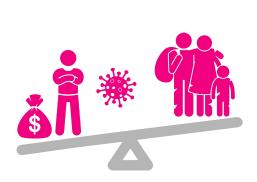








Les inégalités continuent d'augmenter, particulièrement sous la période de Covid-19



Graphique 10.1. Evolution des inégalités générales (indice de GINI)



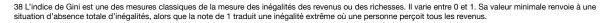
Source: OCDD, à partir des données des enquêtes 1-2-3 (2005, 2012), EDS et EGI-ODD 2020

Les inégalités sont en augmentation permanentes en RDC. Le coefficient de Gini³⁸ est passé 0,42 en 2005 à 0,51 en 2020, en dépit d'une légère diminution en 2014 avec un score de 0,4. Selon les données de World Database Inequality, le 1% les plus aisés rafle 14,6% de tout le revenu national. Et les 10% les plus aisés arrivent à se partager 48,8% de revenu national contre 38,5% pour 40% du milieu. En ce qui concerne les inégalités de capital, les patrimoines nets des ménages de 1% les plus aisés représentent 28,3% du total et les 10% les plus aisés sont propriétaires de près de 62% du patrimoine. Ceci contraste fortement avec le reste dans la mesure où les 50% des ménages du bas n'ont que 4,9% du patrimoine net. D'autre part, la hausse des prix des matières qui s'installent progressivement dans les pays avancés vont s'importer également en RDC; ce qui n'est pas favorable pour les pauvres. Enfin, les inégalités se creuseront à moyen et long terme à cause particulièrement des effets sur le capital humain documentés particulièrement dans l'ODD 4.

La pandémie mondiale n'a pas non plus exercé un effet égalisateur. En effet, les effets de cette crise sanitaire en RDC ne sont pas comparables aux pandémies préindustrielles - Peste du XIVème siècle et, Choléra du XIXè siècle - qui ont emporté massivement dans les rangs des pauvres et ont conduit à une redistribution des riches vers les pauvres (Alfani, 2022). Il n'en est rien de la CO-VID-19 en RDC. En plus, cette pandémie est à la base des pertes de revenu touchant inégalement les pauvres et les femmes, dont l'essentiel des sources de revenu est informel ou dans les petites entreprises. Le secteur informel,

qui représente près de 45% du PIB, n'a pas été épargné par la COVID-19 comme les petites entreprises. S'agissant des entreprises, selon les données de l'enquête de l'Elan RDC et la FEC, en moyenne, 73,2% des petites entreprises ont connu des retards et des perturbations en raison de cette pandémie. Selon la même enquête, pour la même période, 74% des petites entreprises ont connu des baisses de leurs revenus contre 68% des moyennes entreprises et 70% des grandes entreprises.

Aussi, il y a lieu d'indiquer que la timidité vaccinale à laquelle le pays est exposé va davantage profiter aux plus riches, qui dispose aussi bien des ressources pour se faire soigner que d'une meilleure qualité d'information et d'éduction, et donc moins enclins aux rumeurs. Ce qui renforce les inégalités face à la santé.





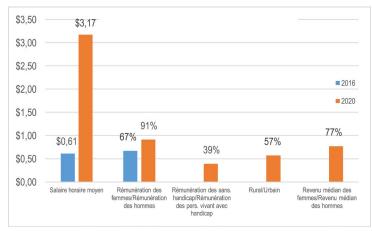


Le Gouvernement doit travailler pour plus d'égalité salariale



Le salaire féminin représente 91% du salaire masculin en 2020.

Graphique 10.2. Situation de l'inégalité salariale



Source: OCDD, à partir des données du World Database Inequality

En 2020, la rémunération horaire moyenne a bondi de 420%, quittant de 0,61USD en 2016 à 3,17 USD. Dans le secteur public, le salaire horaire moyen est relativement plus élevé. Il était de 1,35 USD en 2016 et à 3,75 USD en 2019. De manière générale, cette augmentation cache une série de problèmes, dont celui des inégalités. En effet, les inégalités de salaire sont importantes en RDC. Entre les hommes et les femmes, l'écart salarial est présent : le salaire féminin représente 91% du salaire masculin en 2020, soit une augmentation sensible de 24 points de pourcentage par rapport en 2016. Le revenu médian des femmes équivaut à 77% du revenu médian des hommes en 2020. Ces inégalités ne se limitent pas seulement au sexe. L'écart salarial est de 49 points de pourcentage

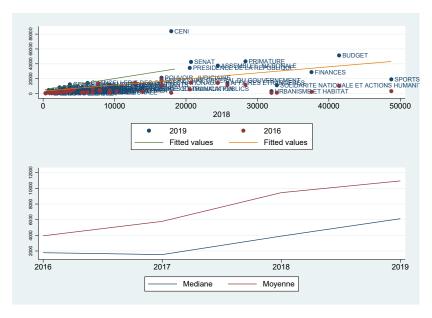
dans le milieu urbain par rapport au milieu rural. Les personnes vivant avec handicap ont un salaire représentant 39% seulement de ceux qui sont sans handicap.

Sans conteste, les inégalités subies par les personnes vivants avec handicap et les inégalités du milieu de résidence sont plus importante que les inégalités du genre. En conséquence, des interventions ciblées s'avèrent opportunes pour tenter de corriger ces problèmes. Naturellement en les corrigeant, les scores de femmes par rapport aux hommes vont également s'améliorer car dans le milieu rural les femmes sont plus exposées et beaucoup plus si elles sont handicapées.

Les inégalités sont également présentes dans l'administration et dans les institutions publiques. En USD courant, le salaire annuel médian était de 6 124 en 2019 contre 1 781 en 2016. Quant au salaire moyen, il était de 10 955 en 2019 contre 3 938 en 2016. Ces évolutions montrent des progrès salariaux au sein de l'Etat. En revanche, elles cachent des disparités énormes. Le graphique 10.3 montre d'une part qu'il existe une relation entre les rémunérations de 2016 et 2019 illustrée par les droites de régression du couleur verte et orange, et d'autre part il existe deux grands blocs. Premièrement, cette relation suggère seulement que les institutions ou administration qui étaient les mieux payées en 2016 sont celles qui sont encore mieux payées en 2019 globalement. Il en est de même pour 2018 et 2019. Deuxièmement, le premier bloc est une concentration d'une série d'institutions ou administrations qui sont les moins payées, tandis que celles dont les noms se mettent en exergue sont généralement les mieux

payés en 2018 et 2019. Spécifiquement à cette dernière année, les administrations ou institutions publiques ayant dépassé le salaire moyen sont respectivement la CENI (83 908,72 USD), le Ministère du Budget (51 311,70 USD), la Primature (43 351,24), du Senat (42 576,57 USD), l'Assemblée nationale (37 575,57 USD), la Présidence de la République (34 497,18 USD), le Ministère des Finances (28 825,58 USD), le Pouvoir Judiciaire (21 264,69 USD), le Ministère des Sports et Loisirs (19 112,56 USD), le Secrétariat Général du Gouvernement (17 458,11 USD), la Chancellerie des Ordres Nationaux (14 289,66 USD), le Ministère des Affaires Etrangères (14 091,15 USD), le Ministère du Genre, Famille et Enfant (12 344,09 USD), CES (11 755,95 USD), le Ministère des Anciens Combattants (11 611,51 USD), et le Ministère de la Solidarité Nationale et Actions Humanitaires (11 062,69 USD).

Graphique 10.3. Evolution des inégalités salariales dans les institutions publiques



Source : OCDD, à partir des données du Ministère du Budget



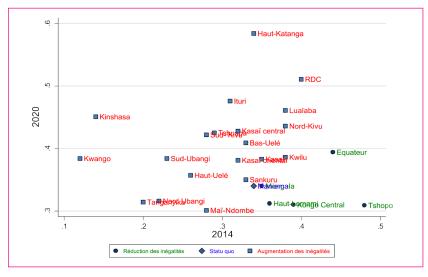
L'inégalité des revenus est globalement en augmentation dans les différentes provinces, en dépit de leurs faibles niveaux

En RDC, le coefficient de Gini est en augmentation comme indiqué ci-dessus. Il est passé de 0,4 à 0,51 entre 2014 et 2020. De manière désagrégée, cette augmentation est également perceptible dans les différentes provinces. En effet, 80% des provinces, soit 20 provinces sur les 25 pour lesquelles les données sont disponibles, ont connu une augmentation de l'indice de Gini. Le Kongo central, l'Equateur, le Mongala et le Haut-Lomami ont connu,

quant à eux, une diminution des inégalités. Le Maniema est l'unique province à ne pas connaître un changement.

En dépit de l'augmentation des inégalités inter-provinces dans la grande majorité, il y a lieu de remarquer que la valeur du coefficient de Gini est de manière générale inférieure à 0,4. En effet, 34,6% des provinces ont un coefficient supérieur au niveau considéré comme élevé. Parmi ces

Graphique 10.4. Evolution des inégalités inter provinciales



Source : OCDD, à partir des données d'EDS et EGI-ODD

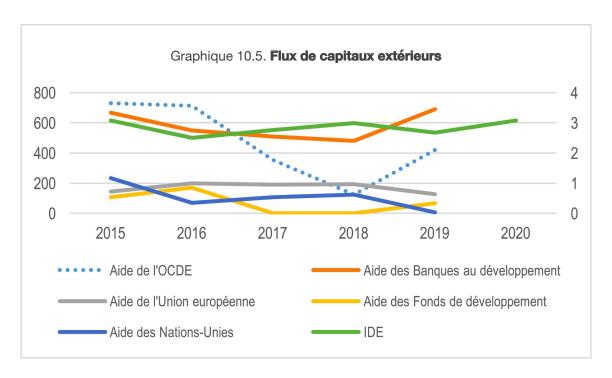


provinces, il y a Haut-Katanga (0,584), Ituri (0,476), Lualaba (0,461), Kinshasa (0,451), Nord-Kivu (0.436), Tshuapa (0,425), Kasaï-central (0,428), Sud-Kivu (0,422), et Bas-ue-

lé (0,409). Dans aucune province du pays, l'on observe le niveau le plus faible d'inégalité a été constaté, c'est-à-dire des valeurs de coefficient de Gini inférieures à 0,25.



L'aide publique devra aider à combler les écarts entre les pays



Source : OCDD, à partir des données du PGAI, BCC et WDI

L'aide publique au développement (APD) constitue un des instruments de la solidarité mondiale pour réduire les inégalités entre pays, et de tentative de diminution également des inégalités dans une certaine mesure à l'intérieur des pays. A cet effet, la plupart des pays développés ou institutions internationales allouent de l'APD à la RDC. Globalement, cette aide a connu une diminution importante depuis le lancement de l'Agenda 2030 pour reprendre à partir de 2019. Plus spécifiquement, les apports des banques de développement sont les plus importants durant toute la période. Ils se sont élevés à 690,18 millions de USD en 2019, dépassant son niveau de 2015 qui étaient de 666,52 millions d'USD. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) occupe le deuxième rang en termes de fournisseur d'aide en RDC, en dépit d'une chute brutale en 2016. Sa contribution a avoisiné 421,11 millions d'USD. L'Union européenne (UE) vient en troisième position avec une allocation d'aide de l'ordre de 127,63 millions d'USD en 2019. Les contributions des Fonds de développement et des Nations-Unies ont été respectivement 67,14 millions d'USD et 7,76 millions d'USD au cours de la même année. Par ailleurs, le transfert des compétences est un autre instrument privilégié. Il est supposé passer entre autres par les investissements directs étrangers (IDE). Le graphique montre que le pays a retrouvé, en 2020, en termes d'IDE son niveau quasiment de 2015, avec ses 3,08% du PIB. Les efforts récents dans le cadre des zones économiques spéciales devraient à terme attirer davantage les IDE.

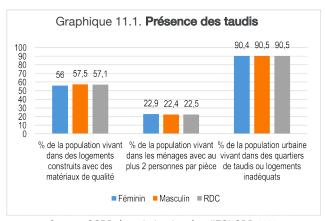


Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs,résilients et durables



Les taudis sont le résultat d'un exode rural et des constructions anarchiques





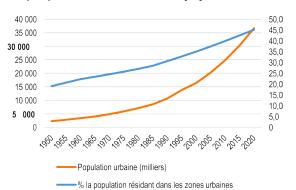
Source : OCDD, à partir des données d'EGI-ODD 2020

Les bidonvilles, les établissements informels et les logements inadéquats sont le visage de la pauvreté et de l'inégalité dans les villes, et aucune action transformatrice ne sera réalisée sans relever le défi de la pauvreté urbaine qu'ils représentent. Par conséquent, il est nécessaire d'assurer davantage l'accès de tous à un logement adéquat et aux services de base et d'améliorer les bidonvilles. Les résultats de l'EGI-ODD 2020 montrent que 90,5% de

la population urbaine de la RDC, soit 9 congolais sur dix, vit dans des quartiers de taudis ou logements inadéquats. A Kinshasa, cette proportion est estimée à 87%. Dans les provinces du Haut Katanga (79%), du Kongo central (83%) et du Lualaba (83,8), plus ou moins de huit personnes sur dix vivant dans le milieu urbain vivent dans des quartiers de taudis ou des logements inadéquats³⁹.



Graphique 11.2. Evolution de la population urbaine



Source : OCDD, à partir des données de Nations Unies (Division de la population)

Cette situation est grandement imputable à la forte croissance démographique dans les zones urbaines et à l'exode rural. Il a été démontré qu'une croissance urbaine élevée est associée à la prolifération des taudis (Bersay, 2010). Le graphique 11.2 montre que le poids de la population urbaine est passée de 35% en 2000 à 45% en 2020. Le taux moyen de croissance urbaine du

pays durant la dernière décennie a été de 4,1%, soit 1 million de citadins de plus dans les villes congolaises chaque année. Si cette tendance se poursuit, la population urbaine va doubler en l'espace de 15 ans seulement.

Il est vrai que l'industrialisation a été longtemps considérée comme le point d'attraction vers la ville, mais en

³⁹ La définition convenue par les Nations-Unies classe un « ménage de taudis » comme un ménage dans lequel les habitants souffrent d'une ou plusieurs des « privations du ménage » suivantes : 1) Manque d'accès à une source d'eau améliorée, 2) Manque d'accès à des installations sanitaires améliorées, 3) Manque d'une surface habitable suffisante, 4) Manque de durabilité des logements et, 5) Manque de sécurité d'occupation. Par extension, le terme « habitant de taudis » désigne une personne vivant dans un ménage dépourvu de l'un des attributs ci-dessus

RDC, l'urbanisation sans industrialisation semble être l'expression d'un phénomène irréversible. Rares sont les villes de la RDC qui créent suffisamment d'emplois et des infrastructures nouvelles pour répondre à la demande de leur population croissante. L'exode rurale est principalement induite par des facteurs agissant sur les localités de départ (à savoir la fuite des conflits et l'insuffisance des services ruraux) plutôt qu'à des facteurs incitatifs dans les villes (notamment de meilleures possibilités de travail et de vie) (Banque mondiale, 2018). Ce qui a pour effet d'augmenter la demande de services sociaux et d'infrastructures - d'éducation, de WASH, d'énergie, de santé et de services de base - pour rendre les villes habitables, qui pour la plupart datent de l'époque coloniale et sont donc inadaptés aux besoins actuels de la population, engendrant ainsi de mauvaises conditions de vie.

Qui plus est, dans les bidonvilles la population croît plus vite. Par conséquent, à l'absence d'une politique adaptée, une population de plus en plus croissante vivra dans les bidonvilles et des taudis. Cette situation alarmante s'accom-

pagne souvent de graves problèmes de développement illustrés par une espérance de vie limitée, une mortalité infantile élevée, l'insécurité, la prévalence du VIH/sida et l'analphabétisme, en particulier chez les femmes et les filles.

Toutefois, les villes occupent une place de choix dans le développement économique. L'expérience internationale montre que l'activité économique se concentre dans les zones urbaines et que le développement industriel des économies modernes commence presque toujours dans les villes (Grover et Lall, 2015). Mais pour que l'urbanisation porte ses fruits, les villes doivent renforcer les incitations à l'investissement en favorisant des niveaux plus élevés de densité économique et de proximité afin de promouvoir les effets d'agglomérations économiques et rapprocher plus efficacement les travailleurs des entreprises. Aujourd'hui, elles se doivent également de devenir plus vivables pour leurs résidents en offrant des services et des équipements, ainsi que des logements pour les résidents pauvres et ceux de la classe moyenne.

Les infrastructures urbaines restent complétement inadaptées

La viabilité des villes et leurs potentiels économiques dépendent de l'état des infrastructures urbaines. Au fur et à mesure qu'un pays s'urbanise, il est indispensable qu'il offre des conditions de vie plus équitables pour tous. A ce jour, les villes de la RDC ne cessent de croître. Kinshasa, avec plus de 13 millions d'habitants, est la troisième plus grande ville d'Afrique et la trentième au monde. Quatre villes (Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Goma et Kananga) comptent au moins 1 million d'habitants chacune. Le pays compte aussi plus ou moins 152 villes, dits « petites villes » de plus de 500 000 habitants (De Saint Moulin, 2010). Sept villes congolaises sont classées parmi les 100 villes les plus denses au monde (Banque Mondiale, 2018).

Globalement, les villes congolaises ont la même caractéristique : insuffisance d'infrastructures urbaines. La détérioration de la capacité de planification et d'application de la planification rend la fourniture de services plus complexe et entrave la mobilité des transports. La planification urbaine à l'échelle nationale est presque inexistante.

La loi sur l'urbanisme de 1957 est obsolète, et les seuls schémas directeurs existants datent de plus de 30 ans. Ce qui conduit à des constructions non planifiées sur des terrains non aménagés, compliquant ainsi la prestation de services et pose des risques de catastrophes naturelles. Par ailleurs, les investissements restent très en deçà des besoins. Une proportion importante de la population urbaine n'a pas accès aux services sociaux de base : près de 10% de la population urbaine n'ont pas accès à une source d'eau améliorée, 40% n'ont pas accès à l'énergie électrique et seulement moins 48% sont connectés à la SNEL, près de 60% n'a pas accès aux services d'assainissement amélioré, notamment les toilettes améliorées.

Seules les zones centrales et traditionnelles construites pendant la période coloniale suivent des plans de route, tandis que dans les zones d'expansion, seuls les principaux axes routiers suivent la réglementation en vigueur. Le tout dernier schéma directeur de Kinshasa date de 1976

Le réseau routier est également problématique. Dans le milieu urbain, les services de transports collectifs n'opèrent véritablement pas sur base commerciale. Les autorités urbaines sont fortement impliquées dans la détermination des prix, lesquels ne sont pas toujours res-

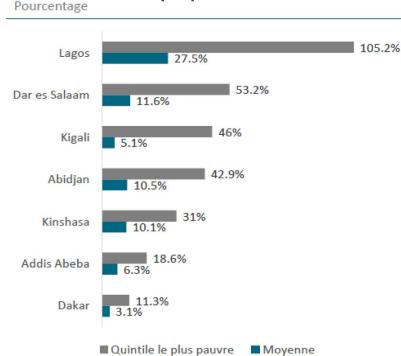
pectés par le marché. En général, les taxis contournent le cadre réglementaire en fixant les prix en fonction de la densité du trafic ou en raccourcissant les trajets pour multiplier les courses afin de maximiser les recettes. Ce qui plombe davantage le budget des ménages. Les coûts



de location des véhicules varient d'une ville à une autre. Dans la capitale, le tarif moyen journalier de location varie entre 90 et 440\$ (Tony Blair Institute for Global Change, 2021). En ce qui concerne le transport public, il y a lieu de faire remarquer qu'il existe le Transco, une société de transport en commun.

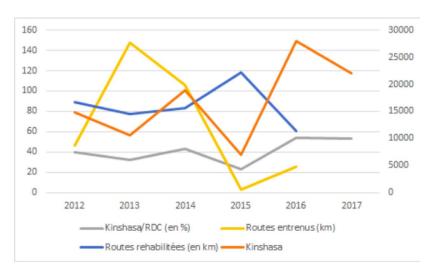
Cependant, cette société publique ne couvre que la ville de Kinshasa de toutes les grandes villes du pays et deux lignes interurbaines (Kinshasa-Kikwit et Kinshasa-Matadi). En plus, cette société n'a qu'un charroi automobile de près de 500 bus pour une ville de plus de 13 millions de personnes. Au-delà de ces considérations, la part des dépenses de ménages dans la structure de dépenses de consommation n'est pas anodine. Elle représente 7,7% de l'ensemble des dépenses au courant d'une année selon les données de l'EGI-ODD 2020. Cette part s'accroit pour se situer à 9,7% de l'ensemble du milieu urbain congolais et 11,6% pour la seule capitale, Kinshasa. Le graphique 11.3 montre que cette ville est parmi les villes où le placement en transport public coûte le plus cher dans les villes africaines.

Graphique 11.3. Part du budget pour 2 déplacements en transport public - 2018



Source: : Banque mondiale (2018)

Graphique 11.4. Evolution des infrastructures routière en RDC et KINSHASA

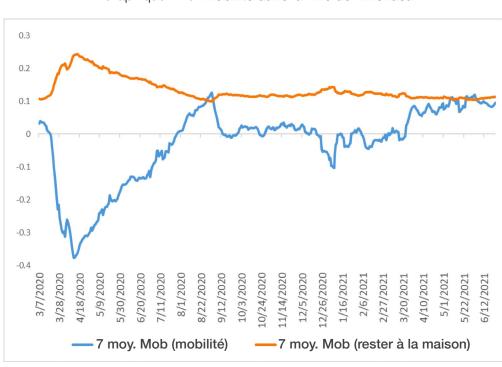


Source : OCDD, à partir des données des annuaires statistiques de l'INS et de la DGI

Par ailleurs, le transport en commun est rendu encore plus compliqué dans la mesure où l'affaiblissement de l'administration a conduit à la présence des chauffeurs non qualifiés, à des polices routières n'ayant pas suffisamment de compétence pour réguler le trafic, à la corruption de ces dernières. Selon les données de l'enquête QUIBB de 2016, 73,1% des congolais ne sont pas satisfaits des services publics de transports et 66,9% des congolais ne sont pas satisfaits des services de la police. Au-delà de ces problèmes, il y a lieu de signifier que l'offre d'infrastructures baisse sensiblement : en 2012, il n'y avait que 46,32 km de routes entretenus contre 25,34 en 2017, 89,41 km de routes réhabilitées en 2012 contre 60,75 en 2017. En conséquence, 76,9% des congolais ne sont pas satisfaits des services publics de routes. Couplé à la structure monocentrique de l'espace urbain, les embouteillages caractérisent principalement Kinshasa. La qualité de l'offre de transport public et privé (traduite notamment par l'insécurité avec des kidnappings) étant insuffisante, la population urbaine préfère disposer de sa propre voiture privée. Le graphique 11.4 suggère une augmentation de la demande de voitures à Kinshasa. On a quitté de 14 748 véhicules immatriculés en 2012 à 21 971 en 2017, soit une augmentation de l'ordre de 48,98% (échelle de droite). Une autre manière de regarder le problème : en 2012, Kinshasa représentait 39,4% de tous les véhicules immatriculés du pays. En 2017, cette proportion est passé à 53,04%,

soit une augmentation de 13,63 en point de pourcentage.

Dans les autres villes, cette situation est de faible ampleur. En effet, elles sont généralement moins denses économiquement et moins développés. Dans ce cadre, il ne s'agit pas des taxis qui circulent essentiellement, mais plutôt des bicyclettes, des motos et dans quelques rares cas, des pirogues, des barges et des baleinières. Le réseau fluvial est dominé par deux unités fluviales, à savoir le baleinière (32% du total) et le barge (21% du total) (Tony Blair Institute for Global Change, 2021). Il est difficile de s'engager dans le transport fluvial, du fait de la dégradation des infrastructures, de la non fiabilité du signalement sur le fleuve Congo qui complique la navigation de nuit.



Graphique 11.5. Mobilité dans la ville de Kinshasa

Source : OCDD, à partir des données de Facebook

La COVID-19 n'a pas épargné la mobilité urbaine, particulièrement les grandes villes congolaises. Le graphique 11.5 ne porte que sur la première ville du pays à savoir Kinshasa à cause de l'indisponibilité des données. Il en ressort nettement que la mobilité des kinois

a été affectée, singulièrement au début de la pandémie en RDC. En effet, la forte contraction de la courbe bleue et l'amplification de la bosse de la courbe orange l'attestent. Mais depuis, en dépit des quelques fluctuations, la situation semble avoir retrouvé la normalité.





Établir des modes de consommation et de production durables





La gestion des déchets solides et liquides reste problématique, particulièrement dans les grandes villes

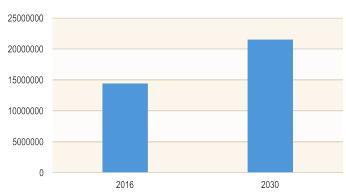


En 2016, les déchets générés par municipalités de la RDC dépassaient

14 millions tonnes.

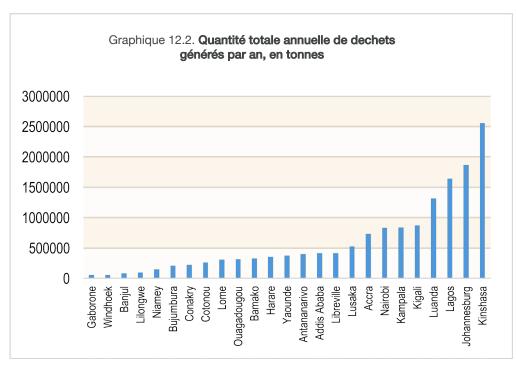
La gestion des déchets ménagers et, par extension, la planification et la gestion de l'environnement urbain sont des questions complexes en raison de leurs effets sur l'environnement et la santé humaine, ainsi que du coût élevé, souvent hors de portée des entités administratives et municipalités concernées. Cela est d'autant plus crucial que la production sans cesse croissante d'ordures ménagères et autres déchets pose un important problème de gestion pour leur collecte et leur traitement, principalement. Selon les estimations de la Banque mondiale, les déchets

Graphique 12.1. Dechets municipaux générés en RDC, en tonnes



Source : OCDD, à partir des données de la Banque Mondiale, 2018

générés par les municipalités de la RDC dépassaient 14 millions de tonnes l'an en 2016. Ce niveau est appelé à augmenter en raison de la croissance économique et démographique. Les estimations tablent sur plus de 21 millions de tonnes de déchets devant être produits par les municipalités congolaises d'ici à 2030 (Kaza et al, 2018). Ainsi, comme l'indique le graphique 12.2, Kinshasa et les grandes villes du pays devraient connaître une forte progression du volume de leurs déchets.



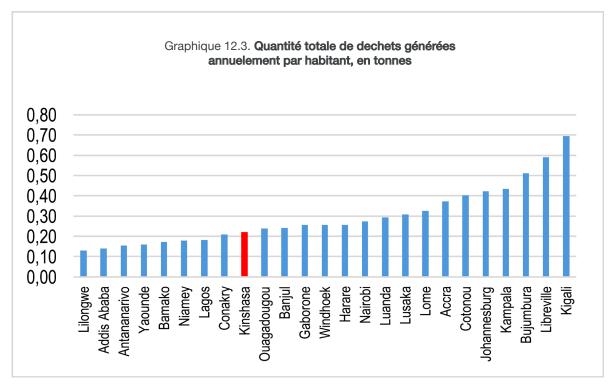
Source : OCDD, à partir des données de Kaza et al. 2018

Malgré la multiplicité des statistiques divergentes, plus ou moins 7 000 tonnes de déchets seraient produites chaque jour dans la ville de Kinshasa. Annuellement, Kinshasa produit plus 2,6 millions de tonnes de déchets, très loin devant les autres capitales africaines (Graphique 12.2). Néanmoins, rapportée par habitant, la quantité de dé-



chets générés par un kinois reste en deçà de plusieurs capitales africaines (Graphique 12.3) . Pourtant, seuls 10% des déchets sont traités dans des dépotoirs à ciel ouvert.

Ce faible taux de collecte et de traitement, avec une quasi-absence de stations de transit ou décharges contrôlées, Kinshasa se trouve dans un état d'insalubrité aiguë.



Source : OCDD, à partir des données de la Banque Mondiale

Cette mauvaise gestion des déchets est à la base de plusieurs fléaux à travers le pays, principalement dans les grandes agglomérations. A Kinshasa, Lubumbashi, Bukavu, etc., les déchets contaminent les rivières et le fleuve, obstruent les canaux d'évacuation des eaux et provoquent des inondations, propagent des maladies, tuent des animaux et affectent le développement économique, en nuisant notamment au tourisme. La mise en place d'une gestion des déchets respectueuse de l'environnement doit être considérée comme un besoin urgent et concerne en réalité de nombreux aspects fondamentaux du développement durable. Les études montrent que les investissements dans une gestion durable des déchets se justifient d'un point de vue économique⁵⁵. Car des déchets non collectés et mal traités ont des conséquences graves sur la santé et l'environnement, et que ces effets ont un coût plus élevé que celui associé à la mise en place et à l'exploitation des systèmes de collecte et de traitement simples et adaptés.

Néanmoins, si le coût de la mise en place et de la maintenance d'un système de gestion des déchets ménagers est inférieur à celui de l'inaction, il n'en demeure pas moins extrêmement lourd et source d'importantes difficultés de financement pour les provinces et ETDs. Selon les estimations de la Banque mondiale, les systèmes de base de gestion des déchets solides couvrant la collecte, le transport et l'élimination sanitaire dans les pays à faible revenu coûtent au minimum 35 dollars par tonne et souvent beaucoup plus. Les dépenses ponctuelles de gestion des déchets les plus importantes concernent généralement les investissements dans les infrastructures. La construction des sites d'élimination sanitaire et l'achat d'équipements et de bacs de collecte et d'élimination sont des conditions préalables à l'offre de services cohérents aux résidents. Pour la Ville de Kinshasa, par exemple, il faudra près de 90 millions par an. Ce chiffre dépasse largement le 60% des recettes propres de la Ville hors les rétrocessions du Gouvernement central, qui du reste sont rares et imprévisibles. Qui plus est, le processus inachevé de la décentralisation empêche une gestion efficace et appropriée des déchets. Par exemple, les Communes sont timidement impliquées dans la gestion des déchets. Pourtant, dans la majorité des pays, la gestion des déchets est une responsabilité locale, par défaut ou via des politiques de décentralisation.





La passation des marchés publics doit privilégier les pratiques durables

Les dépenses publiques constituent un pouvoir d'achat considérable. Entre 2015 et 2020, les dépenses publiques de la RDC représentent en moyenne 12,5% du PIB. Ils ont un impact important sur le développement économique du pays et peuvent jouer un rôle essentiel dans la promotion de la croissance économique inclusive et durable que prône l'Agenda 2030. Utiliser ce levier en procédant à des achats de biens et services plus durables⁴⁰ peut permettre d'orienter les marchés vers davantage de durabilité, en réduisant les impacts négatifs des activités, tout en générant des bienfaits pour la société et l'environnement. La durabilité peut impliquer des approches innovantes en matière de passation de marchés et l'utilisation de produits ou de fournisseurs spécifiques.

En RDC, les marchés publics sont gérés conformément à la Loi n° 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics. La principale disposition est l'article 23 qui institue l'impact environnemental comme critère d'évaluation des offres. Cette Loi inclut en outre les dimensions sociales et économiques et constitue de fait une grande avancée.

Toutefois, la durabilité n'est pas considérée comme un aspect stratégique de l'achat de biens, de services et de travaux. Elle ne constitue pas non plus une contrainte devant être considérée de façon systématique à la soumission

Graphique 12.4. **Dépenses publiques, % du PIB**16%

14%

10%

8%

6%

Source : OCDD, à partir des données de la BCC

d'une offre mais un simple facteur d'évaluation. Pour soutenir véritablement le processus d'un développement durable, la Loi doit aller au-delà du simple fait de faire des facteurs environnementaux, sociaux et économiques des critères de sélection. Elle doit aussi viser à résoudre à la fois des problèmes environnementaux et socio-économiques⁴¹. A cet effet, il est crucial de mettre en place des lignes directrices afin de guider l'intégration des principes de durabilité dans les processus d'achats, en s'inspirant notamment de la norme ISO 20400 sur les Achats responsables.

⁴¹ Banque Africaine de Développement, (2020), Guide des marchés publics durable, Abidjan, Côte d'Ivoire. Téléchargé sur https://www.afdb.org/sites/default/files/2020/12/18/guide - marches publics durables.pdf



⁴⁰ Les marchés publics durables renvoient à un processus par lequel les organisations publiques répondent à leurs besoins en biens, ser-vices, travaux et services publics d'une manière qui permet d'obtenir un bon rapport qualité-prix sur l'ensemble du cycle de vie en termes de génération d'avantages non seulement pour l'organisation, mais aussi pour la société et l'économie, tout en réduisant considérable-ment les impacts négatifs sur l'environnement.



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



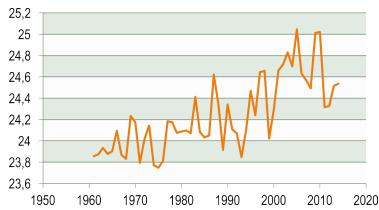




La RDC: actrice principale dans la lutte contre les changements climatiques mais ne profitent pas des gains y afférents







Source : OCDD, à partir des données de Climate Change Knowledge Portal de la Banque Mondiale

Organisée à Paris en 2015, la COP 21 a constitué une des étapes déterminantes dans l'effort mondial afin de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 degré Celsius, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel. En effet, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), un accord contraignant, communément appelé Accord de Paris, a été adopté par 196 pays en vue d'entreprendre des efforts ambitieux pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets. Dans le cadre de l'Accord de Paris, chaque pays a accepté de communiquer ou de mettre à jour ses objectifs de réduction des émissions - sa contribution déterminée au niveau national (CDN) - tous les cinq ans pour refléter son ambition la plus élevée possible et une progression dans le temps. Ces objectifs définissent dans quelle mesure les pays prévoient de réduire les émissions dans l'ensemble de leur économie et/ou dans des secteurs spécifiques.

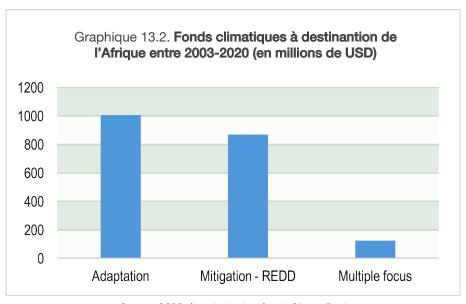
La vision de la RDC en matière de lutte contre les changements climatiques est de promouvoir une économie verte, résiliente et à faible émission de carbone en gérant rationnellement et durablement ses importantes ressources naturelles afin de garantir l'équilibre écologique et le bienêtre social, économique, culturel et environnemental de sa population. C'est dans cette perspective que le pays s'est résolument engagé à prendre des mesures urgentes pour atténuer ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter aux effets des changements climatiques, conformément à l'article 4 de l'Accord de Paris, en soumettant en 2015 sa CDN initiale. Cette dernière vise à réduire les émissions de GES de 17% d'ici à 2030, avec des

actions clés dans les secteurs des forêts, de l'agriculture et de l'énergie.

Cinq ans après la soumission de sa première CDN, la RDC a soumis sa CDN révisée lors de la COP26 organisé à Ecosse. Cette dernière représente une évaluation plus détaillée des mesures d'atténuation et d'adaptation en RDC, fondée sur une collecte des données améliorées, une couverture plus étendue des secteurs énergie, AFAT (Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres) et déchet, une analyse technique approfondie et un engagement étendu des parties prenantes et des objectifs plus ambitieux en termes de réduction d'émission des GES. Dans sa CDN révisée, la RDC fixe ses ambitions de réduire ses émissions de plus de 21 % d'ici 2030, en fonction des financements internationaux. La partie la plus importante des émissions à réduire proviendra des secteurs forêt, agriculture, énergie et déchets.

Toutefois, il est crucial de noter qu'au cours des cinq ans de mise en œuvre de la première CDN, la RDC n'a conduit aucune évaluation ou revue tant à mi-parcours qu'au terme. En effet, aucune information ne permet de dégager un bilan de la mise en œuvre de la première CDN, ni en termes de réduction des émissions ni en termes de financement. De ce fait, couplé à un déficit criant des données à jour et fiables, la révision du CDN ne s'est fondée sur aucune évidence pouvant permettre de conduire les ambitions à la hausse, comme tel est le cas, ou à la baisse. Il est donc urgent et extrêmement important que le pays renforce sa capacité en termes de collecte des données et informations climatiques sans laquelle les efforts fournis ou à fournir ne se fonderont sur aucune évidence.





Source : OCDD, à partir des données de Climate Fund

Par ailleurs, le pays devra aussi faire face à la nécessité de la prise en compte des changements climatiques dans son cadre programmatique au niveau national que provincial et local. Il est vrai que le PNSD considère la question environnementale et climatique dans son pilier 5. Ce pilier se fonde sur les activités qui garantissent la durabilité de développement notamment, celles qui contribuent à l'atténuation des effets des changements climatiques ainsi qu'à l'adaptation aux effets de ces changements déjà présents (inondations, érosions, glissements de terrain, chaleurs, sécheresse...). Mais, au-delà de l'absence des informations fiables et à jour, le PNSD ne fonde pas son action sur une compréhension et une comptabilisation suffisantes des compromis et synergies entre les changements climatiques et les autres secteurs. Cela a pour risque d'entraîner des politiques incohérentes et à des résultats et des tendances divergentes

au niveau des objectifs généraux de développement. En outre, avec la révision du CDN en 2021, le PNSD, avant été élaboré sur la base d'un objectif de réduction des émissions de 17%, devient inadapté. Aussi, étant multipartites, les solutions pour lutter contre les changements climatiques, la mise en place d'un cadre de concertation et de coordination intersectorielle, la mobilisation et l'implication du secteur privé et d'autres partenaires sont primordiales. Cela permettra non seulement d'impliquer toutes les parties prenantes mais aussi de renforcer le système national de Mesure, Notification et Vérification (MRV) afin de rendre compte des efforts de réduction des émissions de GES et la mise en place d'un mécanisme d'information et de sensibilisation de différentes couches de la communauté nationale sur les enjeux et opportunités de l'action climatique.



Le financement constitue la principale contrainte à la mise en œuvre des solutions climatiques

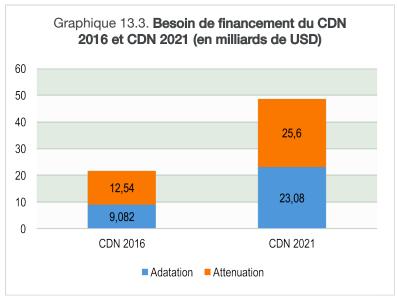
Pour atteindre les objectifs de lutte contre les changements climatiques fixés dans le cadre de l'accord de Paris⁴², la question de financement reste centrale. La COP 26 à Glasgow (Ecosse) a insisté sur le fait que les pays développés doivent tenir leur promesse de mobiliser au moins 100 milliards de dollars de financement climatique par an, en appelant les institutions financières internationales à jouer leur rôle et de travailler pour libérer les milliers de milliards de financements des secteurs privé et public nécessaires pour garantir le zéro net mondial.

Nul doute que le financement reste la principale contrainte dans la lutte contre les changements climatiques, principalement pour les pays pauvres, comme ceux d'Afrique subsaharienne. N'ayant pas de ressources intérieures suffisantes, ces pays s'appuient essentiellement sur les flux financiers internationaux fournis par les pays développés ou d'autres fonds multilatéraux pour lutter contre les changements climatiques. Malheureusement ces ressources restent encore très insuffisantes. Entre 2003 et 2020, conformément aux données cumulatives

⁴² Notamment de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 degré Celsius, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel et de s'adapter pour protéger les communautés et les habitats naturels, dont la protection et la restauration des écosystèmes ainsi que la construction des défenses et des systèmes d'alerte.







Source : OCDD, à partir des données du Ministère de l'environnement

de Climate Funds Update⁴³ relatives aux promesses de dons, aux dépôts et aux approbations de projets effectués par les fonds multilatéraux de lutte contre le changement climatique, l'Afrique n'a réussi que 2 milliards de USD, dont plus de la moitié a servi à financer l'adaptation aux changements climatiques. L'ensemble des ressources perçues par la RDC, premier pays bénéficiaire en Afrique subsaharienne, ne s'élèvent qu'à 245,7 millions de USD au cours de 20 dernières années. La quasi-totalité de ces ressources (94%) ne finance que la mitigation, principalement dans le cadre du processus REDD. De par leurs spécificités, les ressources du processus REDD ne sont que compensatoires aux efforts du pays de préserver les forêts et nullement, découlant du principe pollueur-payeur et non un transfert des ressources pour aider les pays à lutter et s'adapter contre les effets négatifs des changements climatiques. En somme, la RDC n'a reçu que 13 millions de USD pour l'adaptation aux changements climatiques, soit 1,3% de l'ensemble des ressources y relatives à destination de l'Afrique depuis 2003.

Comme le montre la figure ci-dessus, hormis l'Afrique du Sud et la RDC, l'adaptation constitue le premier poste suivi de la mitigation ou l'atténuation pour tous les autres pays faisant partie des dix premiers bénéficiaires des ressources climatiques en Afrique. Pourtant, au-delà de la sauvegarde ou du renouvellement des ressources forestières, objectif principal du financement REDD, la RDC manifeste des besoins urgents en termes d'adaptation, tel qu'il ressort de ses deux CDN soumises en 2015 et 2021. En effet, l'indice ND-GAIN⁴⁴ place la RDC au 5e rang mondial des pays les plus vulnérables aux changements

climatiques vis-à-vis de leur capacité d'adaptation⁴⁵. En outre, la cartographie établie par le Programme national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) ressort la vulnérabilité de la RDC face aux impacts des changements climatiques. Elle révèle d'énormes préoccupations en matière d'agriculture, de ressources en eau et de zones côtières, qui induisent une forte vulnérabilité dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la santé.

Cette insuffisance des ressources constitue une des principales contraintes pour la RDC à réaliser ses engagements climatiques contenus dans sa première CDN et sa CDN révisée. Dans le cadre de la première CDN de 2015, le budget total pour permettre à la RDC de tenir ses engagements de réduction des émissions de GES était de 21,6 milliards de USD, représentant 9,08 milliards pour les actions liées à l'adaptation et 12,54 milliards pour l'atténuation ou mitigation. Par manque de ressources idoines, dû principalement à la non tenue des engagements pris par les pays développés dans le cadre de l'accord de Paris, il est sûr que, malgré l'absence d'un bilan, le pays n'a pas pu réaliser sa première CDN. Dans le cadre de la CDN révisée, il est crucial que des actions d'envergure soient de mise pour mobiliser davantage de ressources pour faire face aux ambitions accrues du pays. En effet, la RDC s'est engagée à réduire de 21% ses émissions de GES d'ici 2030. Le budget y relatif se chiffre à plus de 48 milliards de USD, soit 23 milliards pour l'adaptation et 26 milliards pour l'atténuation ou mitigation.

⁴⁴ L'indice de pays ND-GAIN résume la vulnérabilité d'un pays au changement climatique et à d'autres défis mondiaux en combinaison avec sa volonté d'améliorer sa résilience. Il vise à aider les gouvernements, les entreprises et les communautés à mieux hiérarchiser les inves-tissements pour une réponse plus efficace aux défis mondiaux immédiats à venir.

45 https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/



⁴³ https://climatefundsupdate.org/data-dashboard/



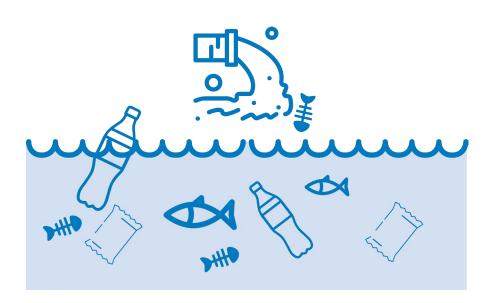
Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable







La pollution marine doit être considérée comme un problème urgent



La RDC regorge d'importantes potentialités en ressources en eau et en écosystèmes aquatiques dont la gestion, la protection et la mise en valeur sont tributaires de nouveaux défis qu'imposent le développement durable. Le pays regorge un réseau hydrographique très large composé de trois bassins, à savoir : bassin du fleuve Congo, bassin du fleuve Shiloango et bassin du fleuve Nil. Ces trois bassins parsèment environ 98% de la superficie du pays et regorgent un important potentiel halieutique. La conservation et l'exploitation durable des ressources halieutiques nécessitent la mise en place des stratégies et programmes de gestion efficace pour lutter contre la surpêche et la pollution des eaux.

Les données sur la qualité de l'eau sont rares, voire inexistantes en RDC. Il n'existe aucun programme national de contrôle de la qualité de l'eau. Les études sur la qualité de l'eau, souterraine et de surface sont pour la plupart entreprises de façon ponctuelle. Toutefois, au niveau macro, se basant sur des études ponctuelles et universitaires, la qualité des eaux intérieures de la RDC peut être considérée comme relativement bonne. Selon le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), l'inaccessibilité d'une grande partie du territoire national, bien que nuisible sur le plan économique et social, a permis de sauvegarder la qualité de l'eau du fait de la faible activité de l'homme. De même, la faible industrialisation du pays et de l'utilisation minime de moyens agrochimiques, les rejets d'effluents industriels et de produits chimiques synthétiques dans l'environnement sont limités. Enfin, le niveau élevé des précipitations et la densité du réseau hydrologique du pays contribuent à la dilution de la plupart des polluants.

Cela ne veut nullement dire que la pollution de l'eau est absente en RDC. Si au niveau macro la situation peut être jugée globalement satisfaisante, le manque des infrastructures d'assainissement dans les grandes villes et d'institutions idoines de gestion de l'eau, est à la base de la pollution d'origine biologique et se concentre, la plupart du temps, à certains points sensibles et a des conséquences sanitaires importantes pour une vaste population. Globalement, la source principale de pollution biologique en RDC est le rejet direct d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau ou indirect suite à une infiltration dans les eaux souterraines. Etant donné qu'il n'y existe aucune usine opérationnelle de traitement des eaux usées, y compris à Kinshasa, les eaux usées non traitées sont déchargées par les tuyaux d'évacuation dans les fleuves et les lacs. Les déchets des fosses septiques et des latrines à fosse sont en général directement jetés dans l'environnement, y compris dans les canaux et les étendues d'eau. La pratique de défécation à l'air libre dans les zones périurbaines et rurales est répandue, exposant ainsi les sources d'eau à une contamination potentielle.

Lorsqu'ils existent, les égouts se composent d'un simple système de canalisations qui collectent les flux d'eaux usées non traitées et ceux provenant des eaux de pluies. Par ailleurs, de tels systèmes combinés d'égouts n'existent en général que dans les vieux centres-villes et sont trop délabrés et trop petits pour absorber les écoulements d'eaux usées. Par conséquent, l'étendue de la contamination biologique est donc vastement répandue. Cette situation est flagrante à Kinshasa, où une partie des cours d'eau principaux de la ville, tels que le Gombe et



le N'Djili, ne sont plus guère que des égouts à ciel ouvert. De plus, la sédimentation et le déversement des déchets solides s'ajoutent à la pollution en bloquant les ruisseaux et les canaux de drainage. L'inondation des foyers, incluant les installations sanitaires, arrive fréquemment durant la saison des pluies et aggrave le problème.

Par ailleurs, l'accélération de l'exploitation minière hypothèque l'accès à l'eau pour une frange de plus en plus importante de la population. L'une des causes de la dégradation qualitative de cette ressource est directement reliée aux effets de la production minière, de type industriel et artisanal, qui déverse dans l'environnement des substances hautement toxiques pour les écosystèmes et les populations. Les récents évènements de 2021 de la rivière Kasaï qui a été contaminé par les déchets miniers d'une entreprise angolaise constitue un cas d'école. Bien que d'origine étrangère, cet incident montre que des mesures idoines doivent être prises pour protéger les eaux des contaminations et, par ricochet, éviter les drames humanitaires.



Une gestion inefficace et une règlementation de la pêche anachronique et inadaptée



Les eaux congolaises sont la source de survie de millions de ménages à travers la pêche, particulièrement les plus pauvres. Elle comprend la pêche maritime, la pêche continentale et l'aquaculture. La production marine provient d'un petit littoral long d'environ 40 km entre l'Angola et la République du Congo. La zone économique exclusive (ZEE) couvre une superficie estimée à 1 150 km². La pêche joue un rôle important en termes d'emploi, de sécurité alimentaire, de bénéfices sociaux et économiques. La quantité de la capture reste en hausse continue atteignant 238 000 tonnes en 2018 contre un peu moins de 225 000 tonnes en 2010. En raison de la longueur réduite de la côte, les captures d'origine marine sont modestes et estimées environ à 2% de la production halieutique totale. La quasi-totalité de poissons provient de la pêche artisanale qui utilise des pirogues et la senne de plage. Les sites de débarquement sont multiples et répartis à proximité des zones de production.

La pêche continentale est pratiquée dans les principaux lacs de la vallée du rift située à l'est du pays et les plans d'eau du bassin du fleuve Congo. Les eaux continentales de la RDC comptent 1 089 espèces. Ces plans d'eau couvrent une superficie de l'ordre de 98 000 km² (FAO, 2018). Le nombre de pêcheurs dans ce sous-secteur est inconnu de même que le parc piroguier. La production to-

tale représentant 96% de la production halieutique nationale. Les 4% restant relève de l'aquaculture⁴⁶.

A ce jour, plusieurs problèmes qui plombent le secteur doivent être résolus pour promouvoir notamment la pêche industrielle et mettre fin à la surpêche. Il s'agit notamment du cadre juridique qui est vieux, anachronique et inadapté. La pêche en RDC est encore régie par le décret du 21 avril 1937 sur la pêche et la chasse. Un avant-projet de loi portant organisation de la pêche a été élaboré en 2018 mais son adoption traine. Si elle est adoptée, cette loi pourrait avoir un impact positif sur la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, l'assurance qualité pour protéger la santé des consommateurs des produits de la pêche et de l'aquaculture et leurs dérivés, la création des récifs artificiels et surtout l'instauration d'un total admissible de capture en ce qui concerne les quotas de capture.

Il sied de noter que la RDC a fait le choix de s'aligner sur les principes énoncés dans les instruments inter-nationaux sur la gestion des ressources naturelles en adoptant le code de conduite pour une pêche responsable. La FAO a appuyé le gouvernement congolais en traduisant ce code en quatre langues nationales pour besoin de vulgarisation et sensibilisation des communautés.



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



Le Gouvernement doit veiller à la préservation et la gestion durable des forêts



La RDC détient 10 % des forêts tropicales du monde.



La RDC absorbe chaque année près de 1,5 milliard de tonnes de CO2 de l'atmosphère, soit 4 % des émissions mondiales.

La RDC détient 10 % des forêts tropicales du monde et les plus grandes tourbières du monde, couvrant 100 000 km². Le bassin du Congo est l'une des dernières régions du monde à absorber plus de carbone qu'elle n'en émet. Il absorbe chaque année près de 1,5 milliard de tonnes de CO₂ de l'atmosphère, soit 4 % des émissions mondiales, équivalent à dix ans d'émissions mondiales. Ce qui fait de la RDC une actrice majeure dans la lutte contre les changements climatiques. Le pays devra œuvrer pour la préservation de ses ressources forestières, en luttant principalement contre la déforestation. Cela est d'autant plus crucial que la forêt congolaise est sous pression. Des estimations récentes montrent que la perte de forêts représente plus de six millions d'hectares de forêt tropicale primaire depuis 2001.

Abritant plus de 10 000 espèces végétales et animales, dont beaucoup sont endémiques, et exacerbée par une extrême pauvreté, couplée à de fortes pressions démographiques et commerciales, la perte de forêts en RDC est principalement due à une population croissante qui n'a pas de moyens de subsistance en dehors de la forêt. La forêt constitue, pour une forte proportion de la population, une source indispensable de nourriture, d'énergie, d'abri, etc. Une étude récente a démontré qu'au cours de la période 2000-2015, l'agriculture de subsistance, principalement pratiquée par les pauvres et en milieu rural, a été le moteur dominant de la déforestation tant pour l'extension des zones habitées, communément appelé « Expansions du Complexe Rural (RCE) »47 que pour les déforestations pionnières retirées des zones habitées, couramment dénommé « Perforations Forestières Isolées (l'IFP) » (Molinario et al., 2020).

Seul moins de 1% des déforestations est directement

attribuable à l'utilisation des terres telles que l'exploitation minière, les plantations et l'exploitation forestière. Cependant, l'impact des activités minières, forestières et industrielles est à relativiser. Il reste très significatif suite à l'afflux des travailleurs attirés par ces zones qui créent des communautés qui dépendent de la culture itinérante et des produits forestiers non ligneux (PFNL) pour la nourriture, l'énergie et les matériaux de construction. Des estimations montrent que près de 25% de la perte de forêt se trouvent à moins de 5 km des mines, de l'exploitation forestière ou des plantations.



Par ailleurs, il a été constaté que la période de réutilisation temporelle des terres ne serait toujours pas assez longue pour que toutes les jachères atteignent la maturité « de type forêt primaire ». Globalement, le pourcentages des terres disponibles pour l'agriculture dans le RCE et l'IFP sont respectivement de 98% et 92%. Le taux de déforestation théorique est estimé à 9 % dans les deux catégories. Ainsi, les espaces disponibles dans les zones de RCE prendraient environ 11 ans pour être défrichées une fois et 10 ans dans les zones de IFP. Dans cette même perspective, dans le complexe rural établi, 87 % des terres disponibles étaient estimées être disponibles pour une future culture itinérante, avec un taux de défo-

restation annuel dérivé de 4,6 %. Le taux de réutilisation théorique pour toutes les terres devant subir un cycle de culture itinérante une fois, s'est avéré être d'environ 18 ans. En outre, pour que les jachères passent à la forêt secondaire puis à la forêt primaire, plusieurs décennies de croissance sont nécessaires au cours desquelles la structure du peuplement et la composition des espèces changent. En RDC, les observations de terrain estiment que cette période commence après environ 30 ans de perturbation et qu'un peuplement forestier secondaire peut devenir indiscernable, un peuplement primaire à environ 50 ans et au-delà. En résumé, si toutes les terres du RCE et de l'IFP étaient disponibles pour la culture itinérante et si les taux de défrichement se situaient entre 4,6 % et 9 %, il faudrait alors entre 11 et 21 ans pour que toutes les terres disponibles soient défrichées une fois.

Les données ci-dessus viennent corroborer les résultats de l'étude de Peter V. Potapov et al. (2012)⁴⁸. En effet, selon cette étude, sur la base des données de Landset⁴⁹, le couvert forestier national était estimé à 159 529,2 mille ha en 2000, avec une perte brute de couvert forestier de 2,3% entre 2000 et 2010. La superficie de perte de couvert forestier a augmenté de 13,8% entre les intervalles 2000-2005 et 2005-2010, la plus grande augmentation se produisant dans les forêts tropicales humides primaires. L'intensité de la perte de forêt était répartie de manière inégale et associée à des zones de forte densité de population et d'activité minière, due à l'afflux de la population, essentiellement pauvres, autour des mines. Pire, ces

pertes forestières ne se limitent pas dans les zones non protégées : la perte brute de couvert forestier pour toutes les zones de protection de la nature a augmenté de 64% au cours des intervalles de 2000 à 2005 et 2005 à 2010.

De ce qui précède, il est inéluctable que la lutte contre la déforestation et la bonne gestion de la forêt doivent se baser sur le développement rural, la réduction de la pauvreté et une meilleure sécurité alimentaire. Le pays devra donc mobiliser des ressources diverses pour répondre au double défi de la sécurité alimentaire et du changement climatique. L'accord conclu par la RDC et Central African Forest Initiative (CAFI) en marge de la COP 26 constitue donc une opportunité pour la RDC. Cet accord devrait permettre au pays de plafonner la perte de couverture forestière à sa moyenne de 2014-2018 et à s'assurer que la déforestation continue de régresser. Il prévoit également la régénération de 8 millions d'hectares de terres et de forêts dégradées, et vise, conformément à l'engagement mondial 30 x 30, à placer 30% des zones nationales sous diverses formes de statut de protection d'ici 2030, tout en respectant le droit au consentement préalable libre et éclairé et en veillant à ce que la voix des communautés marginalisées soit entendue. Cela inclut les zones que les communautés elles-mêmes consacrent à la protection par le biais d'un processus de zonage qu'elles dirigent au niveau local. En définitive, le pays devra s'atteler à atteindre les 12 objectifs fixés dans le cadre du CAFI pour mettre en place une gestion forestière véritablement durable.



La lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, principalement dans les zones des conflits contribuera à l'amélioration de la biodiversité

Au-delà de la déforestation, la RDC connait aussi le fléau de la criminalité liés aux espèces sauvages, particulièrement dans les zones de conflits. Dotée d'une biodiversité très riche et prisée, sa sauvegarde constitue un vrai défi pour le Gouvernement. Le trafic d'espèces sauvages est de plus en plus reconnu à la fois comme un domaine spécialisé du crime organisé et comme une menace importante pour de nombreuses espèces végétales et animales. En plus de menacer une grande diversité de faune et de flore sauvages, la criminalité liée aux espèces sauvages met en péril la santé des écosystèmes et les moyens d'existence des communautés locales, compromet les efforts de conservation, exacerbe la pauvreté, alimente les conflits, crée de l'instabilité et intensifie le risque d'émergence de maladies. Elle est associée à d'autres types de criminalités graves, notamment la violence, le blanchiment d'argent,

la fraude fiscale et la corruption, et requiert autant d'attention que les autres crimes organisés transnationaux.

La RDC est parmi les pays où se concentre le commerce illicite des espèces sauvage. Le pays concentre près de 10% des exportations illégales des défenses d'éléphant et 12% de l'offre illégale mondiale des pangolins (Vivants, corps, écailles, viandes et trophées)50 51. Ces chiffres restent, de toute évidence largement sous-estimés et incomplets, du fait de l'inexistence des mécanismes fonctionnels durant toute l'année de collecte des données, de suivi et de contrôle, principalement dans les zones de conflits. Dans ces zones, le commerce illicite des espèces sauvages constitue une source des revenus des groupes armés, qui s'attaquent régulièrement dans les zones protégées, dont les parcs nationaux. Le seul parc de Virunga

48 Peter V. Potapov, Svetlana A. Turubanova, Matthew C. Hansen, Bernard Adusei, Mark Broich, Alice Altstatt, Landing Mane, Christopher O. Justice, Quantifying forest cover loss in Democratic Republic of the Congo, 2000–2010, with Landsat ETM+ data, Remote Sensing of Environment, Volume 122, 2012, Pages 106-116, ISSN 0034-4257, https://doi.org/10.1016/j.rse.2011.08.027. 49 Le programme Landsat est le premier programme spatial d'observation de la Terre destiné à des fins civiles. Il est développé au milieu des années 1960 par l'agence spatiale américaine, la NASA à l'instigation de l'Institut des études géologiques américain et du département de l'agriculture



Cornes Rhinoceros

Pangolins

Défenses d'éléphant

0 2 4 6 8 10 12 14

Graphique 15.1. Part de la RDC dans le trafic illicite des espèces sauvages

Source : OCDD, à partir des données d'UNDOC

regorge des dizaines de groupes rebelles qui y opèrent à l'intérieur ou aux alentours, soutenus par le trafic illégal de ressources et le braconnage - une économie de guerre estimée à 170 millions de dollars par an. Au cours des 20 dernières années, plus de 200 gardes du Parc de Virunga, dont 21 pour la seule année 2020, ont été tués dans les affrontements avec les groupes armés ou des criminels⁵².

La lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages constitue donc une urgence en RDC et exige une action concertée, impliquant plusieurs parties prenantes (Agents des douanes, les gardes, la police et la police aux frontières). Depuis 2014, la RDC a adopté la Loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature. Cela constitue une avancée majeure dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. S'inscrivant dans la volonté exprimée par l'article 202, point 36, litera f, de la Constitution, cette Loi s'aligne sur les compétences reconnues au pouvoir central, à la province et aux Entités Territoriales Décentralisées. Chaque niveau de pouvoir assure, dans les limites des compétences respectives, la conservation et veille à la gestion durable des ressources naturelles, biologiques et génétiques, les écosystèmes, les sites et monuments naturels situés sur le territoire national, dont l'Etat exerce une souveraineté permanente. Cette Loi fixe également des infractions et des peines susceptibles de dissuader les violations. Cependant, l'application de cette Loi reste entachée de l'absence des plusieurs règlementaires, dont la quasi-totalité n'a jamais

été pris. En conséquence, le cadre institutionnel devant régir le secteur n'est jamais mis en place. Le secteur fonctionne encore sur la base des textes et cadres juridiques anachroniques qui ne s'adapte pas aux enjeux de l'heure.



Le pays concentre près de 10% des exportations illégales des défenses d'éléphant



et 12% de l'offre illégale mondiale des pangolins

⁵⁰ https://dataunodc.un.org/content/wildlife consulté le 18 janvier 2022

⁵¹Les périodes couvertes par les données sont respectivement 2015-2019 pour les défenses d'éléphant, 2007-2018 pour les Pangolins et 2002-2019 pour les cornes des rhinocéros. 52 https://virunga.org/alliance/virunga-rangers/ consulté le 18 janvier 2022



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice etmettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



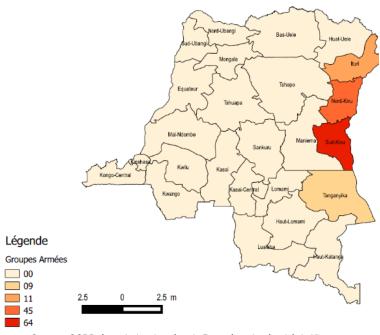


Les conflits constituent une des principales causes de la pauvreté et de la vulnérabilité

Figure 16.1. Localisation des groupes armés



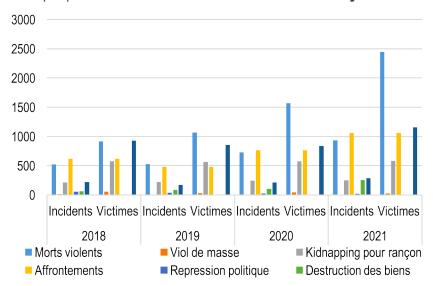
Entre 2018 et 2021, près de **2 800** affrontements entre les groupes armés et les FARDC ont été enregistrés.



Source : OCDD, à partir des données du Baromètre de sécurité de Kivu

La RDC est en proie à des cycles récurrents et nouveaux de conflits et de violence persistante perpétrée par des groupes armés étrangers et nationaux, qui exacerbent une crise profondément préoccupante en matière de sécurité, de situation humanitaire et de droits de la personne, ainsi qu'à la violence intercommunautaire et à la violence des milices dans certaines régions du pays (ONU, 2020). Les données récentes indiquent que plus de 122 Groupes armés sont actifs à l'Est de la RDC en 2020, principalement dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tan-

Graphique 16.2. Nombre d'incidents et des victimes y relatives



Source : OCDD, à partir des données du Baromètre de sécurité de Kivu

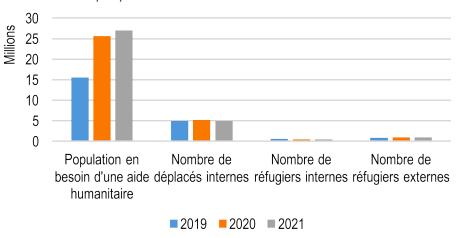
ganyika et de l'Ituri. Ces groupes ont été à la base de plusieurs incidents. Entre 2018 et 2021, 2 926 affrontements entre les groupes armés et les FARDC ont été enregistrés. Les morts violentes, les Kidnapping, les enlèvements et la destruction des biens ont connu une forte recrudescence. Globalement entre 2018 et 2021, le nombre de morts vio-



lentes a été multiplié par 2,68, soit une hausse de 168%, passant de 917 victimes à 2 449. Au cours de la même période, la situation humanitaire ne cesse de se détériorer. Entre 2019 et 2021, la population en besoin d'une aide humanitaire a connu une hausse significative de plus de

73% passant de 15,6 millions en 2019 à 27 millions en 2021. Le nombre de déplacés internes stagne à 5 millions et la RDC reste l'un des rares pays au monde avec une forte proportion de réfugiés internes.

Graphique 16.3. Situation humaintaires en RDC



Source : OCDD, à partir des données de la Résolution des nations unies

Ces conflits et violence ont des coûts économiques très élevés et retardent le développement économique. La destruction des biens, principalement par les groupes armés, ne cesse de s'amplifier, décourageant ainsi toute initiative économique et commerciale. Aussi, les études ont montré que pendant une guerre civile, les dépenses militaires sont à peu près multipliées par deux, craignant ainsi la diminution des autres dépenses publiques telles que

celles consacrées aux infrastructures et à la santé (Collier et al., 2003). Mais cette assertion n'est pas de mise en RDC. De manière surprenante, les dépenses militaires ont connu une baisse drastique entre 2018 et 2020 en termes d'investissements en matériels militaires et de dépenses de prestations. Plus encore, le pays continue toujours d'être privé des ressources substantielles contrôlées par les groupes rebelles.



Les pays aux prises avec une guerre civile connaissent un accroissement de 30,0 % de l'incidence de la pauvreté.

Sur le plan social, les conflits restent l'un des principaux canaux de la pauvreté et de vulnérabilité humaine. En général, le coût global des fléaux d'une guerre civile reste astronomique et s'avère très persistant. Les guerres civiles sont à la base de l'accroissement de la pauvreté. Les estimations montrent que les pays aux prises avec

une guerre civile connaissent un accroissement de 30,0 % de l'incidence de la pauvreté. Aussi, les guerres ont des répercussions très significatifs sur l'environnement et l'écologie. L'exploitation forestière et le commerce des espèces sauvages constituent une des diverses sources de financement des rebelles. Par ailleurs, la population qui fuit la guerre dépend fortement des ressources forestières pour sa survie. Qui plus est, les zones de conflits sont pour la plupart des foyers des maladies endémiques à cause notamment de l'absence d'un Etat et des structures appropriées. Par exemple, la destruction des infrastructures de transport et l'inexistence des services sociaux de base, les viols continus, la promiscuité et des déplacements pendant et après la guerre, sont à la base de propagation du le VIH, du choléra, de l'hépatite, de la tuberculose, etc.

Ainsi, la lutte contre les conflits et la restauration de la paix doivent constituer des priorités absolues pour le Gouvernement en activant plusieurs leviers militaires et non militaires. Comme le notent les Nations-Unies (R2502, 2019), les motivations de différents groupes armés et les motifs



des violences commises par les milices sont internes et externes, et donc variés. En conséquence, il n'y a pas de solution purement militaire à ces problèmes. Les initiatives spéciales de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants à la vie civile et des initiatives locales de consolidation de la paix qui tiennent compte des besoins et expériences des femmes et des filles sont autant de solutions qui ont montré leur efficacité, bien que des ajustements nécessaires doivent y être apportés. En effet, pour lutter contre les conflits armés, il faudra au Gouvernement de prendre aussi en compte les « conditions favorables à l'insurrection ». Celles-ci incluent, entre autres, le manque d'opportunités économiques alternatives, principalement pour les jeunes. Ainsi, un programme crédible de désarmement, de démobilisation et de réintégration adapté à la dynamique actuelle des groupes armés, offrant des possibilités et des solutions économiques de remplacement durables, peut pousser les éléments armés à déposer les armes.

C'est dans ce cadre que l'initiative prise en août 2021 par le Président Félix-Antoine TSHISEKEDI de nommer un Coordonnateur national à la tête du nouveau programme de Démobilisation, désarmement, relèvement communautaire et stabilisation (DDRCS) est à saluer. Ce type de programme paraît essentiel pour mettre l'Est de la RDC sur le chemin de la paix. Cependant, il faudra faire un diagnostic approfondi de l'échec ou des résultats mitigés des tentatives de DDR précédentes. Aussi, il est crucial que les moyens idoines et un soutien adéquat soient apportés pour une mise en œuvre efficace du Programme.

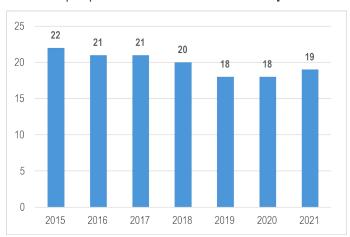


La lutte contre corruption permettra d'accélérer les progrès vers le développement durable



72% des congolais considèrent que les parlementaires sont totalement corrompus.

Graphique 16.4. Evolution de la corruption



Source : OCDD, à partir des données du Transparency International

L'arrivée au pouvoir du Président Félix TSHISEKEDI sonne comme l'ère du changement. Déjà, dans son discours d'investiture du 24 janvier 2019, le nouveau président avait promis une « lutte efficace et déterminée contre la corruption ». Ceci ne pouvait qu'être bien accueilli dans la mesure où la corruption compromet le développement, en plombant entre autres l'activité économique, l'investissement et les dépenses sociales. Aussi, elle crée même des distorsions importantes dans le fonctionnement institutionnel et dans la structure des dépenses publiques et accroît les inégalités.

Dans cette vague d'une nouvelle ère, quelques temps à peine, plusieurs personnalités de l'ancien régime et même un allié du Président de la République, Chef de l'Etat ont été mis en cause, entre autres : l'inculpation du

Ministre de la Santé, Oly Ilunga, la condamnation en première instance du Directeur de cabinet du Président de la République, Vital Kamerhe, etc. En outre, en mars 2020, l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC) est créée par l'ordonnance n° 20/013 bis du 17 mars 2020 du Président de la République. Elle succède au bureau de l'ancien Conseiller spécial du Chef de l'Etat en charge de la lutte contre la corruption, le terrorisme et blanchiment des capitaux. A côté de cette institution, certaines structures ont été mises en place (Coordination de changement des mentalités, Conseil Présidentiel de Veille Stratégique) et d'autres ont été revitalisées, en l'occurrence l'Inspection Générale des Finances (IGF). A l'ère actuelle, les résultats sont encore mitigés, comme en témoigne l'indice de perception de corruption (IPC) de Transparency International. En effet, l'IPC n'a pas retrouvé

son niveau de 2015 lors du lancement de l'Agenda 2030. En 2021, le pays n'a progressé que d'un point par rapport à son niveau de 2020, s'établissant à 19 sur 100.

Malgré la reconfiguration de l'espace institutionnel et de quelques arrestations des personnalités, le doute demeure quant à la volonté d'y faire réellement face dans le chef de la population. En effet, les enquêtes auprès de la population congolaise suggèrent toujours un niveau très inquiétant de la corruption. Selon les données du Baromètre mondial de la corruption (2019), 80% des personnes interrogées indiquent que leur gouvernement

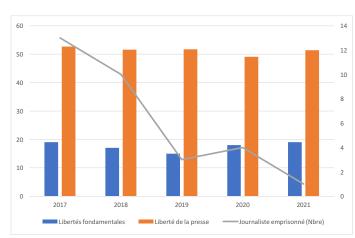
accomplit « mal » son travail dans le domaine de la lutte contre la corruption. 83% pensent que la corruption a augmenté au cours de 12 derniers mois. Au niveau des institutions, 69% estiment que la présidence est majoritairement corrompue. Elles sont à 74% à le penser de la primature. 72% des congolais considèrent que les parlementaires sont totalement corrompus contre seulement 66% pour les fonctionnaires de l'Etat. Pour la justice, 74% des personnes interrogées sont d'avis que les magistrats et les juges sont majoritairement ou totalement corrompus.



La promotion des libertés individuelles et des droits de l'homme doit être au centre de l'action publique



Graphique 16.5. Evolution de l'état des droits



Source : OCDD, à partir des données du World de Freedom House

L'espoir suscité par une passation pacifique de pouvoir ne s'est pas totalement traduit par une augmentation des libertés fondamentales. Les abus récents de la police nationale dans les manifestations/marches pacifiques en sont des illustrations. Ce n'est pas insignifiant que le score du pays ne progresse que très timidement selon le classement *Freedom in the World* de *Freedom House*: la RDC est un Etat non libre, avec une note de 19 sur 100 (étant la meilleure situation) en 2021 contre un score de 18 en 2020. En décompo-sant cet indice en termes des droits politiques et des libertés civiles, il en ressort que le pays n'a progressé que sur la deuxième composante avec un score de 15 sur 60 contre une note de 14 en 2020. S'agissant de la première composante, aucune amélioration n'a été constatée Le score est resté à 4 sur 100.

Au regard des indicateurs usuels, la liberté de la presse demeure relativement contrainte. La RDC est clas-sée 149è sur 180 pays avec un score de 51,41 (100 étant la meilleure situation) selon le classement de 2021 selon les données de Reporters Sans Frontières. Toutefois, la nomination récente à la tête du Ministère de la Communication et des Médias d'un ancien journaliste a été bien perçue, comme l'organisation par ce dernier des états généraux dans son secteur. Dans l'entre-temps, il se dégage une tendance à la baisse de l'emprisonnement des journalistes. Cette tendance ne doit pas occulter les tueries des journalistes, la disparition des journalistes ou la prise en otage qui n'ont pas encore totalement disparu.





OBJECTIF 17

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser







La mobilisation des ressources intérieures est au centre du processus de développement

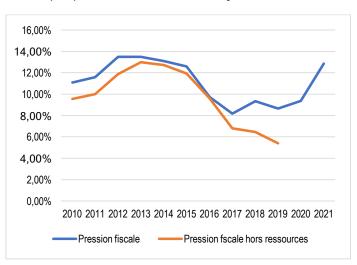
La mobilisation des recettes publiques reste une des conditions essentielles à l'atteinte des ODD et devra faire l'objet d'un partenariat efficace. Des estimations sérieuses ont montré que le financement des ODD nécessite des investissements minimums annuels de l'ordre de 32 milliards de USD (OCDD, 2016). La RDC doit donc s'investir pour mobiliser des ressources idoines afin financer des programmes permettant de réaliser les ODD. Cela inclut des efforts pour réduire la pauvreté et les inégalités, offrir des services satisfaisants dans les domaines de la santé et de l'éducation et développer les infrastructures de base pour soutenir une croissance plus inclusive.

Globalement, la RDC reste encore très loin de la moyenne Africaine en termes de mobilisation des ressources intérieures et extérieures. Le pays a le plus faible ratio recettes/PIB, communément appelé pression fiscale. Le total des recettes hors dons sur le PIB n'est que de 10% en moyenne entre 2015 et 2021. Toutefois, après une longue période de baisse drastique, due notamment à la baisse des cours des matières premières, la tendance s'est nettement inversée depuis 2019, passant de 8,64% à 12,87% en 2021. Toutefois, le pays n'a toujours pas atteint ses performances antérieures des années 2012, 2013 et 2014.

Ces performances qui, de toutes vraisemblances devraient continuer, sont principalement dues à la bonne tenue des cours des mines et à l'application effective du nouveau code minier promulgué en 2018. En effet, quoique le régime fiscal, douanier et des taxes, droits et redevances est demeuré exhaustif et exclusif comme en 2002, plusieurs taxes, droits ou redevances ont été introduits dans ce nouveau code et nombre de taux ont été sensiblement revus à la hausse. Ainsi, en ne prenant en compte que les performances hors ressources naturelles, la pression plonge davantage dans le rouge, preuve d'un faible niveau de diversification économique. En général, la pression fiscale hors ressources naturelles (totales des hors ressources sur le PIB hors ressources) reste systématiquement en deçà de la pression fiscale globale. La part annuelle moyenne des recettes publiques du Gouvernement central tirées des opérations minières et pétrolières se chiffre à plus de 30% au cours de dix dernières années. En ne prenant en compte que les trois dernières années, les recettes minières et pétrolières représentent plus de 40% du budget de l'Etat.

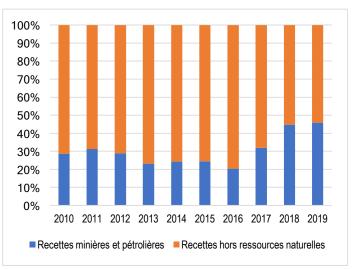
Malgré tout, la dépendance aux ressources naturelles s'est avérée très nuisible que bénéfique, particulièrement au cours des cinq dernières années. L'un des effets néfastes de cette dépendance est la volatilité des revenus,

Graphique 17.1. Evolution de la pression fiscale



Source : OCDD, à partir des données de la BCC et de l'ITIE

Graphique 17.2. Structure de recettes publiques



Source : OCDD, à partir des données de la BCC et de l'ITIE

conséquence de l'instabilité des cours des matières premières - visualisée dans le graphique 17.3. Une volatilité de cette ampleur rend la gestion macroéconomique difficile, surtout que les dépenses sont encore plus volatiles que les cours. Parmi les conséquences figurent théoriquement les déficits budgétaires et, par ricochet, l'augmentation des emprunts, des ajustements fiscaux douloureux, des projets retardés ou annulés et des fluctuations des taux de change. Néanmoins, malgré ces problèmes, avec des politiques efficaces de gestion des ressources naturelles, et plus particulièrement des instabilités des cours, la rente constitue un levier important pour booster le dé-



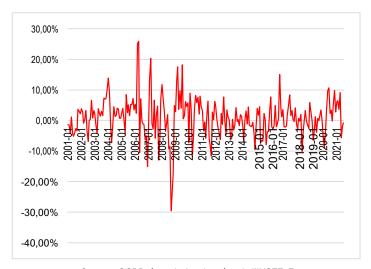
Encandré 2. Comparaison entre le Code minier 2002 et le Code minier 2018

Innovations apportées	Code minier 2002	Code minier 2018			
Contribution pour le développement communautaire	-	0,3% du Chiffre d'affaires (Article 258 bis)			
Redevance sur les substances stratégiques	-	10% (Article 241)			
Redevance sur les métaux précieux	2,50%	3,5% (Article 241)			
Redevance sur les métaux non-ferreux	2%	3,5% (Article 241)			
Assiette de la redevance minière	Sur le net	Sur le brut (Article 240)			
Répartition de la redevance minière : pouvoir central-province-ETD-Générations futures	60%-25%-15%-0%	50%-25%-15%-10% (Article 242)			
Impôt sur les bénéfices et profits	30%	30% (Article 247)			
Impôt sur le revenu des valeurs mobilières	10% sur les dividendes et 0% sur les intérêts	10% sur les dividendes et 0% sur les intérêts (Article 246)			
Droits de douane	2% en phase de développement puis 5%. Pour le carburant : 3%	2% en phase de développement puis 5%. Pour les biens intermédiaires : 10%. A partir de la 6ème année d'exploitation : Droit commun. Carburant et lubrifiant : 5% (Article 232)			
Impôt exceptionnel sur les rémunérations du personnel expatrié	10%	50% du taux du droit commun pendant 10 ans. Après : Droit commun (Article 244 bis)			
Impôt professionnel sur les prestations de services	-	14% des paiements aux personnes non établies en RDC (Article 246 bis)			
TVA	10% (ICA à l'intérieur)	Droit commun (Article 259)			
Impôt sur les véhicules	Droit commun sauf dans l'enceinte du projet minier	Droit commun sauf dans l'enceinte du projet minier (Article 237)			
Clause de stabilité	10 ans pour tout amendement du Code minier 2002	5 ans après l'entrée en vigueur du Code minier 2018 (Article 342 bis)			
Participation des personnes physiques de nationalité congolaise au capital social	5% du capital social cédé à l'Etat	10% du capital social (Articles 71 bis) plus 5% à chaque renouvellement du permis d'exploitation (Article 80)			
Rapatriement et transfert des devises	40%	60% et en cas d'amortissement complet de l'investissement initial : 100% (Article 269)			
Amortissement (années)	Exceptionnel (60% pour la 1ère année)	Linéaire (Article 249)			
Impôt spécial sur les profits excédentaires	-	50% du bénéfice réalisé lorsque le cours de la matière dépasse 25% du prix prévu dans l'étude de faisabilité (Article 251 bis)			
Pas de porte	-	1% de la valeur en place du gisement étudié, documenté ou travaillé appartenant à l'Etat (Article 33 bis)			

Source : FEC



Graphique 17.3. Evolution du cours du cuivre

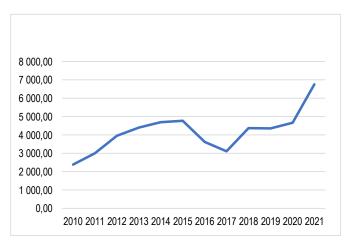


Source : OCDD, à partir des données de l'INSEE, France

veloppement économique.

Au demeurant, des marges des manœuvres existent pour que le pays mobilise davantage les ressources intérieures. En effet, le ratio recettes/PIB dépasse les 20 % en Afrique subsaharienne, avec plus de 15% pour les recettes fis-

Graphique 17.4. Recettes courantes, en millions de USD



Source : OCDD, à partir des données de la BCC

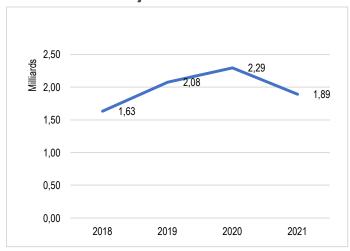
cales. La RDC, avec des bonnes politiques, pourrait globalement accroître ses recettes publiques de près de 8 % du PIB, soit plus de 4 milliards de dollars - un chiffre nettement supérieur aux 3 milliards de dollars d'aide publique au développement reçue en 2020.



L'aide publique au développement : un supplément essentiel pour accélérer la mise œuvre des ODD

L'aide publique reste cruciale pour une mise en œuvre efficace des ODD en RDC. Elle permet de combler le déficit des ressources intérieures. Néanmoins, les ressources de l'aide ne constituent qu'un complément aux recettes intérieures. Elles ne doivent surtout pas se poser en pesanteurs pour une mobilisation accrue des recettes publiques intérieures. L'objectif principal est d'être indépendant des ressources extérieures à long terme. L'aide étrangère devrait donc aider les pays bénéficiaires à élargir leur base imposable et améliorer leurs capacités de mobilisation des recettes (Kodila Tedika et Nyembo Kakanda, 2021). L'agenda 2030 est explicite sur ce point : « le recours au financement international public, notamment à l'aide publique au développement, est important pour faciliter la mobilisation des ressources supplémentaires provenant d'autres sources, publiques et privées ». Qu'à cela ne tienne, l'aide vaut son pesant d'or en RDC, bien que son évolution reste contrastée au cours des cinq dernières années. Globalement, les données de la Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements (PGAI) indiquent une tendance légèrement haussière des ressources de l'aide entre 2018 et 2021, après une tendance fortement baissière au cours de la période 2015-2018. Cette tendance traduit une réponse internationale à l'alternance démo-

Graphique 17.5. **Evolution des resources de l'APD** reçues en RDC



Source : OCDD, à partir des données de la PGAI

cratique qu'a connu le pays. En 2021, les ressources de l'aide ont connu cependant une baisse de 18% par rapport à 2020 due vraisemblablement à la survenance de la COVID-19 ou tout simplement un effet de retour à



UE 7,80% Allemagne 3,81% SNU Banque Mondiale 34,13% 25,53% Belgique 0.02% Canada USA 3.003% 2,24% Suisse Royaline-Oni France Fonds Mondial 0,24% 1,04% 80,8798% 0.07% 3.23%

Graphique 17.6. Structure de l'APD par bailleur (2018-2021)

Source : OCDD, à partir des données de la PGAI

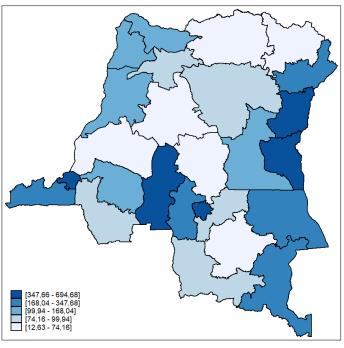
la moyenne. Malgré tout, la RDC reçoit relativement peu d'aide comparée à d'autres pays africains. Rapporté par habitant, l'ensemble de ressources reçues se chiffre à plus ou moins 20 USD en moyenne, très en deçà de la

moyenne de l'Afrique subsaharienne de plus de 35 USD. Ce qui fournit au pays des marges de manœuvre pour une mobilisation accrue de l'aide.

Par ailleurs, la structure de l'aide reçue par la RDC cache une certaine particularité. Le Système des Nations-Unies (SNU) à lui seul représente plus de 34% de l'APD des quatre dernières années. Cela constitue un signal fort de la nature de l'aide que reçoit la RDC. En effet, les Agences des Nations-Unies interviennent pour des cas d'urgence humanitaires et socio-économiques. Certes pour un pays en conflits, ces interventions humanitaires restent cruciales pour la survie des pans entiers de la population. Mais, cela n'empêche de dire qu'elles occultent des secteurs porteurs de croissance. Ainsi, le Gouvernement devrait s'investir pour lutter contre les conflits et d'autres catastrophes humanitaires afin de promouvoir une meilleure affectation de l'aide. Hormis les Agences du SNU, la Banque mondiale, le Royaume Uni, l'Union Européenne (UE) et la BAD constituent, en ordre de grandeur, les plus grands pourvoyeurs d'aide en RDC.

Sur le plan spatial, l'affectation de l'aide reste fortement déséquilibrée en faveur des provinces de l'Est, de la ville de Kinshasa et du grand Kasaï, à l'exception du Sankuru. Ce qui n'est pas anodin dans la mesure où les provinces moins réceptrices de l'aide sont aussi parmis les provinces les plus pauvres. Les deux Kivu (Sud et Nord-Kivu) reçoivent, à elles seules, 26% de l'ensemble de l'aide destinées aux Provinces. Les trois Kasaï dépassent les 20%. La province de Kinshasa, quant à elle, reçoit près de 9% de l'ensemble de l'aide destinée aux provinces.

Figure 17.1. **Répartition de l'aide par province** (en millions de USD)



Source : OCDD, à partir des données de la PGAI





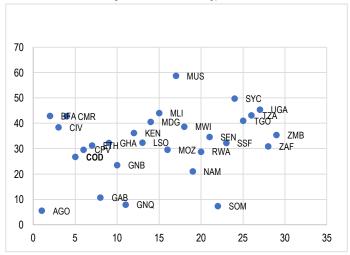
Les droits de douanes élevés plombent le commerce et la mobilisation des recettes intérieures

Les douanes jouent un rôle central dans le développement durable d'un pays. Elles permettent de garantir que les marchandises échangées respectent les réglementations en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement, ainsi que pour maintenir des chaînes d'approvisionnement sûres et efficaces pour les produits alimentaires, médicaux, d'eau et d'assainissement. En facilitant le commerce, les douanes peuvent favoriser une diversité accrue et réduire les inégalités en aidant à ouvrir des opportunités aux communautés marginalisées, y compris les femmes entrepreneurs et les petits commerçants, d'accéder à de nouveaux marchés tout en améliorant les conditions et en garantissant la sécurité à la frontière.

En RDC, la douane constitue une des principales sources des revenus de l'Etat. Globalement, les recettes des impôts sur le commerce extérieur représentent, en moyenne, plus de 28% des recettes courantes et 35% des recettes fiscales. Cela est, entre autres, dû aux taux exorbitant des douanes et aux carences des administrations fiscales qui empêchent une mobilisation des recettes intérieures. La RDC figure parmi les cinq pays africains avec des taux supérieurs à 90%. Sur certains produits, la douane dépasse largement les 100%.

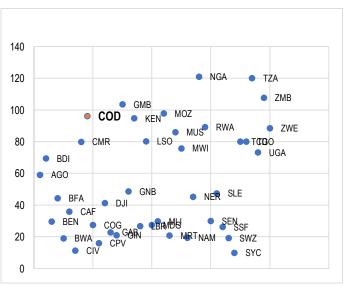
Il est important de souligner qu'au-delà de la question des recettes, les administrations douanières ont l'obligation de prendre en compte l'impératif de facilitation du commerce dans le contexte d'une concurrence économique mondiale plus aiguë et de contribuer au bien-être collectif. En simplifiant et en normalisant les procédures aux frontières et en créant des conditions commerciales transparentes et prévisibles, les administrations douanières facilitent les affaires légitimes qui, à leur tour, augmentent la croissance économique et les opportunités d'emploi. Par ailleurs, des taux élevés de douane constituent un obstacle majeur à une forte mobilisation des ressources. Les cinq pays ayant des droits de douane élevés mobilisent aussi très mal les recettes douanières. Cela est dû par le fait que les importations sont suffisamment élastiques aux droits de douane. Pour chaque baisse des droits de douane, la réponse en termes d'importations plus élevées permet de mobiliser davantage les recettes. Ainsi, les pays ayant une pression fiscale élevée ont, pour la plupart, des taux des droits de douanes moins élevés. Preuve que des taux moins élevés contribuent au dynamisme de l'économique et génèrent plus de recettes fiscales intérieures. Cela prouve aussi que le niveau des recettes douanière ne dépend pas nécessairement du niveau des tarifs. En

Graphique 17.7. **Taxes sur les biens et services** (% des revenus), 2019



Source : OCDD, à partir des données du WDI, Banque mondiale

Graphique 17.8. **Taux consolidé, moyenne simple, tous produits (%), 2019**



Source : OCDD, à partir des données du WDI, Banque mondiale

d'autres termes, réduire les tarifs douaniers ne conduit pas inéluctablement à une réduction des recettes (Kodila Tedika et Nyembo Kakanda, 2021). Ce constat a conduit la plupart des pays à baisser drastiquement leurs droits de douane. Malgré cette baisse des taux, la pression fiscale a eu tendance à augmenter (FMI, 2018).





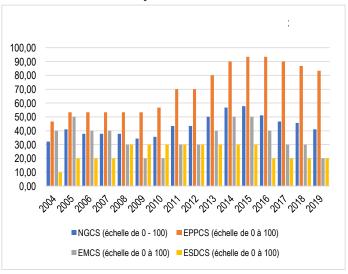
Les questions statistiques et de planification nécessitent une forte implication des autorités publiques

Les statistiques restent essentielles pour une meilleure planification dans le contexte de l'Agenda 2030. Elles fournissent les éléments nécessaires à l'élaboration et au suivi des politiques de développement efficaces. Elles font ressortir les domaines dans lesquels les ressources sont plus indispensables et offrent les moyens de suivre le progrès et d'évaluer l'impact des différentes politiques mises en œuvre. Toutefois, la production des statistiques fiables et correctes est une tâche assez rude et couteuse, plus particulièrement dans le cadre de l'Agenda 2030. La plupart d'indicateurs des ODD sont complexes, pluridimensionnels, et couvrent un éventail de thématiques autrefois absents du Système statique national. Néanmoins, les leçons tirées de la mise en œuvre des OMD, les avancées technologiques, le perfectionnement des méthodologies de collecte, entre autres, restent des atouts indéniables.

En effet, grâce aux avancées technologiques, la RDC conduit plus ou moins fréquemment la collecte des données à travers plusieurs enquêtes. Le score de l'évaluation de la périodicité et de la ponctualité en matière de capacités statistiques (EPPCS)53, calculé par la Banque mondiale, bien qu'en baisse depuis 2016 dépasse 83 sur 100 en 2019. Toutefois, le pays doit davantage œuvrer pour mener des activités de collecte de données conformément à la périodicité recommandée au niveau international et de renforcer son système de collecte des données administratives. Le score de l'évaluation des sources de données en matière de capacités statistiques (ESDCS)⁵⁴ reste relativement faible (20 sur 100). Si les données d'enquêtes sont jugées d'assez bonne qualité, comme le témoigne l'évaluation de la méthodologie en matière de capacités statistiques (EMCS)55, en atteignant jusqu'à 50 sur 100 certaines années. Les données administratives, notamment environnementales sont rares et rarement de bonne qualité.

Globalement, malgré les progrès encourageants, l'architecture du système d'information de la RDC est très pauvre. Le niveau global de la capacité statistique (NGCS)⁵⁶ de la RDC tel qu'établi par la banque mondiale se situe à 41 sur 100 en 2019. Ces faiblesses sont large-

Graphique 17.9. **Performance du système** statistique de la RDC



Source : OCDD, à partir des données du WDI, Banque mondiale

ment dû au désengagement de l'Etat. En effet, la production statistique et leur analyse et dissémination occupent souvent un rang de priorité trop bas dans la hiérarchie budgétaire. Au cours des cinq dernières, les ressources destinées à la question de la statistique restent très modiques. De manière générale, la collecte des données, leur analyse et dissémination dépendent quasiment entièrement des apports des PTFs, avec des procédures parfois complexes pour en bénéficier. En conséquence, la régularité de la collecte est fortement entamée.

Ce manque de ressources sûres et prévisibles nuit gravement au Système statistique national et le rend vulnérable. Cette vulnérabilité a été davantage mise en lumière par la COVID-19. Le pays a également connu de perturbations dans la collecte des données en raison des mesures de confinement. Par exemple, les entrevues en personne pour les enquêtes ont souvent été interrompues ou adaptés aux normes de distanciation sociale, engrangeant des coûts supplémentaires.

⁵⁶ L'indicateur de capacité statistique est une note composite qui évalue la capacité du système statistique d'un pays. Il repose sur un cadre de dia-gnostic qui évalue les domaines suivants : méthodologie (EMCS); sources de données (ESDCS); et la périodicité et l'actualité (EPPCS). Les pays sont classés en fonction de 25 critères dans ces domaines, à l'aide d'informations accessibles au public et/ou de contributions nationales. Le score global de la capacité statistique est alors calculé comme une moyenne simple des trois scores (méthodologie (EMCS); sources de données (ESDCS); et la périodicité et l'actualité (EPPCS)) sur une échelle de 0 à 100.



⁵³ L'indicateur de périodicité et d'actualité évalue la disponibilité et la périodicité des principaux indicateurs socio-économiques. Il mesure la mesure dans laquelle les données sont rendues accessibles aux utilisateurs grâce à la transformation des données sources en produits statistiques opportuns. Le score de périodicité est calculé comme la moyenne pondérée de 10 scores d'indicateur sous-jacent. Le score final de périodicité représente 1/3 du score global de l'indicateur de capacité statistique.

⁵⁴ L'indicateur de données source indique si un pays mène des activités de collecte de données conformément à la périodicité recommandée au niveau international et si des données provenant de systèmes administratifs sont disponibles. Le score de données source est calculé comme la moyenne pondérée de 5 scores d'indicateur sous-jacents. Le score final des données de la source contribue à 1/3 du score global de l'indicateur de capacité statistique.

⁵⁵ L'indicateur de méthodologie mesure la capacité d'un pays à adhérer aux normes et méthodes recommandées au niveau international. Le score de la méthodologie est calculé comme la moyenne pondérée de 10 scores de l'indicateur sous-jacent. Le score final de la méthodologie contribue à 1/3 du score global de l'indicateur de capacité statistique.

56 L'indicateur de capacité statistique est une note composite qui évalue la capacité du système statistique d'un pays. Il repose sur un cadre de dia-gnostic qui évalue les domaines suivants :

Conclusions et recommandations

Le suivi et examen de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 constitue une condition essentielle à l'atteinte des ODD. Il permet de s'imprégner des progrès enregistrés, des défis à surmonter et des ajustements essentiels à apporter. Ce Rapport constitue donc un outil essentiel pour une mise en œuvre efficace des ODD. Pour chaque ODD, il dresse

le bilan, met en exergue les actions phares et ressort les défis y afférents. Plusieurs recommandations y sont formulées et des ajustements essentiels et urgents sont préconisés. De manière générale, les recommandations y découlant sont les suivantes :

Promouvoir l'ancrage local des ODD pour réaliser les vraies performances

Il ne fait nul doute qu'un processus de développement durable doit avoir son ancrage au niveau local. Les données indiquent que la situation socio-économique, bien que préoccupante pour l'ensemble du pays, reste davantage inquiétante dans les milieux ruraux. La pauvreté y est endémique, l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, électricité, etc.) reste problématique ou souvent inexistant. La malnutrition, les épidémies, l'analphabétisme et plusieurs autres fléaux tels que la moralité maternelle et infantile, les mariages précoces, le chômage des jeunes sont parmi les traits caractéristiques des collectivités locales. Regorgeant plus de 64% de la population, les milieux ruraux doivent constituer le point de départ d'un développement qui ne laisse personne de côté. Ainsi, accélérer la mise en œuvre des ODD et sortir des millions de congolais de la pauvreté et leur offrir les services sociaux de base exigent que les stratégies et actions de développement soient mises en œuvre et entièrement réalisées au niveau local. C'est dans cette perceptive que le Programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T) visant à impulser le développement à la base reste un levier important.

Toutefois, il a été largement démontré que les stratégies de développement conduites au niveau central, manifestent leurs limites. Il est vrai que le Gouvernement s'attèle, tant que cela est possible, à impliquer les acteurs locaux dans le processus de développement. Des consultations ont été menées, à tous les niveaux, dans le cadre du PDL-145T, et des avis et considérations des acteurs locaux ont

été pris en compte. Mais pour être efficace, les stratégies de développement à la base doivent être pilotées et portées par les collectivités locales elles-mêmes. Malencontreusement, le processus de décentralisation censé être la trame d'un développement local reste inachevé et les services publics locaux sont dysfonctionnels, privés de moyens et de ressources humaines. Malgré tout, il est important que les stratégies de développement impliquent les populations locales, les ONG et les organisations de base. De plus, des outils de financement spécifiques du développement local doivent également accompagner ce processus.

Au final, il est urgent que le processus de décentralisation s'accélère et que les institutions locales soient mises en place. Aussi, il est important que les provinces soient accompagnées et appuyées dans la gouvernance locale, notamment dans la définition et la mise en œuvre des politiques, à travers notamment la formation des acteurs locaux, les diagnostics institutionnels, les analyses stratégiques et particulièrement la mise en place des outils de financement adaptés aux contextes. C'est dans ce cadre qu'un processus de localisation des ODD a été conduit par le Ministère du Plan, au travers de l'OCDD. L'idée étant que chaque province du pays puisse se doter des cibles prioritaires des ODD qui mettent en avant plan les défis en termes de développement durable, lesquels doivent sous-tendre les plans provinciaux de développement.

Accélérer l'alignement des politiques aux ODD et fonder les politiques publiques sur des analyses crédibles

La mise en œuvre des ODD exige que les politiques et stratégies publiques s'alignent sur les cibles des ODD. Il s'agit notamment d'intégrer dans les politiques publiques l'impératif de la transition vers des modèles socio-économiques sobres en carbone, résilients aux changements climatiques et équitables. Cela exige un engagement de haut niveau, ainsi qu'une gouvernance approfondie et,

probablement, une restructuration du modèle existant. Depuis l'adoption des ODD, la RDC s'est engagée dans l'alignement de son cadre programmatique sur les ODD. Cet alignement s'est effectué à trois niveaux : central, sectoriel et provincial. Au niveau de central, depuis septembre 2016, la RDC a contextualisé et priorisé les cibles des ODD. Le PNSD s'est aligné sur ce package prioritaire.



Les cinq orientations stratégiques ou piliers du PNSD ont été élaborés dans le sens de progresser vers l'accomplissement des ODD et leurs indicateurs servent de cadre suivi-évaluation. Au niveau sectoriel, avec l'appui du Ministère du Plan et de l'OCDD, quelques ministères se sont lancés dans l'élaboration des politiques publiques pro-ODD. Au niveau infranational, certaines provinces pour lesquelles la localisation a été conduite ont été dotées des plans provinciaux alignés aux ODD.

Toutefois, ce processus reste inachevé. Plusieurs ministères sectoriels ainsi que la majorité de provinces ne sont pas dotés de politiques qui s'alignent sur les ODD. Aussi, il ressort des analyses que même les politiques élaborées dans l'optique de s'aligner sur les ODD ne se sont pas fondé sur des approches robustes et plusieurs secteurs agissent en ilots. Le manque d'intégration entre les secteurs en termes de stratégies, de politiques et de mise en œuvre a longtemps été perçu comme l'un des principaux écueils des approches antérieures du développement durable. Compte tenu de leur caractère intégré et globaux, l'atteinte des ODD requiert de repenser la manière de

planifier le développement en adoptant des approches modernes de planification de développement. Il existe plusieurs outils et approches développés pour aider les pays à planifier à l'ère des ODD. Il s'agit notamment la Boîte à outils de planification et de rapports intégrés (Integrated Planning and Reporting Toolkit, IPRT), le cadre de diagnostic de la Banque Mondiale, le cadre analytique du Réseau de solutions de développement durable des Nations Unies (Sustainable Development Solutions Network, SDSN) ainsi que le modèle intégré des ODD (iSDG).

Alors que le PNSD échoit l'année prochaine, il s'agit là d'une fenêtre inouïe pour le pays de fonder, pour une première fois, son cadre fédérateur, sur des outils robustes à l'instar du modèle iSDG, dont le développement et le calibrage ont été effectués par l'OCDD avec l'appui de Millennium Institute et la participation des experts sectoriels. Il s'agit d'une opportunité pour coordonner toutes les énergies autour d'un cadre solide et robuste. La réussite de cette dynamique devraient être encouragée pour toutes les autres politiques sectorielles en élaboration et qui ne s'appuient guère sur une telle logique.

Investir dans les données statistiques et renforcer les mécanismes nationaux de suivi et examen des ODD

Il est clair que les données de base sont importantes dans l'orientation de la prise de décision, particulièrement dans le cadre des ODD. A travers le monde, le besoin en information et donc en données est devenu plus pressant avec la pandémie de COVID-19. Cette forte demande a imposé au-devant de la scène mondiale la nécessité de la disponibilité des données et des données de haute-fréquence, entre autres. Les données sur la RDC et en RDC ne sont pas pour autant devenues plus disponibles. En effet, il est vrai que l'INS a tenté de collecter les données pour apprécier l'ampleur de la COVID-19. Avec l'OCDD et les partenaires au développement, il a été pris la résolution d'une production de l'EGI-ODD à une fréquence trisannuelle. Ce progrès demeure encourageant.

Mais dans l'ensemble, il existe encore des lacunes des données pour réaliser. L'EGI-ODD n'est pas exhaustive par rapport à la cartographie des indicateurs ODD. Cela va de soi d'autant plus qu'il ne s'agit que d'une enquête ménage. Par conséquent, certaines informations ne peuvent en découler. En plus, le niveau de désagrégation n'est pas encore parfait. Quant aux infrastructures des données et de l'information, les méthodes novatrices comme le recours à des enquêtes onlines ou par téléphone, l'utilisation des données administratives détaillées et instantanée, des cartes de crédit, etc. n'ont pas suivi. Parallèlement, les extractions de données de haute fréquence comme la mobilité Google sur le web (scraping), les données instantanées de pollution de l'air, etc.

ne sont toujours pas disponibles pour un pays comme la RDC. De ce fait, il s'avère urgent de stimuler l'innovation pour capter les informations, de renforcer les capacités statistiques de manière efficace et durable et, enfin, d'améliorer l'accès aux données et aux métadonnées.

Ces insuffisances statistiques empiètent sur le mécanisme de suivi et examen des ODD, et par ricochet des politiques publiques. Il est vrai que l'OCDD, structure en charge du suivi et examen des ODD a accompli des avancées significatives comme indiqué mais son action reste limitée suite à l'insuffisance des données, des ressources humaines et financières. En effet, au regard de l'éventail des domaines que couvrent les 17 ODD, il est clair que le personnel de l'OCDD reste très en deçà des besoins du suivi et examen efficaces. Plusieurs postes et compétences clés font défauts. Ainsi, pour permettre à l'OCDD de jouer pleinement son rôle, particulièrement dans la décennie d'action des Nations-Unies il est crucial que son personnel soit renforcé et que le cadre organique actuel soit élargi. Aussi, pour mieux accompagner les provinces et les ETD, il est indiqué que l'OCDD ait des antennes dans les différentes provinces.



Bibliographie

- 1. Africa CDC (2021), Covid-19VaccinePerceptions: A15-Countrystudy, Report, February.
- 2. Agence Nationale de l'Electrification et Services Energétiques en milieux Rural et périurbain (ANSER), (2020), Rapport annuel 2020, Kinshasa, RDC.
- 3. Ali, R., Barra, A. F, Berg, C. N., Damania, R.; Nash, J. D. and Russ, J, (2015a), «Infrastructure in Conflict-Prone and Fragile Environments: Evidence from the Democratic Republic of Congo». Policy Research Working Paper; No. 7273. World Bank, Washington DC.
- 4. Ali, R., Barra, A. F, Berg, C. N., Damania, R.; Nash, J. D. and Russ, J, (2015), Highways to Success or Byways to Waste: Estimating the Economic Benefits of Roads in Africa. Africa Development Forum. Washington, DC: World Bank; and Agence Française de Développement (AFD);
- 5. Banque Africaine de Développement, (2020), Guide des marchés publics durable, Abidjan, Côte d'Ivoire. Téléchargé sur https://www.afdb.org/sites/default/files/2020/12/18/guide_-_marches_publics_durables.pdf
- 6. Banque Mondiale (2011), Rapport sur le développement dans le monde 2011: Conflits sécurité et développement, Washington DC.
- 7. Banque mondiale (2016), Projet de Transport Multimodal : aide-mémoire de la mission d'appui à la mise en œuvre, Kinshasa-RDC ;
- 8. Banque mondiale (2018), Revue de l'urbanisation en République démocratique du Congo : Des villes productives et inclusives pour l'émergence de la République démocratique du Congo. Washington, DC : La Banque mondiale. DOI : 10.1596/978-1-4648-1205-7.
- 9. Bersay, C. (2010), La ruée vers la ville, L'Esprit du temps / « Études sur la mort », n°137, P.89-93
- CNUCED (2019), Etude diagnostic sur l'intégration du commerce en République Démocratique du Congo, Kinshasa, RDC
- 11. Collier, P., V. L. Elliott, Håvard Hegre, Anke Hoeffler, Marta Reynal-Querol, Nicholas Sambanis (2003), Breaking the Conflict Trap: Civil War and Development Policy, World bank Policy Research Report, The World Bank, Washington, DC 20433
- 12. De Saint Moulin, L. (2010). « Villes et organisation de l'espace au Congo (RDC) », Cahiers Africains / Afrika Studies. No. 77. Paris: L'Harmattan.
- 13. Elan RDC et Impact de la COVID-19 : Différentes itérations, https://rdccovidbusinesssurvey.com/27022021_ EIU ELAN CovidReport FR.pdf
- 14. GNAFC (2021), Global report on Food Crises, https://www.fsinplatform.org/sites/default/files/resources/files/GRFC%202021%20050521%20med.pdf
- 15. Grover, A., and S. Lall. (2015), « Jobs and Land Use Within Cities: A Survey of Theory, Evidence, and Policy. » Policy R search Working Paper WPS7453, World Bank, Washington, DC.
- 16. IFPRI & WFP (2014), Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité en RDC (CFSVA).
- 17. IFRC. 2020. Emergency Plan of Action Final Report, Democratic Republic of Congo: Floods in Uvira. November 2020 [online]. [Cited 5 January 2021]. https://reliefweb. int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDRCD030dfr.pdf



- 18. Journal Le Monde Afrique (2021), "COVID-19: à Kinshasa, les étrangers se ruent sur les vaccins dont les Congolais ne veulent pas", https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/05/10/COVID-19-a-kinshasa-les-etrangers-se-ruent-sur-les-vaccins-dont-les-congolais-ne-veulent-pas_6079715_3212.html (p.c. 03/06/2021)
- 19. Kaza, S., Yao, L., Bhada-Tata, P. and Van Woerden, F. (2018), « What a Waste 2.0: A Global Snap-shot of Solid Waste Management to 2050». Urban Development Series. Washington, DC: World Bank. doi:10.1596/978-1-4648-1329-0.
- 20. Ministère de l'Energie et ressources Hydrauliques/RDC (2016), Atlas des énergies renouvelables, Kinshasa.
- 21. Ministère de la Santé (2020), Rapport annuel 2019 du secteur de la sante : 1er rapport de suivi de la mise en œuvre du PNDS 2019-2022, Kinshasa.
- 22. Ministère de la Santé (2021), Rapport annuel 2020 du secteur de la sante : 2ème rapport de suivi de la mise en œuvre du PNDS 2019-2022, Kinshasa.
- 23. Ministère de la Santé/PEV, 2021, Présentations lors du Forum de la Vaccination et de l'éradication de la poliomyélite, Kinshasa.
- 24. Molinario, G.; Hansen, M.; Potapov, P.; Tyukavina, A. and Stehman, S. (2020) Contextualizing Landscape-Scale Forest Cover Loss in the Democratic Republic of Congo (DRC) between 2000 and 2015. Land, 9, 23.
- 25. Nackoney J, Molinario G, Potapov P, Turubanova S, Hansen MC. and Furuichi T (2014), Impacts of civil conflict on primaire forest habitat in Northern Democratic Republic of the Congo, 1990–2010 Biological Conservation, 170, 321-328.
- OCDD/Ministère du Plan (2016), Rapport national de contextualisation et priorisation des ODD en RDC, Kinshasa.
- 27. ONU (2020), Rapport sur les objectifs de développement durable 2019, New-York.
- 28. ONU (2021), Rapport sur les objectifs de développement durable 2020, New-York.
- 29. Pande, R. et Topalova, P. (2013), « Les femmes au commandes », Finance et Développement, Juin, Vol. 50, Numéro 2, Fonds Monétaire International
- 30. Plan Stratégique Intégré SRMNEA-Nutrition, 2019
- 31. Potapov, P.V., Turubanova, S.A., Hansen, M.C., Adusei, B., Broich, M. Altstatt, A. (2012), Land-ing Mane, and Justice, C.O. (2012), « Quantifying forest cover loss in Democratic Republic of the Congo, 2000–2010, with Landsat ETM+ data, Remote Sensing of Environment, Vol. 122, pp. 106-116.
- 32. Programme National Multisectoriel de Lutte contre le Sida (2018), Rapport national de suivi de la riposte au VIH/Sida, Octobre, Kinshasa.
- 33. Programme National Multisectoriel de Lutte contre le Sida (2019), Rapport national de suivi de la riposte au VIH/Sida, Octobre, Kinshasa.
- 34. Programme National Multisectoriel de Lutte contre le Sida (2020), Rapport national de suivi de la riposte au VIH/Sida, Octobre, Kinshasa.
- 35. Svetlana Turubanova, Peter V Potapov, Alexandra Tyukavina and Matthew C Hansen (2018), « Ongoing primary forest loss in Brazil, Democratic Republic of the Congo, and Indonesia », Environmental Research Letters, 13(7), https://doi.org/10.1088/1748-9326/aacd1c





- 36. UNHCR. 2020. Réfugiés et demandeurs d'asile en RDC, 30 Novembre 2020. In: ReliefWeb [online]. [Cited 29 December 2020]. https://reliefweb.int/ sites/reliefweb.int/files/resources/Refugies_et_demandeurs_dasile_en_RDC_30112020_Corr.pdf
- 37. UNICEF (2021), Pour un accroissement soutenable des financements vers le secteur de la santé en RDC, BRIEFING BUDGÉTAIRE Décembre 2021.
- 38. World Bank (2017), WASH Poor in a Water-Rich Country: A Diagnostic of Water, Sanitation, Hygiene, and Poverty in the Democratic Republic of Congo. WASH Poverty Diagnostic Series; World Bank, Washington, https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/27320
- 39. World Bank (2020), Accéder à l'électricité en République Démocratique du Congo : Opportunités et défis. World Bank, Washington, DC.. https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/33593
- 40. World Bank (2021), Macro Poverty Outlook, Spring Meeting 2021, April.
- 41. World Bank. (2020). Accéder à l'électricité en République Démocratique du Congo: Opportunités et défis. World Bank, Washington, DC. https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/33593
- 42. World Bank. (2021). Diagnostic sur l'autonomisation économique des femmes en RDC: obstacles et opportunités. World Bank, Washington, DC. © World Bank. https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/36703



Comité de rédaction

Sup	ervision					
1	Christian MWANDO NSIMBA KABULO	Ministre d'Etat, Ministre du Plan				
2	Crispin MBADU PHANZU	Vice-Ministre du Plan				
3	Dominic SAM	Représentant Résident du PNUD/RDC				
Con	nité de Coordination					
1	Modeste NYEMBO KAKANDA	Coordonnateur National de l'Observatoire Congolais du Développement Durable				
2	Philémon MFULUTOMA LUKOKI	Coordonnateur National de l'Observatoire Congolais du Développement Durable				
3	Taïb DIALLLO	Economiste Principal du PNUD/RDC				
4	Jean AMISI	Economiste National du PNUD/RDC				
Con	nité de Rédaction					
1	Modeste NYEMBO KAKANDA	Coordonnateur National de l'Observatoire Congolais du Développement Durable				
2	Oasis KODILA TEDIKA	Expert, Observatoire Congolais du Développement Durable				
3	Cédric KALEMASI MOSENGO	Consultant				
4	Ithiel BATUMIKE MIHIGO	Consultant				
5	Didier MWANGALI MAPESA	Consultant				
Con	nité de lecture					
1	Ranield OVO	Conseillère, Ministère du Plan				
3	Roger KOYANGA PILIPILI	Expert, Observatoire Congolais du Développement Durable				
4	Solange MARIAMU MUNEMBWE	Expert, Observatoire Congolais du Développement Durable				
5	Yung MASUDI MWANA-YILE	Expert, Observatoire Congolais du Développement Durable				
6	Juliette KASONGO MBIYE	Expert, Observatoire Congolais du Développement Durable				
7	Martin DUNIA MUSHABAH	Expert, Observatoire Congolais du Développement Durable				
8	Achille LINDONDO AUNGA	Chargé d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable				
9	Aboubacar MUDJANA HERADI	Chargé d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable				
10	MUFULA SHANGWE Patient	Chargé d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable				
11	MULELA SHAPASA José-Picard	Chargé d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable				
12	ESSOLOMWA NKOY BOLANGA Thaddée	Chargé d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable				



1 MS DEPARTMENT 2	2 FAIN	3 BERNE SANTE	4 ENCATION DE QUALITÉ	5 COLUMN DATE STREET	6 ENDPERMENT	7 EMERGE PROPRE ADDRESSES	8 TRANAL DÉCENT ET CHORSANCE ÉCONOMIQUE	9 NODSTRE. NOVALIDATE NET AND	10 infraurtes reductes	11 VALUES ET COMMUNITÉS DEURAUES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MERJES BEATIVES ALLIUTE COMIS USCANAZIONES CUMUTQUES	14 WE ADMITTALE	15 TEMESTRE	16 PAGE JUSTICE ET RESTITUTIONS EFFICACES	17 PREFIDENCIALIST
-------------------	--------	---------------	-----------------------	-----------------------	--------------	---------------------------	---	---	------------------------	----------------------------------	--	---	-----------------	-------------	---	--------------------

13	Christelle MIKONGE WABIWA	Chargée d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable				
Com	Comité de Validation technique					
1	Éric KIKAYA MAYAMONA	Ministère de la Pêche et Elevage				
2	Laurent MBAKWA SALUMINA	Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale				
3	Jacques MUDERHWA	Programme National de Nutrition				
4	Shourit MANSILA	Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination du secteur de l'Éducation (SPACE)				
5	Dieudonné EBWA ABONGOMANE	Observatoire National des Ressources Humaines en Santé de la RDC (ONRHSC)				
6	Jean LUFIMPU LUKOMBO	Service National des Statistiques Agricoles (SNSA)				
7	Hyacinthe KASEYA	Ministère de la Santé Publique				
8	CHRISTOPHE LUHATA	Programme Elargi de Vaccination (PEV)				
9	NGUANGO MONDJIU	Ministère de l'Urbanisme et Habitat				
10	Christian LUKOKI NSEKA	Ministère de la fonction Publique				
11	Joachim NKIANLUTA	Ministère de l'Urbanisme et Habitat				
12	MUKENDI MUKEPESHA	Ministère de l'Urbanisme et Habitat				
13	Antoinette SAYA KIFULA MARIE	Bureau de la Conseillère Spéciale du Chef de l'Etat en charge des Violences contre les femmes et de la Jeunesse				
14	MAWETE FAKANA	Ministère de la Justice				
15	NSEYI LOKOLO	Ministère de l'Urbanisme et Habitat				
16	ILUNGA MUKENA	Ministère du Portefeuille				
17	Bernard MIZWA AYIGUY	Ministère des Postes, Téléphone et Nouvelles Technologies de l'Information et de la communication				
18	James FALANKA MUKONUNA	Ministère des Transports et Voies de Communication				
19	MANYIKAYI NDIBU	Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale				
20	Alexandre KAMBA NGUDI	Ministère des Finances				
21	Steve PAKU UPASULA	Groupe d'Etude des Transports				
22	Jose MAKABA MUANDA	Ministère de l'Economie Nationale				
23	Rolly MBO MOTEMA	Ministère du Portefeuille				
24	Guy KIKADI MALASI	Ministère de la Coopération Internationale				
25	ABEDI TSHENENGWA	Ministère de la Coopération Internationale				
26	Billy BILECA SHABANI	Agence Nationale de Promotion des Investissements				



27	Ben BALONGELWA	Institut National de la Conservation de la Nature			
28	Guy MBAYMA	Agence Congolaise de l'Environnement			
29	NSIANGANI MAMPEKA	Office National de l'Hydraulique Rurale			
30	Gabriel YUMA OKITAWAO	Ministère de l'Environnement et Développement Durable			
31	Norbert MUMAKA MBULU	Ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques			
32	Pascaline MBANGU KIKUMBI	Ministère de l'Environnement et Développement Durable			
33	Benny ALIKA BAHATI	Ministère de l'Aménagement du Territoire			
34	NZENGU KALOMBO	Ministère de l'Aménagement du Territoire			
35	Florimond MAUDI MAMBU	Régie d'Assainissement de la Ville de Kinshasa			
36	Jean Pierre MBULA	Agence Nationale d'Electrification Rural et des Services Energétiques en milieux urbains et Péri-urbains			
37	Gaston ILUNGA KATENDE	Ministère de l'Industrie			
38	BANDILA MANSAMA	Ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques			
39	Jean Bosco RUGAMBWA	Ministère du Budget			
40	LANGI SOGEMA	Groupe d'Etude des Transports			
41	Aimée KILEMBE	Ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Affaires Coutumières			
42	Guillaume MAKOLO	Banque Centrale du Congo			
43	Lisa NTUMBA TSHISAULISA	Programme National Multisectoriel de Lutte contre le Sida			
44	Marcel KANDA	Ministère du Plan			
45	Délivrance KITOKO	Programme National Multisectoriel de Lutte contre le Sida			
46	EKOFO LOMPATA	Ministère du Genre, Famille et Enfant			
2. S	ociété civile				
1	GAUTHIER MUDIMBE KADINGA	CSPPS/Société Civile			
2	CHANTAL MUEPU	Avocate, Société Civile			
3	ELOI BUNDI BULYA	DYLOD, Société Civile			
4	KAPAPE IMUINE	TULD, Société Civile			
5	LILIANE NJILABU	CAFCO, Société Civile			
1.	Partenaires Techniques et Financiers				
1	Traore SALIMATA	Bureau Conjoint des Nations-Unies sur les Droits de l'Homme			
2	MAMADOU MBALLO	ONU-Habitat, RDC			





3	ROMBA SALIFOU	Bureau Conjoint des Nations-Unies sur les Droits de l'Homme
4	MICHEL CHAMPREDON	Groupe de Coordination des Partenaires
5	Achille KATIKA	Coopération Suisse
6	Ousmane NIANG	Unicef, RDC
7	Barbara Kobler	Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations-Unies, RDC
8	Geoffroy YONGO	Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations-Unies, RDC
9	Adame MOUSSA	ONU-Femmes, RDC
10	Ali MADAI BOUKAR	OIT, RDC
11	Gomez NTOYA	Organisation International du Travail, RDC
12	Henri-Paul ELOMA Ikoleki	FAO, RDC
13	Atozou BAOUBADI	FAO, RDC
14	Meissa DIOP	Unesco, RDC
2.	Secrétariat technique et service d'ap	point
1	Paulin MULINDANGABO	Secrétaire Administratif
2	Alexis FERAZA	Financier, Chef de service
3	Mireille THONEN	Assistant à la Coordination
4	Honoré NGOLE	Assistant adjoint à la Coordination
5	Cardoso NTUMBA	Documentaliste, Informaticien
6	Éric MATEZUA	Informaticien
7	Tavie MAKABI NZEZA	Consultant, Artiste Designer et Infographiste
8	Asmini BWEBWE	Associée au Programme, UPS, PNUD

